

POSSIBLES

VOLUME 39, NUMÉRO 1. PRINTEMPS 2015

Abus des Minières Résistances et réponses citoyennes

POSSIBLES

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL,
C.P. 6128, SUCCURSALE CENTRE-VILLE, MONTRÉAL (QUÉBEC), H3C 3J7
TÉLÉPHONE : 514-274-979

SITE WEB : www.redtac.org/possibles

RESPONSABLE DU NUMÉRO

André Thibault

RESPONSABLE DE LA SECTION POÉSIE/CRÉATION

Ève Marie Langevin

MEMBRES FONDATEURS

Gabriel Gagnon, Roland Giguère, Gérald Godin, Gilles Hénault, Gaston Miron, Marcel Rioux.

COMITÉ DE RÉDACTION

Christine Archambault, Raphaël Canet, Dominique Caouette, Anthony Cote, Gabriel Gagnon, Pierre Hamel, Nadine Jammal, Maud Emmanuelle Labesse, Frédéric Lemire, Ève Marie Langevin, Marie-Josée Massicotte, Anatoly Orlovsky, Caroline Patsias, Jean-Claude Roc, Raymonde Savard, Maïka Sondarjee, André Thibault, An Tran et Ouanessa Younsi.

MISE EN PAGE et CONCEPTION GRAPHIQUE

Maïka Sondarjee et François Fortin

COMITÉ EXÉCUTIF

Dominique Caouette, Anthony Cote, Farid Moussaoui, André Thibault, Maïka Sondarjee.

La revue POSSIBLES est membre de la SODEP et ses articles sont répertoriés dans Repères.
Les textes présentés à la revue ne sont pas retournés.

IMPRESSION : Le Caïus du livre

Ce numéro : 15\$

La revue ne perçoit pas la TPS ni la TVQ.

DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec : D775 027

DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Canada : ISSN : 0707-7139

© 2014 Revue POSSIBLES, Montréal

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL

Positionnement éditorial en guise de préambule.....	5
André Thibault	

SECTION I: Résistances et réponses citoyennes

Projet de loi privé sur le contrôle des minières canadiennes à l'étranger	10
Paul Dewar	
En plein désordre mondial, place aux mobilisations	13
Nicole Kirouac	
Après Malartic, Sept-Îles	32
Nicole Kirouac	
Nunavut: Les Inuits résistent à Areva	35
Warren Bernauer (traduction: Gilles Chertier)	
D'autres Plans Sud: Les compagnies minières canadiennes au Mexique et la résistance populaire	40
Pierre Beaucage	
L'exploitation minière industrielle en territoires bioculturels des peuples autochtones	56
Eckart Boege (traduction: Christiane Archambault)	
Lutte pour le territoire, lutte pour la vie!	70
Eve-Marie Lacasse	
En accompagnant les peuples mayas du Guatemala	83
Enrique Vidal Olascoaga	
Guatemala: violences, résistances et solidarités	88
Laurence Guénette	
Tribunal permanent des peuples	108

La régulation au travail. Résistance des mineurs de fond aux impératifs de production	110
Sylvain Beaupré	

Hors-section

Yvon Dallaire: psychologie, sexisme et antiféminisme	121
Francis Dupuis-Déri	

SECTION II : POÉSIE/CRÉATION

Le Futur de Sid Vicious	140
Éric Roger	

Assi	141
Mémoire.....	142
Carole Labarre	

Confessions	144
Melania Rusu Caragioiu	

On ne te reconnaît plus	145
Reconstruction en Faillite	145
Andrea Moorhead	

Une corde de lumière	146
Anatoly Orlovsky	

Cacouna	148
#20140819	149
Clodius	

Ville minière	150
Angèle Germain	

Crédit photos:

L'or des Autres, un film de Simon Plouffe
<http://www.lordesautres.com/>

Éditorial

Positionnement éditorial en guise de préambule

PAR **André Thibault**

Le père accusa alors un voisin d'avoir jeté un sort sur sa famille et, sur les conseils d'un sorcier du pays, il alla tenter de chasser le diable de la maison du jeteur de sorts en l'aspergeant, la nuit, d'eau bénite et en chantant des cantiques.

Feuille d'avis de Neuchâtel, 16 juin 1926
(on trouve de tout sur le WEB).

Possibles, lors de sa création, connu des débuts remarquables et remarqués. La gauche québécoise tentait de se redéfinir loin des dogmatismes marxistes-léninistes, les sociologues Marcel Rioux et Gabriel Gagnon jouissaient d'une image favorable au palmarès des intellectuels engagés, la collaboration issue du monde de la poésie comptait de grandes peintures telles Giguère, Miron et Gérald Godin. L'idée d'autogestion était dans l'air, la souveraineté du Québec inspirait la société civile et n'était pas encore devenue la propriété d'un parti politique. Cette conjoncture garantissait à Possibles un bassin de lecteurs fidèles, et des subventions raisonnables du Conseil des arts du Canada et du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Puis, petit à petit, des projets d'autogestion se heurtèrent à des contraintes et des déceptions qui refroidirent certains enthousiasmes, Possibles développa une distance critique face au PQ, des essayistes issus des départements de philosophie et des études littéraires publièrent, dans des livres et d'autres revues, des réflexions plus distancées ou intériorisées, la section de poésie et fiction de Possibles accueillit des signatures émergentes et donc moins connues, les numéros thématiques se diversifièrent en explorant des thèmes moins consacrés sur la scène médiatique. Le Conseil des arts du Canada coupa les subventions des périodiques engagés. Le CALQ québécois maintint celle de Possibles quelques années sans que la catégorie revues

d'idée soit formellement reconnue. Puis, les commentaires des jurys se firent plus sévères, les montants alloués se réduisirent jusqu'à la coupure totale. Sur ces jurys, nous pouvions mettre des visages sur certains noms et nous nous demandâmes qui d'entre eux nous avait jeté un tel sort. Nous n'avions pas aspergé le Conseil d'eau bénite ni chanté de cantique, mais publié dans *Le Devoir* un texte sur la place des revues d'idées dans la société québécoise. Cela nous valut quelques témoignages de sympathie mais aucune hypothèse de viabilité financière de la revue papier.

Au moment où on aurait pu mettre la clé sous la porte comme cela s'est souvent passé dans le monde des revues, une nouvelle effervescence se produisit dans la gauche sociale québécoise, à la faveur des liens qui se créaient avec le monde des forums sociaux. L'altermondialisme, porteur des mêmes valeurs d'humanisme, de solidarité et d'émancipation qui avaient caractérisé la mouvance autogestionnaire, apparut l'héritier naturel de la revue *Possibles*. Le département de sciences politiques de l'Université de Montréal était fortement impliqué dans cette dynamique, tant par ses engagements locaux qu'internationaux, et il hébergea généreusement le site WEB de la revue, devenue électronique. Et les thèmes préoccupant le monde altermondialiste occupèrent une place importante. La tradition d'associer, dans la genèse même des numéros, chercheurs, théoriciens et intervenants y trouva une nouvelle vie. Ce sera le cas une fois de plus avec la couverture par ce numéro des luttes citoyennes locales et mondiales contre les abus et autres mauvais coups de l'industrie minière.

Sur la scène politique québécoise, une nouvelle loi sur les mines a été votée en décembre 2013, présentée par le PQ après une première tentative morte au feuilleton. Elle vise à responsabiliser les entreprises minières aux plans social et environnemental. Elle reste bien en deçà des demandes des groupes citoyens, qui y ont vu quand même une amélioration significative, notamment au plan de la transparence de l'information, condition nécessaire à un réel débat démocratique. Au moment de la rédaction du présent texte, le gouvernement Couillard avait enveloppé dans le volumineux projet de loi 28 sur le budget (sic), une disposition restaurant la confidentialité de l'information interne de ces entreprises sur les sommes dépensées en recherche, l'état des réserves de minerais et la valeur de la production. Il

faut dire que ce secteur se montre nerveux après deux années consécutives de déclin des investissements et dépenses d'exploration, vu les fluctuations mondiales des prix des métaux... liés souvent aux caprices de la spéculation. Mais nonobstant ce laxisme gouvernemental, l'industrie ne peut pas s'abstenir de chercher des compromis devant le flot montant d'éveil citoyen. En 2012, l'Institut du Nouveau Monde réunit divers partenaires en espérant dégager une vision partagée du développement minier au Québec. Leur rapport, parlant de la consultation impérative des citoyens et de l'acceptabilité sociale des projets, écrit : «Des représentants de l'industrie, aussi bien que des citoyens, des écologistes et des élus locaux, s'entendent sur la nécessité d'adopter de telles règles du jeu».

Évidemment, cela n'empêche pas des affrontements musclés au long des procédures destinées à arbitrer les visions opposées de cette « acceptabilité sociale ». Nous avons voulu, en concevant ce numéro et en sollicitant des articles, donner de la visibilité à des actions citoyennes de confrontation visant le respect des écosystèmes, des pratiques agricoles et de la santé des populations, face au féroce appétit de profits au moindre coût qui guide les pratiques fréquentes des minières.

Les pages qui vont suivre décriront des épisodes de lutte au Québec, une tentative d'obliger le gouvernement fédéral à encadrer plus sévèrement les pratiques à l'étranger d'entreprises enregistrées au Canada et puis... les combats sauvages opposant ces mêmes entreprises, dans l'hémisphère sud, aux populations locales, principalement autochtones, avec le soutien d'ONG de chez nous.

Dans le cas du Québec, nous nous attacherons à des luttes qui se sont d'abord conclues à l'avantage des minières. À Malartic, notamment, l'exploitation à ciel ouvert a eu (provisoirement ?) raison des luttes citoyennes, pour le pire et non le meilleur comme en fait foi le rapport de l'Institut national de santé publique du Québec¹. S'est ajouté le dossier analogue de la Mine Arnaud à Sept-Îles, où le gouvernement Couillard a passé outre aux réserves du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et autorisé la mise en œuvre de l'exploitation du site.

1 <http://www.inspq.qc.ca/Default.aspx?pageid=263&pub=1959>

Nous passerons ensuite aux descriptions détaillées de confrontations épiques, dans l'hémisphère sud, entre des populations surtout autochtones luttant pour la préservation de leur mode de vie et de l'intégrité de leur territoire, face à des coalitions de gouvernements corrompus, de fiers-à-bras et d'entreprises souvent canadiennes qui recourent à la violence physique, à la répression politique, au greenwashing de façade, aux bonbons pseudocommunautaires, pour imposer leurs volontés.

Bien sûr, on aurait préféré offrir dans ces pages des portraits de victoires citoyennes. En lieu et place, ce numéro témoigne de l'acharnement des luttes en postulant que mieux elles sont connues, plus elles serviront de modèles de référence et recueilleront un soutien qui dépassera le cercle des militants et atteindra un poids électoral et judiciaire.

SECTION I
Abus des minières
Résistances et réponses citoyennes

Projet de loi privé sur le contrôle des minières canadiennes à l'étranger

Par **Paul Dewar**

Plus de 5 millions de personnes sont mortes en raison du conflit qui sévit en République démocratique du Congo (RDC).

Le conflit est alimenté et financé en grande partie par des minéraux : l'étain, le tantale, le tungstène et l'or. Ce sont des minéraux que nous utilisons tous les jours, et tous entrent dans la fabrication des téléphones cellulaires. Entre autres produits fabriqués à partir de « métaux des conflits », mentionnons les boîtes à denrées (étain), les moteurs à réaction (tantale), les outils industriels et les ampoules électriques (tungstène), de même que les bijoux (or).

Dans l'est du Congo, plus de la moitié de toutes les mines (et toutes les grosses mines sauf une) sont contrôlées par des groupes armés. Environ 40 % des mineurs qui y travaillent sont des enfants. Les recettes provenant du commerce, des taxes, des pots-de-vin et des droits d'exploitation sont considérables. Le total des profits illicites réalisés par les groupes armés se situerait entre 140 et 225 millions de dollars par année, et les minéraux des conflits fournissent jusqu'à 95 % des revenus des groupes individuels.

Je crois que les Canadiens ne veulent pas avoir de minéraux des conflits chez eux. Ils veulent pouvoir choisir des produits qui ne servent pas à financer les conflits armés. Les Canadiens méritent d'avoir le choix.

C'est pourquoi en tant que député du NPD et en tant que citoyen je propose la Loi sur les minéraux des conflits (projet de loi C-486).

Ce projet de loi exigerait des entreprises canadiennes qu'elles fassent preuve de diligence raisonnable avant et au moment d'exploiter et de faire le commerce de minéraux provenant du Congo et des régions environnantes, pour s'assurer qu'aucun groupe armé responsable d'activités illégales n'a tiré profit de l'extraction, de la transformation, ou de l'utilisation de ces minéraux. Les entreprises seraient tenues d'informer les consommateurs de la provenance des minéraux et de ce qu'elles font pour éviter de financer des groupes armés.

Il ne s'agit pas de boycotter les minéraux provenant du Congo. Près d'un million de personnes dans la région dépendent économiquement de ce commerce, et ces pauvres citoyens souffriraient d'un boycottage. Nous travaillons ensemble pour couper le financement aux groupes armés, nous devons faire de même pour appuyer les occasions d'exploitation minière libre de conflits pour la population locale.

Les Canadiens ont besoin de savoir la vérité sur ce qu'ils achètent. Les entreprises doivent leur dire si les minéraux contenus dans leurs produits financent les conflits armés. Les Canadiens ont le droit de savoir si un téléphone cellulaire ou un collier alimente le conflit.

Moi et mes collègues du NPD sommes fiers de ne pas nous fermer les yeux sur cette problématique ignorée, et de proposer une initiative qui pourra concrètement changer les conditions de vie des habitants de la RDC.

Paul Dewar est député au Parlement canadien.



EN PLEIN DÉSORDRE MONDIAL



PLACE AUX MOBILISATIONS

L'opposition à la minière Osisko de Malartic : une mobilisation contagieuse

Par **Nicole Kirouac**

La naissance d'une mobilisation citoyenne locale à Malartic

On ne peut aborder la question de la mobilisation citoyenne à Malartic sans d'abord essayer de comprendre comment et pourquoi Osisko, la plus grosse mine à ciel ouvert au Canada, a pu s'installer aussi facilement à Malartic. La chose apparaît tellement inacceptable aux yeux de plusieurs que la question se pose. À ce propos, il faut connaître l'histoire de la ville. Je pense la connaître assez bien. J'y suis née en 1946 et j'y ai résidé jusqu'à l'âge de 27 ans. J'en connais l'histoire, celle qui se rattache aux faits, aux événements et aux dates. En fait, celle que nous qualifions habituellement de plus objective. Voici très brièvement.

De 1935 à 1963, Malartic a connu une croissance économique et démographique fulgurante passant de 200 à près de 8 000 habitants. Au cours de cette période, pas moins de six mines d'or étaient en exploitation sur le territoire de Malartic, créant emplois en abondance, dynamisme social et culturel, prospérité économique et richesse foncière. Malartic vivait à ce moment un présent riche et un avenir qui s'annonçait prometteur.

Mais Malartic, ville minière, donc dépendante quasi exclusivement des mines sur le plan économique, allait connaître peu à peu un déclin aussi spectaculaire que sa croissance. À compter des années 70, le cours de l'or allait tracer une nouvelle trajectoire. Fermetures des mines du secteur de Malartic, l'une après l'autre, départ des professionnels, fermeture des commerces et exode des familles de mineurs sans emploi.

En 2005, Malartic vit déjà, depuis plusieurs années, un contexte de grande morosité économique et sociale. La richesse foncière a fondu

et affiche un manque à gagner important pour maintenir ses services publics. La valeur des immeubles a chuté. La population ne s'élève plus qu'à 3 500 personnes ; le tissu social s'est grandement appauvri. Un adulte sur deux est sans emploi.

C'est dans ce contexte historique qu'arrive à Malartic le projet de la plus grosse mine à ciel ouvert au Canada de la société Osisko, avec son projet Canadian Malartic.

Vous me pardonnerez d'utiliser le je pour cette présentation. C'est sans aucun doute mon appartenance malarticoise, au surplus fille de mineur, qui fait toute la différence de mon engagement personnel dans le dossier des mines. C'est également parce qu'on m'a demandé une analyse et une vision personnelles sur cette mobilisation citoyenne contagieuse, née à Malartic, et dans laquelle je suis plongée, à temps plein, depuis maintenant cinq ans.

Il y a donc l'histoire globale, mais il y a aussi la petite histoire. C'est cette petite histoire qui devient fort importante quand arrive le temps de l'implantation d'une mine dans une ville, c'est celle que l'on peut connaître parce qu'on l'habite, c'est aussi celle que les Fred Pellerin de ce monde racontent, celle que les sociologues analysent et celle que les sociétés minières scrutent et font évaluer par des experts avant de s'installer. Les sociétés ont, en effet, tout intérêt à savoir où seront les résistances et de qui elles viendront. Cette histoire, je pense la connaître aussi très bien. Je l'ai connue enfant, étudiante au primaire et au secondaire, ensuite comme enseignante à Malartic et plus tard, comme avocate. J'ai connu et vécu la période où les premiers notables de Malartic venaient pour la plupart de familles relativement aisées de Québec et de ses environs. J'ai vu les enfants de ces notables faire leur cours primaire à Malartic, avec nous, les fils et filles de mineurs, puis partir vers Montréal ou Québec pour leurs études collégiales et universitaires et ne plus revenir, si ce n'est que comme visiteurs. Après le départ des premiers notables qui a suivi la fin du boom minier à Malartic, on a vu apparaître, à la fin des années 60 et au début 70, une nouvelle génération de leaders, les fils et filles de mineurs. Ils sont enseignants, infirmières, secrétaires et aussi mineurs. Des gens de

la place, et j'en suis. Jamais, à cette époque-là - j'en ai la conviction profonde - Osisko aurait pu s'installer à Malartic pour une mine à ciel ouvert, grande ou petite. Avec la dévitalisation progressive de la ville, les nouveaux leaders vont s'installer près de l'un ou l'autre des nombreux lacs qui se trouvent à 10 ou 15 kilomètres de Malartic, la ville ayant perdu beaucoup d'intérêt et de qualité de vie.

Par ailleurs, pendant toutes ces années, on sait qui, parmi les citoyens malarticois chauds partisans de l'Union nationale, se convertiront par la suite au Parti libéral et qui militeront au Parti québécois. On connaît ceux qui pensent à droite et ceux qui penchent plus vers la gauche. On peut identifier ceux qui parlent surtout d'affaires et d'argent et ceux qui parlent de coopération et de justice sociale. On connaît, à travers toutes ces années, la pensée et les valeurs des élus municipaux et provinciaux. Toute cette connaissance du milieu, on peut l'avoir quand on vit dans une ville de 3 500 habitants. C'est ce qui nous permet de comprendre et d'expliquer ce qui se passe vraiment.

En 2005, certes, j'entendais, comme tout le monde, les rumeurs de plus en plus persistantes de la venue d'un éventuel gigantesque projet de mine à ciel ouvert. Je voyais circuler des documents sur la relocalisation des maisons en 2006 et des documents du Groupe de consultation de la communauté mis en place par Osisko (GCCCI, des documents qui faisaient hausser les sourcils à l'avocate que je suis). Jusqu'à ce moment-là, j'étais restée à l'écart du dossier. Ce n'est qu'en mai 2007, alors que la société invite la population à une soirée d'information à l'église que j'ai senti que je devais y aller. Je m'y présente. Là, je constate, en l'espace de deux heures, le malaise qui règne dans l'auditoire, la crainte et la gêne également des gens de questionner le promoteur. Je constate tout aussi rapidement, par quelques confidences reçues sur place, les problèmes vécus par plusieurs Malarticois. Des personnes présentes, d'anciens collègues de l'enseignement, des compagnons de travail de mon père, des ex-clients et des amis me demandent si je peux les aider. Comment refuser alors que c'est en grande partie à cause du dossier appelé à l'époque « le problème d'eau » d'un groupe de citoyens de Malartic et relié à une mine nommée East Malartic, en 1974-1975, que je suis retournée aux études en droit en 1978 ? Une rencontre est fixée.

Plus de 75 personnes se présentent à cette première rencontre. Des citoyens inquiets qui veulent comprendre l'envergure et les conséquences de ce projet, les étapes juridiques relatives au projet, leurs droits et, bien sûr savoir qui peut les aider. C'est ainsi qu'est né le Comité de vigilance de Malartic. Dans les mois suivants, après avoir lu en quatrième vitesse la Loi sur les mines, j'ai vite compris et mesuré l'ampleur des difficultés que vivaient beaucoup de citoyens. En fait, deux articles seulement de toute la loi étaient pertinents pour ces citoyens. J'ai vite compris que les recours et les droits étaient quasi nuls. Très légalement, alors qu'aucun permis d'exploitation n'a encore été émis, alors qu'aucune étude des contrecoups n'a encore été réalisée et déposée au Ministère par la société minière, la ville accueillait à bras ouverts la société Osisko et lui permettait d'entreprendre l'aménagement d'un nouveau quartier et, pour ce faire, de démolir celui que la société veut occuper pour exploiter son futur projet minier. Cette décision allait déclencher une situation extrêmement pénible pour beaucoup de citoyens. Osisko avait carte blanche pour négocier l'achat ou la relocalisation des maisons. Pour moi, avocate et témoin de cette situation, je ne pouvais absolument pas accepter que la société Osisko, la ville et le gouvernement, discutent entre eux de cette conjoncture de vente de gré à gré. Comment peut-on prétendre que les parties en cause disposaient de leur propriété, conformément aux conditions essentielles établies par le Code civil du Québec, pour donner un consentement libre et éclairé? Les règles étaient complètement faussées. Jamais, pendant toute cette période, les autorités municipales n'ont jugé important de demander un avis juridique sur toute cette situation afin de soutenir et d'éclairer les citoyens de Malartic. Le 7 novembre 2007, à Malartic, après une rencontre avec des hauts fonctionnaires venus de Québec, inquiets de cette nouvelle mobilisation citoyenne qui s'amorçait à Malartic, il est clair que le sort des citoyens est déjà réglé et que le Bureau d'audience publique en environnement (BAPE), qui va tenir une réunion en avril 2009, ne bloquera jamais ce projet. Moralement, juridiquement et psychologiquement il faut dès lors préparer les membres du Comité de vigilance à cette éventualité.

Ainsi, de novembre 2007 à août 2009, le Comité de vigilance tient plus d'une centaine de réunions. Il connaît deux périodes

distinctes quant à son fonctionnement et à son membership. Une se situe avant la réunion du BAPE tenue en avril 2009 et l'autre a près cette rencontre du BAPE et se poursuit jusqu'à ce jour. C'est un comité bona fide. Ni structure, ni incorporation, ni statuts ni règlements et aucun financement. Des le départ, le groupe désigne des porte-parole et j'accepte d'agir comme personne-ressource. Essentiellement, ce sont des gens touchés directement par le projet qui assistent aux réunions ; ceux et celles qu'Osisko veut déplacer, exproprier ou dont elle veut acheter la propriété. Les réunions deviennent rapidement hebdomadaires. Les 30 à 70 personnes qui s'y présentent fixent l'ordre du jour et décident, par consensus, des actions à entreprendre. Tout est déterminé en grande partie par l'évolution du projet minier d'Osisko. Il faut rappeler qu'en 2007-2008, ladite société achète des maisons de gré à gré, commence déjà à bâtir le nouveau quartier et, à la fin de 2008, construit de nouvelles écoles. C'est une période de stress indescriptible pour une partie importante des citoyens touchés, un immense stress qui se mesure facilement lors des réunions du Comité de vigilance. Dans la ville et dans le quartier sud, qui se défigure peu à peu, règne le chacun pour soi. Les citoyens sont laissés à eux-mêmes. C'est ainsi que se regrouper, venir aux réunions du Comité de vigilance, prend tout à coup le sens de la solidarité et d'une bouée de sauvetage. Les citoyens viennent y chercher des informations, trouvent des oreilles compréhensives et attentives, ainsi que beaucoup de soutien moral. Les « David contre Goliath » se sentent tout à coup moins seuls. Les membres du groupe choisissent, comme premières actions, d'aller sonder les élus municipaux et provinciaux. Face à la fin de non-recevoir des deux paliers, ils inscrivent alors, dans leur plan d'action un constat et une intention : ne plus perdre de temps avec le politique - tant local que provincial qui, de toute évidence, a déroulé le tapis rouge pour la minière.

En septembre 2008, alors qu'Osisko dépose son étude des répercussions prévues, il devient évident pour les personnes qui assistent aux réunions du Comité de vigilance qu'il y a urgence. Le groupe se stabilise entre 30 et 35 personnes. Ceux qui étaient venus pour connaître leurs droits, pour mieux négocier, vendre leurs résidences OU être relocalisés, ont quitté le comité. Pour eux, le dossier Mines s'arrête là. Pour les autres,

pas question de lâcher prise. On distingue alors trois catégories de citoyens dans le groupe : des gens qui veulent rencontrer le BAPE et questionner le promoteur, d'autres qui croient encore possible, par le BAPE, de faire stopper le projet d'Osisko et enfin, ceux qui veulent aller se faire entendre, exposer le drame personnel qu'ils vivent et s'assurer que l'Histoire se souviendra de leur lutte. Mais tous sont unanimes sur une chose : la vieille Loi sur les mines, qu'ils connaissent maintenant, doit être changée le plus rapidement possible, car elle ne protège pas les citoyens. Ils ont compris que cette loi est rédigée dans l'intérêt des sociétés minières. Commence alors pour les membres du Comité de vigilance un travail immense d'étude, de réflexion et de discussion. Il faut d'abord comprendre le contenu de l'étude des répercussions déposée par Osisko, comprendre le processus du BAPE, mettre par écrit les propres préoccupations du comité, soit ce que l'on vit et ce que l'on veut dire devant le BAPE. Malgré le drame personnel qu'ils vivent, les gens sont fiers et ne veulent pas dire n'importe quoi, ni le dire n'importe comment.

En mars 2009, première étape du BAPE, les membres du Comité de vigilance se déplacent et vont poser des questions au président et au commissaire. En avril 2009, lors des audiences, 12 membres du Comité de vigilance présentent des mémoires à titre personnel devant une salle remplie à pleine capacité et de nombreux journalistes de La Presse, du Journal de Montreal, de Rue Frontenac. Tous les médias régionaux sont présents. On parle d'Osisko dans les grands médias nationaux et on parle, bien sûr, de tous ces citoyens qui s'y opposent et qui ont livré des témoignages bouleversants. On sollicite les gens pour des entrevues, et ils s'identifient fièrement comme membres du Comité de vigilance de Malartic.

En août 2009, c'est sans aucune surprise que le Conseil des ministres vote le décret gouvernemental donnant le feu vert à Osisko. Pour ceux qui n'ont pas encore commencé à négocier la vente de leur maison à la société Osisko, je les invite à le faire, mais sans trop se presser. Avec un cours de l'or qui atteint des sommets historiques, c'est Osisko qui est pressée. La minière veut commencer ses travaux préparatoires rapidement et ainsi faut-il démolir rapidement les résidences restantes

dans le quartier sud. J'accompagne alors de façon plus rapprochée et personnelle certains membres du Comité de vigilance dans leurs négociations. Le dernier membre du Comité de vigilance signe la vente de sa maison en avril 2010.

Alors que l'on peut croire sérieusement à un répit pour le Comité de vigilance et, bien sûr, pour moi, comme personne-ressource, le Comité de vigilance est interpellé par un groupe de citoyens de Malartic qui vit à côté du mur qu'érige Osisko entre la future fosse et la ville. Ils veulent nous rencontrer, car le bruit et la poussière leur causent de graves problèmes. Leur vie est devenue un enfer. Ces personnes comptent pourtant parmi celles qui se réjouissaient de la venue d'Osisko à Malartic deux ans plus tôt. Elles n'ont jamais cru pertinent d'assister aux audiences du

BAPE ou de s'inquiéter de quoi que ce soit. La réalité du projet minier vient de les rattraper. Au début d'août 2010, tous ces citoyens touchés par cette nouvelle situation sont convoqués pour une première rencontre. Plus de 70 personnes en colère se présentent. Une journaliste est présente, et la rencontre a un grand retentissement dans la presse locale et régionale. La société Osisko réagit rapidement et fait savoir, par l'entremise des journalistes, qu'elle n'entend plus acheter aucune autre maison et que ces inconvénients vont cesser une fois le mur terminé. Les citoyens concernés en colère ne l'entendent pas de cette oreille. Naît alors le Regroupement des citoyens du quartier sud de Malartic.

À compter d'octobre 2010, commencent les rencontres hebdomadaires du regroupement. Plus de 50 personnes se réunissent chaque semaine pour décider par consensus des actions à entreprendre pour atteindre l'objectif visé, soit quitter ce quartier devenu invivable, et forcer Osisko à acheter leurs résidences.

Le Comité de vigilance, par la présence de son porte-parole et de la mienne, entreprend un accompagnement continu auprès de ce groupe qui se poursuit jusqu'à ce jour. Une autre intense et difficile bataille vient de commencer face à Osisko. La lutte est d'autant plus dure que les assises juridiques sont quasi inaccessibles. Seul un rapport de force,

à bâtir de toutes pièces, peut permettre au groupe de forcer Osisko à acheter les maisons, à relocaliser et à dédommager les locataires. Je pourrais vous parler pendant des heures des luttes que les gens de ce Regroupement ont dû mener, des agissements des dirigeants de la société, des menaces et intimidations que les principaux porte-parole ont reçues de certains travailleurs mis à pied par la minière en février 2011, des reproches publics des élus municipaux qui n'acceptent aucune critique à l'égard de la minière, des entourloupettes d'Osisko de mèche avec le conseil municipal, avec le député ministre du comté et avec les fonctionnaires gouvernementaux pour modifier le zonage municipal où habitent ces citoyens, afin de pouvoir augmenter les normes et donc le nombre de décibels. En effet, Osisko ne pouvait respecter les normes auxquelles elle s'était pourtant engagée lors de la rencontre avec le BAPE. Ce sont aussi des dizaines de lettres aux différents élus politiques, des dizaines de communiqués de presse, des dizaines d'entrevues à la radio et à la télévision, des rencontres avec des journalistes de Montréal et avec des actionnaires de la société. Après deux ans de lutte, c'est une victoire partielle qu'aura obtenue le Regroupement, car Osisko, grâce au changement de zonage, a réussi à diviser le groupe, laissant encore - au moment d'écrire la présente communication - cinq propriétaires et six locataires seuls à devoir se battre. Le temps et l'espace ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur ces deux ans de lutte du Regroupement des citoyens du quartier sud de Malartic. Cependant, je peux à tout le moins affirmer que chacune des expériences vécues par les membres de ce Regroupement ont servi et servent encore à d'autres populations touchées par des projets miniers. Il est faux de prétendre que l'expérience d'autrui ne profite pas à d'autres.

Un autre groupe de citoyens de Malartic, des locataires déplacés par Osisko, ont senti la nécessité de se regrouper pour faire valoir leurs droits. Chassés bien malgré eux du quartier sud qui a été démolit pour faire place à la fosse de la minière, plusieurs locataires à revenu modeste se sont retrouvés dans des situations économiques fort difficiles. À ce jour, certains dossiers de ce groupe témoignent de leur situation encore précaire.

Sans être prophète, on peut affirmer que d'autres groupes de solidarité verront le jour, car les travaux d'exploitation d'Osisko qui devraient s'échelonner durant dix ans au moins, réservent de nombreuses surprises.

La mobilisation régionale s'organise

Parallèlement aux actions menées par le Comité de vigilance de Malartic, les nombreux articles dans la presse locale et régionale ont sensibilisé d'autres citoyens de la région. Des voix se sont élevées pour réclamer d'urgence un grand débat régional sur ces gigantesques mines à ciel ouvert qui s'annoncent partout en région.

En mars 2009, alors que les membres du Comité de vigilance se préparent à une rencontre avec le BAPE, d'autres groupes de la région se font entendre, l'Action boréale, la CSN-A-T, la FTQ, le SEUAT et le REPAT. Naît alors le Regroupement régional pour un débat sur les mines à ciel ouvert (RRDMCO) dont fait partie le Comité de vigilance de Malartic. Le 14 avril 2009, la première manifestation de ce Regroupement a lieu à Malartic devant l'école Renaud où s'ouvrent les audiences du BAPE sur le projet d'Osisko. Richard Desjardins, qui planche déjà sur un projet de film sur l'industrie minière, prend la parole. On l'entend dire dans le porte-voix : « Il est grand temps de dompter les mines et c'est icitte à soir à Malartic que ça commence ». Dans mon for intérieur, devant la quarantaine de manifestants présents, je me dis que le poète exagère un brin. Trois ans plus tard, je peux dire qu'il voyait juste.

Quelques mois plus tard, le Regroupement RRDMCO publie un manifeste d'une page. Plus de 450 personnes de la région le signent et assument eux-mêmes les coûts de publication. Il paraît dans un hebdomadaire régional sous le titre choc L'Abitibi-Témiscaminque n'est pas un trou.

Après de multiples pressions et démarches, le RRDMCO force la Conférence régionale des élus (CRE-ATI) à tenir un colloque sur les mines. Les membres du Comité de vigilance de Malartic y sont présents, nombreux et au micro. Pour la première fois de son existence,

l'industrie minière est abondamment remise en question et placée sur le banc des accusés.

Le RRDMCO s'est un peu essoufflé au cours de la dernière année, car ses membres assument déjà de lourdes tâches dans leur propre organisme. Durant les mois qui viennent, ils ont à décider de son orientation et de son fonctionnement. Déjà la réflexion s'oriente vers la formation d'un Comité régional Vigilance-Mines permanent.

La mobilisation s'étend à la grandeur du Québec

Le Comité de vigilance de Malartic a effectivement attiré l'attention des médias et de certains chercheurs universitaires dès la fin de 2007. En février 2008, le Comité de vigilance reçoit une invitation d'un groupe de la Chaire C.A. Poissant et de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'UQAM à venir témoigner de son expérience face au mégaprojet d'Osisko. La rencontre se tient le 14 février, en avant-midi à Montréal, et se termine au cours de l'après-midi par la formation de la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine. Cette dernière est composée à ce moment-là de quelques organismes tels que Nature-Québec, Mining Watch, Écojustice de l'Université d'Ottawa, Action boréale et, bien sûr, le Comité de vigilance de Malartic. Formée, à ses débuts, de quelques milliers de membres, la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine compte aujourd'hui plus de 250 000 membres. La quasi-totalité des organismes membres fondateurs de la Coalition sont venus défendre un mémoire lors des audiences du BAPE à Malartic. Présence qui a permis de présenter, encore une fois, le dossier Mines de l'Abitibi. Cette concertation entre la Coalition et le Comité de vigilance contribue à une mobilisation nationale. La Coalition COMM devient un acteur majeur et incontournable dans le dossier des mines au Québec.

En octobre 2009, Amir Khadir, qui a entendu parler du Comité de vigilance de Malartic, à la suite du projet gigantesque et sans précédent d'Osisko, nous invite et nous incite fortement à organiser un atelier sur les mines dans le cadre du Forum social qui se tient à Montréal. Conscient qu'il faut faire connaître le dossier en dehors de l'Abitibi si l'on veut que les députés s'en occupent et adoptent sur une nouvelle

Loi sur les mines, le Comité de vigilance accepte l'invitation. Je prends l'organisation en charge. Comme conférenciers, on compte nuls autres que Richard Desjardins, Amir Khadir de Québec Solidaire, Scott McKay du Parti québécois, et Christian Simard de Nature Québec. La salle est bondée et les journalistes sont présents, attirés sans doute par le choix des conférenciers. Un journaliste et un caméraman de la télévision régionale de l'Abitibi ont été désignés pour couvrir l'événement. Du jamais vu. Le problème des mines est vraiment sorti de l'Abitibi et a traversé le parc de La Vérendrye. Le débat ne portera pas seulement sur le projet Osisko, mais les conférenciers attaquent la vieille Loi sur les mines et en démontrent la portée et les injustices. Pour la première fois, plusieurs Montréalais présents se rendent compte que les problèmes d'exploration et d'exploitation minières les concernent aussi.

En décembre 2009, le gouvernement du Québec dépose le projet de loi 79 modifiant la Loi sur les mines qui date du siècle dernier. Le gouvernement est prêt à entendre tous les groupes et organismes intéressés en commission parlementaire. Cette commission se tiendra en mai 2010. Le Comité de vigilance y participe comme organisme ainsi que cinq membres, à titre personnel. Des nombreux journalistes présents, plusieurs sont touchés par le récit des drames humains et des conséquences du projet Osisko sur la vie des citoyens et des citoyens. Une excellente couverture médiatique, notamment dans les journaux, alerte l'opinion publique.

L'année 2010 sera une année chargée de relations publiques et de couverture médiatique exceptionnelle pour le Comité de vigilance de Malartic. Chaque présence publique amène un nouvel appel. Qui pourrait soupçonner que le Figaro de Paris ou que la BBC s'intéresseraient à Osisko et à un petit groupe de citoyens gaulois qui résistent à un géant ? Un autre appel viendra de l'équipe de Yann Arthus-Bertrand, le photographe écologiste français, réalisateur du film Home, qui souhaite venir nous rencontrer et témoigner de notre bataille contre le géant Osisko. Pour lui, il est inacceptable que, dans ce beau grand pays du Canada et du Québec, les lois permettent l'exploitation d'une mégamine à ciel ouvert en plein milieu urbain. Le documentaire portant sur la lutte du Comité de vigilance passe à une heure de grande écoute le

5 janvier, et plus de 3,3 millions de Français le regardent. Fait notable, que j'apprendrai plus tard, de nombreux citoyens allemands l'ont vu, et il s'avère que de très nombreux actionnaires d'Osisko sont Allemands. Depuis ces événements, ce documentaire a été présenté à plusieurs reprises à la télévision. L'émission La Facture de Radio-Canada diffuse une partie de son entrevue (15 minutes) avec les membres du Comité de vigilance à la même période.

Les fêtes du nouvel an 2011 ne sont pas encore terminées que le coordonnateur de la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine communique avec moi à titre de personne-ressource du Comité de vigilance. Le village de Saint-Camille en Estrie a besoin de nous. Par l'entremise d'un journaliste de la presse financière, les citoyens ont appris qu'une société minière projette de creuser une mine à ciel ouvert dans leur patelin. C'est la consternation.

Rencontre d'urgence en janvier avec des membres du conseil et quelques citoyens du village. Les discussions et le plan d'action tiennent compte de l'expérience vécue à Malartic. Le Comité Mine de rien de Saint-Camille voit le jour. Pour moi, c'est la première mobilisation citoyenne qui met à l'épreuve l'envoi massif d'une lettre refusant l'accès à la minière sur une propriété privée. Village modèle, Saint-Camille dit non à une minière, et il n'allait pas manquer d'attirer l'attention des journalistes. À peine un mois plus tard, un journaliste de la Gaspésie m'appelle. Un projet minier s'annonce dans leur région, et Mme Nathalie Normandeau est leur députée. Les citoyens disent non et veulent savoir comment et quoi faire pour se faire entendre de façon légale.

En mars 2011, lors du Deuxième colloque Plan Nord-Plan Sud, un conférencier invité des HEC, engagé dans la bataille contre les gaz de schiste, témoigne que le travail du Comité de vigilance a ouvert la voie et montre le chemin de la résistance. Une opposition sans précédent s'est organisée sur les gaz de schiste tout le long de la vallée du Saint-Laurent. À l'occasion de ce même colloque, je rêvais à haute voix : si on ne parvenait pas à obtenir des modifications à la Loi sur les mines, on pouvait dès lors, par l'envoi de 5 000, de 10 000 lettres déclarer

le non-accès à la propriété aux sociétés minières détenant des titres miniers, bloquer des projets et forcer le gouvernement à bouger. De toute évidence, l'industrie minière ne resterait pas inactive et forcerait le gouvernement à légiférer si elle ne pouvait plus accéder aux terrains privés pour y faire de l'exploration. Le projet de loi 79 venait alors de mourir de sa belle mort devant l'opposition quasi unanime de toutes les parties impliquées dans le dossier.

En avril 2011, avec le coordonnateur de la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine, comme personne-ressource du Comité de vigilance, c'est devant une église pleine à craquer, qu'à l'invitation du conseil municipal, l'on se rend à Saint-Hyppolite dans les Laurentides. Un autre projet de mine à ciel ouvert s'est annoncé. Les villes de Sainte-Adèle et de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, aussi menacées, forment un front commun pour bloquer le projet. Le Comité Pas de mine voit le jour. Une autre opération de lettres de non-accès à la propriété privée envoyées à la société et un blocus de la route auront raison du projet minier. La société minière a reculé.

Un mois plus tard, le village de Saint-Élie-de-Caxton est touché. Une opération de lettres de non-accès au terrain est vite déclenchée. Dans le pays de Fred Pellerin, les mines ne sont pas les bienvenues. Ce n'est pas ce genre de développement non durable que le village a choisi.

Le gouvernement du Québec est maintenant pressé de toutes parts par la population touchée par les gaz de schiste et le pétrole. La population québécoise a enfin compris - tout comme les citoyens touchés par les minières de l'Abitibi et de la Côte-Nord depuis toujours - qu'elle est aux prises avec la vieille Loi sur les mines. Ce sont maintenant des milliers de personnes de toutes les régions du Québec qui réclament au gouvernement d'agir et de voter une nouvelle loi. Le projet de loi 14 sera déposé, et une commission parlementaire en fera l'étude en août 2011. Cette fois-ci, le gouvernement n'ouvre pas la porte à tout le monde. Le Comité de vigilance de Malartic est le seul groupe de citoyens invité et entendu par les commissaires. Cependant, la Coalition QMM, qui tient un camp minier devant l'Assemblée nationale, invite à s'y présenter des membres de plusieurs familles de toutes les régions

du Québec touchées par les projets miniers, gaziers et pétroliers. Fort d'être le porte-parole de tous ces citoyens présents dans la salle, le Comité de vigilance de Malartic oblige donc les députés à entendre, lors de la présentation du mémoire du Comité de vigilance, l'un après l'autre, le nom de toutes les villes et villages touchés par les mines, les gaz de schiste et le pétrole. Le président de la Commission et le service de sécurité et d'ordre de l'Assemblée nationale ne peuvent empêcher les chauds applaudissements qui éclatent après la présentation du mémoire. Applaudissements totalement interdits dans cette salle. Députés et journalistes présents ont compris le message. À cet instant même, on peut mesurer tout le chemin parcouru par les citoyens de Malartic qui ont entrepris leur bataille en août 2007. Ils ne vont pas s'arrêter là. La mine Osisko et l'industrie ont bien mal évalué la force de cette mobilisation citoyenne.

En septembre 2011, notons l'enregistrement d'une émission des Francs-Tireurs, diffusée à Télé-Québec, soit l'épisode 347, avec le Comité de vigilance et le Regroupement des citoyens du quartier sud de Malartic. Cette émission, diffusée à de nombreuses reprises à Télé-Québec, est vue par des dizaines de milliers de Québécois et de Québécoises.

En septembre 2011, Richard Desjardins et Robert Monderie font la manchette avec *Trou story*. Des membres du Comité de vigilance y sont mentionnés. Lors de la projection en première mondiale, à la sortie du Théâtre du Cuivre à Rouyn-Noranda, une manifestation est organisée, conjointement par le Regroupement des citoyens du quartier sud, le Comité de vigilance de Malartic et la Coalition QMM. Un film n'attendant pas l'autre, Simon Plouffe, un jeune cinéaste originaire de l'Abitibi, sortira aussi en septembre 2011, le film *L'Or des autres*. Depuis sa sortie, ce film a pris l'affiche dans plusieurs festivals aux États-Unis, en Europe, et dans plusieurs villes et villages du Québec touchés par des projets miniers. Présenté à Zone doc de Radio-Canada le 31 août, il figure, en octobre, à l'agenda de RDI. Presque tous les personnages du film de Simon Plouffe sont des membres du Comité de vigilance. Puis, comme si tous les cinéastes s'étaient donné le mot, le film de Nicolas Paquet, *la Règle d'or*, sort en décembre 2011 à Montréal. Il en est question à RDI dans une émission sur l'économie. Ce film

porte aussi sur Osisko à Malartic et analyse la réaction citoyenne qui va de l'enchantement du début, à la désillusion et au désenchantement. Le Comité de vigilance y est fort bien représenté.

Demandes d'informations ou de coups de main suivent chaque sortie de film ou reportage. La conjonction et l'addition de toute cette couverture médiatique sans précédent des deux dernières années provoquent une vraie mobilisation citoyenne à la grandeur du Québec.

En février 2012, lors d'une réunion de la Coalition QMM à laquelle assistait Dominic Champagne, venu nous présenter son projet de rassemblement à Montréal, le 22 avril, j'apprends que la mobilisation citoyenne des gaz de schiste a utilisé 22 000 fois la mise en demeure de non-accès à une propriété privée que j'avais préparée pour mes besoins personnels face à une société minière venue tirer des lignes sur ma propriété sans aucune permission et en mon absence. Après Saint-Camille, Saint-Hyppolite, Sainte-Adèle, la péninsule gaspésienne, Saint-Élie-de-Caxton, c'est toute la vallée du St-Laurent qui l'avait utilisée. La réalité avait largement dépassé mon rêve exprimé à haute voix en mars 2011.

Les membres du Comité de vigilance, lors de leur première rencontre en août 2007, n'auraient jamais pu imaginer une mobilisation et une sensibilisation semblables cinq ans plus tard. Dorénavant, leurs préoccupations face à l'industrie minière toute puissante et riche, privilégiée par une loi qui la place au-dessus de tout et de tous, font partie des préoccupations de millions de Québécois.

Chaque mois, de nouvelles demandes d'aide et de soutien affluent. En février 2012, des gens de Saint-honoré au Saguenay s'inquiètent ; en mars 2012, face au projet Wasamac à Evain en Abitibi, un comité de citoyens s'organise ; en juin 2012, le projet Arnaud près de Sept-Îles fera naître un autre comité de citoyens. Un immense réseau de solidarité se bâtit dans tout le Québec.

Conclusion : suis-je optimiste devant le dossier Mines et toute la mobilisation ?

J'ai 100 000, 200 000, 400 000 raisons d'être optimiste. Jamais, en août 2007, quand j'ai accepté d'agir comme personne-ressource pour un groupe de personnes de Malartic, devenu par la suite le Comité de vigilance, je n'aurais pu deviner ce qui allait se passer par la suite. Personne ne pouvait le prévoir.

Je suis allée faire mes études en droit en 1978 parce que j'étais choquée de voir comment un dossier s'était clos pour des citoyens que j'accompagnais dans leur lutte contre la mine East Malartic (le site actuel d'Osisko). J'étais persuadée, à tort ou à raison, que si j'avais été avocate dans ce dossier, les choses se seraient terminées autrement pour les citoyens.

Étrangement, ma pratique du droit ne m'a aucunement dirigée vers les mines. Je suis devenue une spécialiste en droit de la personne, en droit matrimonial et en protection de la jeunesse particulièrement, avec une clientèle autochtone. Pour moi, le travail quotidien d'avocate, c'est le contraire du travail de militante, de mobilisation et de solidarité, car le rôle de l'avocate, c'est de régler un cas individuel, et son action se termine là.

Dans le mémoire personnel que j'ai présenté au BAPE sur le projet Canadian Malartic (projet Osisko) à Malartic en avril 2009, j'ai longuement expliqué pourquoi cet engagement et ce mémoire représentaient pour moi un devoir moral et de mémoire.

Comment ne pas être optimiste quand, en septembre 2012, le dossier des mines n'est plus l'unique problème de l'Abitibi et des régions minières et qu'il touche dorénavant tout le Québec ? Certes, tous les citoyens et les élus politiques ne voient pas les mêmes changements à y apporter, mais tous voient l'urgence de changer l'actuelle Loi sur les mines. Il existe maintenant une préoccupation réelle de veiller à plus de respect pour les droits des citoyens, et il se dégage un consensus général pour que la richesse non renouvelable de notre sol profite davantage à tous les Québécois.

Des journalistes fouillent maintenant le dossier et le suivent de près. Le dossier des mines a voyagé jusqu'à Québec, et les députés ne peuvent plus l'ignorer ... peu importe quel est le parti au pouvoir aujourd'hui ou demain. Des centaines de milliers de Québécois ont vu sur leur écran des citoyens témoigner de drames humains et économiques causés par des sociétés minières et leurs mégaprojets à ciel ouvert. Ces mêmes Québécois font maintenant le lien avec les nouvelles qui leur parviennent de l'étranger. Ils s'inquiètent du comportement des minières canadiennes en Amérique du Sud et en Afrique. Ce n'est plus un reportage parmi tant d'autres.

Les membres du Comité de vigilance de Malartic ont travaillé fort et travaillent encore très fort. Certains sont fatigués, certains sont encore en deuil de leur passé. Je m'en voudrais ici de ne pas souligner qu'un membre du Comité de vigilance, musicien de formation, a traduit toute sa douleur et son deuil dans un magnifique poème symphonique joué en première mondiale en 2011 par l'Orchestre symphonique de l'Abitibi-Témiscamingue. Le Comité de vigilance continue son engagement, car la bataille en vaut la peine et il ne se sent plus seul. Non, il n'y aura pas de statu quo dans le dossier des mines au Québec. Les choses doivent et vont changer. Les membres du Comité de vigilance n'auront jamais la prétention de s'attribuer toute cette mobilisation citoyenne. Cependant, il y a fort à parier que jamais, ni Osisko ni l'industrie minière, n'avaient prévu que cette petite résistance citoyenne à Malartic allait devenir une bougie d'allumage majeure dans le dossier des mines au Québec. Si David n'a pas vaincu Goliath à Malartic, il aura permis de secouer l'empire de Goliath au Québec.

Pour ma part, j'ai fait le deuil de ma ville. Malartic, c'est une ville sacrifiée à l'industrie minière. Mais ce sacrifice n'aura été ni vain ni inutile. Il aura permis, par la démesure totale de ce projet sans précédent, de mettre en lumière l'aberration de l'actuelle Loi sur les mines quant au pouvoir qu'elle concède à l'industrie. Il aura mis en lumière les failles et l'incapacité juridique et réglementaire de contrôler adéquatement un mégaprojet minier. Présentement Osisko fait l'objet de deux enquêtes. Les projecteurs que le Comité de vigilance met et continuera de mettre sur le projet Osisko et sur les lois qui sont censées l'encadrer ne sont pas prêts de s'éteindre.

Les Québécois ont rendez-vous avec l'Histoire dans le dossier des mines au Québec. Le Comité de vigilance demeure au rendez-vous. Et vous, y serez-vous ?

En terminant, quand je songe au travail des membres du Comité de vigilance, je ne peux que me rappeler une sage parole de Margareth Mead :

Ne mettez jamais en doute le fait qu'un petit groupe de citoyens réfléchis puisse changer le monde. En fait, c'est la seule façon de changer les choses.

Après Malartic, Sept-Îles

Par Nicole Kirouac

En septembre 2012, devant un parterre de congressistes de l'Entraide missionnaire, je brossais un tableau de la mobilisation citoyenne contagieuse née à Malartic en 2015 en réaction au projet minier Osisko. Les années qui suivront n'allaient pas démentir mes propos ni endiguer la contagion.

Mobilisation à Sept-Îles : projet de mine Arnaud

En novembre 2002, j'ai été invitée à Sept-Îles par les citoyens du Canton Arnaud, lesquels étaient directement touchés par un projet de mine d'apatite à ciel ouvert d'envergure. J'ai alors été témoin d'une mobilisation citoyenne exceptionnelle. Plus de 400 citoyens assistaient à une réunion organisée par les trois comités de citoyens de Sept-Îles qui s'opposaient au projet ou le critiquaient très fortement. Quelques mois plus tard, une pétition de plus de 5000 noms réclamant un référendum sur le projet minier était déposée au conseil municipal. Une requête sans précédent au Québec sur un tel sujet. En août et septembre 2013, des audiences du BAPE ont été organisées. La participation citoyenne à laquelle elles ont donné lieu a fait histoire tant par sa qualité que par sa quantité. Au cours des mois qui ont suivi, les rues de Sept-Îles ont été envahies par les marches citoyennes autant du camp pour le oui que pour le non. En décembre 2013, le rapport du BAPE a finalement conclu à un projet inacceptable. Il marquera à jamais les chemins à suivre dans les projets miniers tant pour les populations que pour les promoteurs. Au moment d'écrire ces lignes, la décision du conseil des ministres est toujours en suspens et menace la qualité de vie des citoyens de Sept-Îles. La population est divisée entre, d'un côté, l'économique à tout prix et, de l'autre, l'environnement, la qualité de vie et surtout la santé. Ces deux dernières années de mobilisation à Sept-Îles, ont été habitées par le souvenir vif d'Osisko en exploitation et de la mobilisation citoyenne à Malartic..

Projets de loi modifiant l'archaïque Loi sur les mines

Pendant que la mobilisation citoyenne de Sept-Îles et de Malartic prenait de l'envergure, nos élus étudiaient en commission parlementaire une troisième mouture du projet de loi pour modifier l'archaïque Loi sur les mines. Les projets de loi 79 (2009), 14 (2012) et 43 (2013) ont tous avorté par partisanerie. Un jour, il faudra pour les générations futures, faire connaître toute la mesquinerie politique, la partisanerie, les intérêts économiques, la force et le pouvoir du lobby minier qui ont caractérisé ces rendez-vous manqués avec une vraie réforme de la Loi sur les mines visant le seul intérêt de la population du Québec. C'est in extremis et par bâillon que le projet de loi 70 a été adopté en décembre 2013. Cette timide réforme a démontré que la mobilisation tenace des citoyens a donné des résultats positifs et a forcé le gouvernement à adopter ce projet de loi. Que de chemin encore à parcourir avant de donner aux Québécois une loi sur les mines faite dans leurs intérêts!

Les projets de mines à ciel ouvert se multiplient

Osisko a ouvert la voie aux projets de mine à ciel ouvert en milieu habité et les promoteurs miniers ont ensuite été nombreux à vouloir s'y engager. Méthode d'exploitation plus rapide, plus payante, mais combien plus catastrophique sur les plans de l'environnement, de la qualité de vie et de la santé des citoyens! En août 2014, devant le spectre d'une mine à ciel ouvert chez eux, les citoyens de Granada (en périphérie de Rouyn) ont formé le Comité de vigilance de Granada en réaction au projet Golde Bullion. À 100 kilomètres de Malartic, conscients des impacts potentiels de la mine sur leur vie, les citoyens ont voulu faire savoir à la minière qu'elle n'était pas la bienvenue. La mobilisation s'est alors organisée.

À l'été 2014, Osisko devient la Canadian Malartic à la suite de la vente de celle-ci à deux nouveaux actionnaires partenaires, Yamana et Agnico Eagle. Osisko avait déjà prévu l'expansion de son site minier et les nouveaux propriétaires ont décidé d'aller de l'avant avec ce projet. L'expansion de l'étendue de la fosse a ainsi doublé et a obligé le déplacement de la route 117 qui correspond à la rue Royale dans la ville de Malartic.

Forts de cinq ans de mobilisation, forts des résultats d'une étude de l'Institut national de santé publique du Québec portant sur les impacts psychosociaux de ce projet minier, forts des résultats d'une enquête sur la qualité de vie qui a été réalisée par la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités (Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue), forts des résultats d'un sondage mené auprès des citoyens par l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue sur l'expansion du projet Canadian et le détournement de la route 117, forts des batailles faites par le Comité de vigilance de Malartic et de celles du Regroupement des citoyens du quartier sud, un nouveau groupe imposant de citoyens a vu le jour à Malartic en janvier 2015. Le Comité de citoyens – Zone Sud de la voie ferrée, non seulement entend se préparer pour le prochain BAPE, mais réclame que cessent dès maintenant les inconvénients et les impacts dus à la minière. Près de huit ans plus tard, malgré une lassitude certaine pour les pionniers de cette mobilisation, on peut constater qu'elle est toujours vivante. Certes, de nouveaux projets miniers voient le jour, mais aussi de nouveaux citoyens se lèvent, prêts à s'engager pour faire valoir leur droit à la qualité de vie et à la santé et leurs droits économiques. Ils disent oui au développement minier, oui à des emplois, mais pas obligatoirement. S'ils ne sont pas acceptables aux plans social, économique et environnemental, ils veulent avoir le droit de dire non. Un réseautage de solidarité et d'information a vu le jour au cours des dernières années, et risque de prendre de l'ampleur dans la conjoncture politique actuelle.

En terminant, il serait souhaitable de voir les centaines de milliers de citoyens des grands centres du Québec tels que Montréal, Québec Trois-Rivières et Sherbrooke se faire entendre dans le dossier minier. La bataille que mènent les citoyens des régions minières leur appartient aussi, car il s'agit de nos ressources naturelles collectives non renouvelables. Cette exploitation ne rapporte rien aux Québécois et laisse aux générations futures des milliards en coûts de restauration et de véritables catastrophes environnementales. Les habitants des régions éloignées et minières n'entendent ni ne voient la solidarité de leurs concitoyens des zones urbaines. Voilà la mobilisation qu'il reste à faire, celle-là appartient au reste des régions du Québec. Avec un million de voix, on pourrait avancer tellement plus vite...

Nunavut: Les Inuits résistent à Areva

Par Warren Bernauer (traduction: Gilles Chertier)

Source: Sortir du nucléaire n°58 - été 2013

L'opposition indigène continue face au projet d'extraction d'uranium d'AREVA Resources Canada, filiale canadienne d'AREVA SA. En 2008, AREVA a soumis une proposition pour le projet d'extraction d'uranium de Kiggavik, à 80 kilomètres à l'ouest de Baker Lake, ville de population principalement inuite.

Baker Lake est une petite ville indigène accessible uniquement par avion, sur le Territoire du Nunavut de l'Arctique canadien. Seule communauté inuite vivant à l'intérieur des terres, son mode de vie reposant sur la chasse dépend principalement des troupeaux de caribous de la région.

Le projet d'AREVA comprend quatre mines à ciel ouvert, une mine souterraine, des installations de traitement du minerai, un aérodrome, une piste d'hiver et, éventuellement, une route praticable en toutes saisons. Tout cela serait implanté dans un habitat vital pour les caribous, que les organismes de gestion de la faune sauvage souhaitent protéger contre le développement industriel. Ce projet impliquerait également le stockage perpétuel de déchets radioactifs dans le pergélisol de la toundra, dont la stabilité apparaît déjà menacée dans toutes les modélisations les plus crédibles concernant le dérèglement climatique. Si le projet aboutit, la mine de Kiggavik sera exploitée dans une région où les blizzards du Canada arctique sont parmi les plus violents, ce qui suscite de graves inquiétudes quant à la capacité d'AREVA à réagir en cas d'accident.

Sur place, bon nombre d'Inuits craignent que le projet de Kiggavik ne perturbe la vie des caribous dont dépend leur existence, mais également que les déchets radioactifs ne contaminent les terres, l'eau, la faune et la flore. Par ailleurs, nombreux sont ceux qui craignent que, si la proposition d'AREVA est acceptée, elle constitue le point de départ

d'une exploitation intensive de l'uranium dans un habitat vital pour le caribou.

La mine de Kiggavik serait située à proximité de nombreux autres gisements de minerai d'uranium, actuellement explorés par un grand nombre de sociétés. L'un des objectifs déclarés d'AREVA est de fournir les installations de traitement du minerai nécessaires pour que ces autres gisements soient économiquement plus viables.

Un accord politique défavorable aux mines

Ce n'est pas la première fois que Baker Lake est confronté à des projets d'extraction d'uranium. La lutte contre l'industrie de l'uranium remonte aux années 1970. À cette époque, les Inuits de Baker Lake ont échoué dans leur bataille juridique contre la recherche d'uranium près de chez eux. À la fin des années 80, ils sont néanmoins parvenus à faire opposition à un projet de la société allemande Urangesellschaft visant précisément à exploiter le gisement de Kiggavik qui intéresse aujourd'hui AREVA. Lors d'un plébiscite organisé dans les années 90, plus de 90 % des votants ont rejeté le projet d'Urangesellschaft. En même temps, toutes les grandes organisations inuites s'y sont également opposées.

En 1993, les Inuits et le gouvernement ont conclu les négociations par l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Celui-ci prévoyait l'abandon par les Inuits de leur titre de propriété autochtone en échange d'un titre de propriété d'une partie des terres et des ressources minérales de la région. Les Inuits ont également reçu la somme de 1,14 milliards de dollars, assortie de la garantie d'un certain nombre de droits par la constitution. Cet accord prévoyait également la création du Territoire du Nunavut, nouvelle juridiction politique où les Inuits sont démographiquement majoritaires.

Une série de nouvelles institutions a été créée pour la mise en application de cet accord. Ainsi, Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) représente les Inuits dans le cadre de l'accord, notamment pour la gestion des terres et des capitaux reçus. Le gouvernement du Nunavut a été mis en place pour représenter tous les résidents du territoire, à l'instar d'un

gouvernement provincial au Canada ou d'État aux États-Unis. Diverses autorités de tutelle ont été créées pour instituer la planification de l'exploitation des terres, examiner les propositions d'extraction minière et gérer la faune sauvage.

La volte-face des institutions officielles inuites

Jusqu'à une date récente, la politique de plusieurs de ces institutions soit interdisait l'extraction de l'uranium, soit accordait au public le droit de la refuser. Initialement, NTI interdisait l'extraction de l'uranium sur les terres dont elle était responsable. Le plan d'exploitation des terres de la région, approuvé en 2000, comprend un article stipulant que « toute proposition future d'extraire l'uranium doit être approuvée par la population de la région ».

L'industrie nucléaire n'a pas tardé à surmonter ces obstacles politiques. En 2007, NTI a opéré un virage à 180 degrés et adopté une politique de soutien conditionnel à l'extraction de l'uranium. En 2008, les autorités de tutelle du Nunavut ont déclaré que « la population de la région » approuvait l'extraction de l'uranium. Cette déclaration ne reposait pas sur un scrutin public ni sur une consultation de la population, mais sur des résolutions de soutien émanant des conseils municipaux. La même année, AREVA a soumis son projet pour la mine d'uranium de Kiggavik, laquelle a alors fait l'objet d'une étude environnementale.

Makita : les Inuits opposants s'organisent

Si tous les résidents de Baker Lake ne sont pas opposés à l'ouverture de la région à l'extraction de l'uranium, de nombreux Inuits n'ont cessé d'exprimer leur opposition au projet d'AREVA. Une initiative citoyenne appelée Nunavummiut Makitagunarningit (« Le peuple du Nunavut peut se lever ») a été lancée en 2009, préoccupée par le manque de transparence du processus de prise de décision concernant l'extraction de l'uranium sur le territoire et le flou entourant les responsabilités. Cette initiative ('Makita' pour faire court) a appelé à une enquête publique et à un plébiscite sur l'éventualité de l'extraction de l'uranium au Nunavut.

Dans un exposé de principes de 2010, Makita expliquait que des changements de politique déterminants étaient en marche, « sans implication [des Inuits] dans le processus de prise de décision » et “sans respect des normes démocratiques fixées à Baker Lake par un plébiscite». Makita soulignait en outre que ces politiques abandonnaient la question de l'extraction de l'uranium à des études environnementales confinées à des projets précis et que, à terme, ce seraient « des bureaucrates au Nunavut et à Ottawa qui décideraient de l'intérêt public [pour la population du Nunavut] [de l'extraction de l'uranium] ».

En conséquence, Makita exigeait du gouvernement du Nunavut qu'il lance une enquête publique sur “l'intérêt d'ouvrir le Nunavut à l'extraction de l'uranium”. Makita soulignait qu'une enquête publique est plus « transparente, flexible et démocratique qu'un processus réglementaire », et que le gouvernement devait réfléchir sérieusement à la compétence des institutions du Nunavut pour réglementer l'extraction de l'uranium.

En 2011, Makita a réitéré son exigence d'enquête publique en appelant à un scrutin public sur l'éventualité de l'extraction de l'uranium au Nunavut.

Les manipulations d'Areva & cie

Plutôt qu'une enquête publique, le gouvernement du Nunavut a organisé en 2011 un ‘forum public’, sous la forme d'une série de réunions de consultation avec la population, assemblées qui n'avaient aucune autorité pour répondre aux opposants à l'extraction de l'uranium. Ces forums n'avaient aucun mandat de recherche, toutes les informations de fond étant fournies par Golder Associates, cabinet de conseil embauché aussi bien par Urangesellschaft que par AREVA pour les aider à préparer leurs propositions. Comme on pouvait s'y attendre, lors de ces forums publics, le gouvernement du Nunavut a réaffirmé son soutien au projet d'extraction de l'uranium. L'examen de la proposition d'AREVA, limité aux aspects spécifiques du projet, se poursuit. Les individus chargés de ce processus technocratique ne sont pas habilités à organiser un scrutin public ou à répondre, de quelque manière que ce soit, à l'opposition locale au projet. Plusieurs associations, dont Makita, ont fait part de

leur inquiétude face au fait que des documents importants ne sont pas traduits en inuktitut (la langue inuite), et que des réunions importantes se tiennent pendant les campagnes de chasse importantes des Inuits.

Pendant ce temps, AREVA mène une campagne de relations publiques intensive. Elle organise des réunions avec la population en vue de promouvoir sa proposition, avec distribution de chapeaux, de tee-shirts et même d'ordinateurs portables comme prix de présence. Le cœur du message martelé par AREVA consiste à affirmer que l'extraction de l'uranium contribuera à arrêter le dérèglement climatique et à produire des isotopes permettant de traiter le cancer(1). La manipulation que représentent ces déformations et ces exposés erronés des faits a une incidence considérable au Nunavut, où le dérèglement climatique d'origine humaine se manifeste beaucoup plus rapidement que partout ailleurs dans le monde.

En avril 2013, Makita a présenté le compte rendu d'une étude menée par le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des populations indigènes. Makita y rappelait que l'ensemble de la population inuite n'avait pas encore donné son accord, librement et en connaissance de cause, sur la question de l'extraction de l'uranium sur le territoire. Ce compte rendu réitérait l'appel de Makita à une enquête publique et à un scrutin public sur l'éventualité de l'extraction de l'uranium au Nunavut.

Pour en savoir plus sur Nunavummiut Makitagunarningit, rendez-vous sur son site web <http://makitanunavut.wordpress.com>

Notes

1 À ce sujet, lire « La médecine nucléaire n'a pas besoin de réacteurs », par le physicien nucléaire Michel Duguay, dans notre numéro 55 ou sur notre site à la page <http://www.sortirdunucleaire.org/La-medecine-nucleaire-n-a-pas>

D'autres Plans Sud: Les compagnies minières canadiennes au Mexique et la résistance populaire¹

Par **Pierre Beaucage**

La majorité des Québécois croyaient, jusqu'à une date toute récente, que leur droit de jouir en paix de la propriété où ils résident avait priorité sur le droit d'une entreprise à y forer des puits pour l'extraction gazière ou l'exploitation minière. Les événements récents leur ont prouvé le contraire. Dans leur dernier ouvrage², Alain Deneault et William Sacher démontrent comment le laxisme de la législation canadienne et la complicité de la Bourse de Toronto (TSX) ont stimulé la croissance accélérée des entreprises minières au Canada, pour le plus grand bénéfice des spéculateurs. Non seulement le Canada est-il un paradis fiscal pour les entreprises minières, mais le gouvernement « couvre » les opérations de ces entreprises à l'étranger, rendant toute poursuite pratiquement impossible (p. 100-107). Le Canada est ainsi devenu la base d'opérations rêvée pour des transnationales désireuses d'exploiter des mines où que ce soit dans le monde. Selon les auteurs : « Plus de 75 % des multinationales d'exploration et d'exploitation minière ont leur siège social au Canada et 60 % de celles qui sont cotées en bourse le sont à la Bourse de Toronto » (p. 14). En fait, plus de 40 % des entreprises minières enregistrées au pays n'y font aucun investissement ! Par ailleurs, la demande pour les métaux et minéraux non métalliques a monté en flèche depuis 2000, sous l'effet conjugué de la croissance asiatique et de la crise financière occidentale, qui fait rechercher des valeurs sûres comme l'or. L'Afrique et l'Amérique latine ont été les régions de prédilection pour l'expansion outre frontières des sociétés minières canadiennes³.

Le gouvernement canadien joue également un rôle « proactif » dans cette expansion. Par exemple, Julian Fantino, ministre de la Coopération internationale, déclarait le 23 novembre dernier : « Le rôle de l'ACDI doit être d'appuyer les entreprises canadiennes [à l'étranger] pour faire reculer la pauvreté »⁴!

Pour leur part, la majorité des Mexicains croyaient que le sous-sol de leur pays était encore une propriété de la nation, une des conquêtes de la Révolution mexicaine de 1910. Or, en août 2012, par exemple, 833 nouveaux projets miniers étaient enregistrés par 301 entreprises, dont à peine 12 étaient mexicaines, contre 202 canadiennes⁵. Nous examinerons ici brièvement les conséquences de cette offensive minière canadienne au Mexique et la prise de conscience qu'elle a suscitée en divers points du pays.

La tradition minière au Mexique : de l'argent des Espagnols à la grève de Cananea

Un document publié par la First Majestic Silver Company, (dont le siège social est à Vancouver et qui est très active au Mexique), rappelle que les mines d'or et surtout d'argent du Mexique ont fait, durant trois siècles, la fortune des conquérants espagnols. C'est à la fin du XIXe siècle, cependant, sous le gouvernement du général-président Porfirio Díaz, qu'« un Mexique nouveau a surgi. Díaz a rétabli l'ordre [...] Les investisseurs étrangers se sont précipités pour tirer avantage du nouveau climat politique et économique. En 1884 y 1892, la législation minière a changé [...] permettant la propriété du sous-sol aux propriétaires des terres. [...] Ce qui a redonné vie à l'industrie minière mexicaine... »⁶. Aucune mention n'est faite, bien sûr, du caractère extrêmement répressif du régime de Díaz ni des importants conflits ouvriers qui ont éclaté, notamment pour protester contre les conditions inhumaines de travail dans les mines. Lors de la grève de la mine de cuivre de Cananea, dans le Sonora, de propriété états-unienne, on vit se soulever, le 1^{er} juin 1906, 2 000 travailleurs mexicains qui exigeaient la journée de huit heures, la parité de salaire et de droits avec les mineurs états-unis, et la fin des vexations sur les lieux de travail. On considère ce conflit extrêmement dur (23 morts et 22 blessés) comme l'un des déclencheurs de la révolution mexicaine de 1910.

La politique minière mexicaine au XXe siècle : du nationalisme révolutionnaire à l'ALÉNA

C'est sous la présidence de Lázaro Cárdenas (1934-1940) que furent atteints deux grands objectifs de la révolution : la réforme agraire et la nationalisation des ressources naturelles stratégiques. Le rétablissement de la propriété de l'État sur le sous-sol a permis à son gouvernement de nationaliser le pétrole (1938) et d'utiliser ces revenus pour le développement industriel et agricole du pays. Il s'est formé un secteur minier national, et les travailleurs ont pu désormais se syndiquer et lutter pour obtenir des salaires décentes et de meilleures conditions de travail.

La crise financière de 1982 a cependant révélé au peuple mexicain l'incurie et la corruption des gouvernements qui s'étaient succédé au cours des trois décennies antérieures. Malgré les cours élevés qu'avaient connus le pétrole, la dette extérieure atteignait 60 milliards et les créanciers internationaux ont pu imposer au pays une réorientation radicale de ses politiques économiques et sociales. L'implantation des mesures néolibérales a connu son sommet avec la signature du traité de libre-échange nord-américain (ALÉNA), entré en vigueur le premier janvier 1994. Il fallait désormais favoriser l'entrée massive des capitaux étrangers. En 1992, le gouvernement de Salinas de Gortari frappe un coup double : il privatise les titres communautaires des ejidos⁷ et il transforme le code minier en s'alignant sur les législations les moins contraignantes pour le capital : celles du Canada, qui établissent la priorité de l'extraction minière sur tout autre utilisateur du sol⁸. La nouvelle Ley minera de 1992, dans son article 6, stipule aussi que « l'exploration, l'exploitation et la transformation des minéraux [...] auront la préséance sur toute autre forme d'utilisation ou de mise en valeur du terrain. »

La table étant mise, le banquet a pu commencer. Les hôtes mexicains ont été généreux. Entre 2000 et 2006, le gouvernement de Vicente Fox a concédé 17 629 claims miniers, couvrant une surface de 30 millions d'hectares, tandis que son successeur a été un plus réservé, avec à peine 8 414 claims, pour un total de 22 millions d'hectares⁹. En tout, c'est le quart de la surface nationale qui a été ainsi aliénée.

Parmi les principaux invités, il y avait des entreprises minières canadiennes : elles se sont taillé une bonne part du gâteau, avec 2 600 concessions qui couvrent tout le pays. Elles partagent le butin avec des magnats du capitalisme mexicain : Carlos Slim, l'homme le plus riche du monde et patron du groupe Frisco ; Germán Larrea, du Grupo México (qui possède aujourd'hui la mine de Cananea) et Alberto Balleres d'Industrias Peñoles. Parmi les cinq plus grandes entreprises étrangères, l'une est australienne (Azufre Minerals) et quatre sont canadiennes : Almaden Minerals, Die Bras Exploration, Pediment Gold Corp et Goldcorp.

L'exploitation minière aujourd'hui

Pour comprendre les conséquences écologiques et sociales des activités minières, il faut voir que les mines d'aujourd'hui n'ont plus grand chose à voir avec celle qu'Émile Zola décrivait dans *Germinal*. Si on trouve encore des mines classiques, avec puits et galeries, la plupart des nouvelles exploitations se font « à ciel ouvert » (open-pit mining), sur des sites à faible teneur en minerai¹⁰. Il faut faire exploser la roche, puis séparer le minerai, par broyage, lessivage (lixiviation) et centrifugation, d'une montagne de scories, ce qui exige de grandes quantités d'eau, d'énergie, d'explosifs et de produits chimiques. « Chaque gramme d'or extrait requiert 481 000 litres d'eau, 7 099 litres de diesel, 1 864 kilos d'explosifs. En outre, pour séparer l'or et l'argent du minerai broyé, on emploie de grandes quantités de cyanure (10 884 grammes) ou de mercure, deux produits hautement toxiques, qui se retrouveront dans les eaux résiduelles¹¹: le cyanure tue immédiatement les humains et les animaux, tandis que le mercure empoisonne lentement, provoquant la célèbre « maladie de Minamata » qui attaque le système nerveux des êtres humains. Les bassins de lixiviation ont tôt ou tard des fuites et contaminent les nappes phréatiques, d'où provient l'eau potable, et peuvent polluer des bassins hydrographiques entiers.

À San Luis Potosi, les minières canadiennes prennent la relève

La mine d'argent du Cerro de San Pedro, dans l'état de San Luis Potosi, à 425 kilomètres au nord de Mexico, a été exploitée de façon traditionnelle par les Espagnols depuis la fin du XVI^e siècle. Elle a connu plusieurs propriétaires au fil des ans. En 1948, le géant états-unien ASARCO¹²,

plutôt que de céder aux revendications des mineurs en grève, a préféré fermer la mine, en provoquant délibérément l'effondrement du puits et des galeries.

En 1995, l'entreprise canadienne Metallica Resources a décidé de relancer la production de par une filiale appelée Minera San Xavier (MSX), en introduisant la technologie à ciel ouvert, qui était alors relativement neuve au Mexique. Disposant d'appuis politiques importants, la Minera San Xavier mit en œuvre rapidement le projet, en n'y allant pas avec le dos de la cuiller : achats illégaux de terrains par des prête-noms, fermeture de chemins communaux, destruction d'édifices patrimoniaux. Dans cette zone semi-désertique, la MSX pompe quotidiennement de la nappe phréatique 16 millions de litres d'eau, qu'elle mêle à 16 tonnes de cyanure. Grâce à 25 tonnes d'explosifs par jour, MSX a extrait de la montagne des millions de tonnes de roc, créant un cratère de 67 hectares. Après quelques années d'exploitation, deux immenses crassiers ont été formés, l'un contenant 117 millions de mètres cubes de résidus soufrés, l'autre, 637 millions de tonnes de résidus contaminés au cyanure. Elle possède un permis du ministère de la Défense (SEDENA) pour utiliser les explosifs à proximité du village et ses pressions sur la municipalité pour obtenir des autorisations sont allées jusqu'à l'occupation de la mairie par des fiers-à-bras !

L'opposition à la mine a débordé rapidement du niveau local. À douze kilomètres à peine de la capitale de l'État, elle est apparue, à de larges secteurs de la société civile, comme un danger majeur pour l'environnement et la santé publique. En effet, situé sur les contreforts de la Sierra de Álvarez, Cerro de San Pedro fait partie de la zone de recharge des nappes phréatiques qui alimentent en eau deux villes (dont la capitale, San Luis) avec une population totale de 850 000 habitants¹³. Aux dangers environnementaux et sanitaires s'ajoutent les préoccupations culturelles, dans une région où les sites historiques abondent. Une interminable saga juridique s'est amorcée, il y a quinze ans, entre la MSX et l'opposition regroupée dans le Pro San Luis Ecológico. En 1999, l'entreprise obtenait de l'Institut national de l'Écologie un permis d'utilisation du sol pour « effectuer une étude des conséquences prévues » ... et poursuivait la production. En 2005,

les opposants faisaient annuler ce permis par le Tribunal supérieur de justice fiscale. L'année suivante, la MSX décrochait un nouveau permis du ministère de l'Environnement (SEMARNAT) même si la zone était classée « protégée » depuis 1993, et finançait l'accession à la mairie d'une candidate qui lui était toute dévouée.

L'opposition soutenue et croissante a sans doute été un des facteurs qui a incité Metallica Resources à se dissoudre, en 2008. Ses actifs, dont MSX, ont été acquis par New Gold. Enregistrée à la Bourse de Toronto, cette dernière exploite aussi des gisements d'or en Australie, au Chili, aux États-Unis et même ... au Canada ! Mais les nouveaux propriétaires ont poursuivi dans la ligne des anciens. Le Front large d'opposition ayant à nouveau démontré l'illégalité de ses opérations, MSX a élaboré en secret en 2010, avec la connivence des autorités municipales, de celles de l'État et du ministère de l'Environnement un nouveau Plan d'aménagement du territoire. La « zone protégée » devenait « zone minière », et la MSX recevait, le 5 août 2011, un nouveau permis d'opérations pour la mine, dont les activités n'avaient jamais cessé. Quelques mois plus tard, elle obtenait un mandat d'arrêt contre Rafael López Flores, un des habitants du village qui avait démontré le caractère anticonstitutionnel du nouveau Plan et obtenu son annulation par la cour.¹⁴

L'opposition à la New Gold Minera San Javier, organisée dès le début sur une base régionale, a utilisé la mobilisation pacifique et toutes les ressources juridiques à sa portée contre la destruction d'une zone à l'écologie fragile et de grande valeur patrimoniale. Malgré tout, la MSX a pu miser sur l'ignorance initiale des conséquences de l'exploitation à ciel ouvert pour s'installer. Elle a poursuivi ses opérations dans l'illégalité jusqu'à ce jour en ayant systématiquement recours à la corruption des autorités locales et à la complaisance de celles de l'État et du pays, ainsi qu'à la répression des opposants. La lutte n'est pas finie, cependant, et le Frente Amplio Opositor demeure confiant de l'obliger à cesser prochainement ses activités.

Désastre environnemental et répression au Chihuahua

Au nord de l'État du Chihuahua, près de la frontière des États-Unis, trois sociétés transnationales canadiennes, Panamerican Silver, Mine Finders et Mag Silver exploitent depuis quelques années les gisements d'argent de Huizopa, d'Ocampo et de Palmarejo. Quand les paysans de Huizopa, regroupés dans l'organisation nationale El Barzón, ont refusé que la mine Dolores accapare toute l'eau de la rivière Tutuaca, ils se sont heurtés à des fiers-à-bras payés par la société Mine Finders. Ils savent qu'ils risquent le même sort qu'Ismael Solorio Urrutia et son épouse Manuela Sólis Contreras, assassinés le 22 octobre 2014, pour s'être opposés à l'installation de la mine Cascabel, propriété de Mag Silver¹⁵, dans l'ejido Benito Juárez. Les paysans venaient d'obtenir du ministère mexicain de l'Environnement (SEMARNAT) un document attestant que l'entreprise, qui mène, depuis 2006, des activités d'exploration sur plus de 14 000 hectares de terres communautaires (avec l'aval des autorités de l'État et l'approbation du député local du PRI¹⁶), n'avait jamais obtenu de permis¹⁷. Devant l'immobilisme des autorités judiciaires, le 17 novembre dernier, une assemblée de 240 membres de Benito Juárez donnait à la société minière 48 heures pour déménager son personnel et son équipement hors de son territoire avec ordre « de ne pas revenir avant cent ans ! » Il aura donc fallu six ans, des dégâts considérables, des protestations nombreuses et finalement deux morts pour que les autorités interviennent.

À Veracruz : une mine côtoie une centrale nucléaire

À une soixantaine de kilomètres au nord-ouest du port de Veracruz, la construction de la centrale nucléaire de Laguna Verde, il y a vingt ans, avait suscité une mobilisation importante, en raison des risques bien réels de contamination des eaux et des terres environnantes. D'autant plus que le Mexique, qui dispose de ressources énergétiques importantes (pétrole et hydroélectricité), n'avait pas plus besoin de cette centrale nucléaire que le Québec n'a besoin de Gentilly 2.

Si aucune catastrophe majeure n'a eu lieu depuis à Laguna Verde, la course effrénée aux gisements miniers a failli créer récemment une situation hasardeuse. À trois kilomètres de là, à Caballo Blanco, la

société minière canadienne Goldgroup a découvert, il y a quelques années, un important gisement d'or et d'argent. Sur son site Web, elle décrit avec enthousiasme ce projet, qui comprend quinze concessions totalisant 54 000 hectares. Le principal site, La Paila, a fait l'objet de deux cents forages prometteurs. La société prévoit un investissement initial de 84,8 \$ millions, plus des dépenses de 53,5 \$ millions pendant les sept ans que durera l'exploitation. La teneur en or, qui varie entre 0,59 et 3,47 grammes par tonne, peut sembler faible, mais l'entreprise pense retirer en sept ans 575 000 onces d'or. À 1 700 \$ l'once, son cours en 2012, elle envisage d'engranger des profits totalisant 386 millions de dollars¹⁸.

Pour retirer UN MÈTRE CUBE d'or (et autant d'argent, à 30 \$ l'once), l'entreprise devrait, au cours des sept années d'exploitation prévues, déplacer 120 millions de tonnes de terre et de roc, qu'elle ferait sauter grâce à 35 000 tonnes d'explosifs. Le transport et le broyage du minerai exigeraient 144 millions de litres de diesel et le lessivage du minerai, 10, 2 millions de litres d'eau¹⁹ auxquels on ajouterait 7 000 tonnes de cyanure !

Échaudés par l'expérience de Cerro de San Pedro, des agriculteurs, de simples citoyens et des scientifiques des quatre coins de l'État du Veracruz se sont regroupés au sein de LAVIDA²⁰ pour démontrer, avant même que l'entreprise n'obtienne son permis d'exploitation, les lacunes considérables de son Évaluation des conséquences sur l'environnement (MIA). D'abord, elle sous-estime les risques importants liés aux explosions continues dans le voisinage de la centrale nucléaire et à la pollution, des bassins de refroidissement des réacteurs, causée par ses rejets toxiques. Goldgroup a aussi « oublié » de mentionner que les 54 000 hectares qu'elle allait détruire abritaient des peuplements anciens et rares de fougères arborescentes (cycadales) et de chênes tropicaux, et se situaient au cœur du corridor de passage de plus de 5 millions d'oiseaux migrateurs.

Deux années d'efforts ont porté leurs fruits. Même si, encore une fois, le ministère de l'Environnement avait autorisé le projet, le gouverneur du Veracruz a manifesté son désaccord avec l'ouverture de la mine²¹.

Le maire du municipio d'Alto Lucero, où se trouve Caballo Blanco, s'est rangé au vœu unanime de la population et a apposé les scellés sur les bâtiments construits par la Goldgroup. La rapidité de la mise en place d'une opposition efficace et sa capacité à aller chercher des appuis très larges ont certainement pesé très lourd dans cette victoire. Sur son site Web, Goldgroup parle encore de son projet au futur, mais partout ailleurs au Veracruz, il appartient désormais au passé.

Dans la Sierra Norte de Puebla : des Autochtones contre l'homme le plus riche du monde

Une autre région, la Sierra Norte de Puebla, fait depuis quelques années l'objet d'une offensive combinée de deux sociétés transnationales canadiennes, Almaden Minerals et Gold Corp, et de plusieurs grandes entreprises mexicaines comme Minera Plata Real et Frisco, propriété du Mexicain Carlos Slim. La région de la Sierra, à environ 250 kilomètres au nord-est de Mexico, compte 600 000 habitants, majoritairement autochtones et qui vivent de l'agriculture et de l'élevage. En haute montagne, les paysans nahuas ont vu débarquer chez eux il y a dix ans des ingénieurs miniers et de l'équipement de forage. Ils ont alors appris que le gouvernement avait octroyé des concessions « pour exploration et exploitation », totalisant 56 000 hectares, dans six municipios²². Pour mettre en valeur ces ressources, les entreprises minières comptent s'approvisionner en eau à même les réserves locales de cette région pourtant semi-aride. Il leur faut aussi beaucoup d'électricité pour le broyage et la centrifugation du minerai. Pas question de se brancher au réseau électrique régional, souvent défaillant et – pour elles – trop cher. Elles ont donc décidé de produire leur propre électricité, en harnachant les cours d'eau encaissés de la basse montagne adjacente. Dès avril 2011, Grupo México²³ a obtenu du gouverneur de Puebla un permis pour construire trois barrages sur la rivière Ajajalpan, en pays totonaque²⁴. Immédiatement, ses agents et ceux de la société de conseil Comexco ont commencé à faire pression sur les cultivateurs riverains pour qu'ils vendent leurs terres, et on a commencé la construction d'une route.

Informés des désastres écologiques que des mines à ciel ouvert ont produits ailleurs au Mexique, les habitants de trois municipios particulièrement touchés ont organisé des protestations.

À Ixtacamaxtitlán, c'est Almaden Minerals, une des entreprises minières canadiennes les plus présentes au Mexique, qui veut extraire de l'or et de l'argent, ainsi que des minéraux rares, utilisées pour la téléphonie cellulaire. Le président d'Almaden, Morgan J. Poliquin, ne tarit pas d'éloges au sujet du site Tuligtic, à Ixtacamaxtitlán. Fruit d'une « découverte aveugle », sa concession, qui couvre 14 000 hectares « propriété à 100 % d'Almaden » contient un important gisement d'or, d'argent et de cuivre²⁵. D'abord séduits par les cadeaux d'Almaden (comme une nouvelle salle d'attente pour la clinique) les paysans ont cru pendant quelques années les autorités municipales qui leur racontaient que cette entreprise ne ferait que de « petits trous » (agujeritos) dans le sol. Quand ils ont vu les bulldozers ouvrir un chemin à travers leurs champs, ils ont compris l'arnaque et les ont bloqués. Lors de la campagne électorale locale de 2013, on a exigé des quatre candidats qu'ils s'engagent par écrit à ne pas modifier le règlement de zonage et on l'a rappelé opportunément au vainqueur, qui semble jusqu'à présent vouloir respecter sa parole²⁶.

À Tetela de Ocampo, la Minera Frisco, (propriété de Carlos Slim), a obtenu en 2009 une concession de 10 000 hectares, valable pour 50 ans, pour exploiter l'or et l'argent de la montagne La Espejera. Frisco a commencé à déboiser, à ouvrir les pistes et a même effectué une centaine de forages. En guise de riposte, les habitants ont formé Tetela Hacia el Futuro (« Tetela vers l'avenir »), coalition qui s'oppose à toute entrée des entreprises minières. Comme l'exprime le président de la coalition, Germán Romero : « C'est un écocide et un ethnocide. Ils vont empoisonner l'eau qu'on boit au mercure. » Les 25 000 résidents de l'endroit vivent de la production de pommes, de pêches, de piments et de tomates, mais ce sont 40 000 personnes qui dépendent de l'eau des rivières Papaloateno et Zempoala. « On n'a besoin ni de leurs emplois ni de leur argent ! »²⁷ Ici, à la différence de Cerro de San Pedro, les autorités municipales ont fait front commun avec les résidents dès le début, et le maire s'est refusé à donner les permis de construction dont Frisco a besoin. Au contraire, l'administration municipale a promulgué un plan d'aménagement qui déclare La Espejera « zone protégée »²⁸. Les initiatives de Tetela ont servi de base de rassemblement pour les protestations ailleurs dans la Sierra, comme l'a montré le Forum

organisé en juillet 2012 dans cette commune, sur le thème : « Sans or, on vit, sans eau, on ne vit pas. »

Dans le municipio voisin de Zautla, une société minière chinoise, JDC Minerales, a acheté à La Lupe, près du village de Tlamanca, un site qui renferme de l'or et de l'argent, en plus du cuivre et du nickel. Mais les gens de Zautla possèdent une tradition d'organisation communautaire. Aussi, une vaste coalition, qui comprend aussi bien des groupes d'artisans que des producteurs biologiques, s'est dressée contre le projet, malgré les quelques cadeaux offerts aux habitants de Tlamanca pour les amadouer. JDC Minerales ne se doutait sans doute pas du guêpier dans lequel elle se fourrait : les permis d'exploitation étaient périmés ou incomplets. Finalement, le 22 novembre 2012, après la fin de l'ultimatum imposé à JDC, plus de 5 000 paysans ont marché sur la mine, ont arraché la palissade de protection et ont expulsé les cadres et les travailleurs chinois²⁹.

La défense du territoire et de l'eau unit présentement les communautés de haute et de basse montagne: les premières voient leur environnement saccagé par l'exploitation minière à ciel ouvert, les secondes, leurs terres sur le point d'être inondées et leurs cours d'eau, contaminés au cyanure et au mercure. Ainsi, le 7 décembre dernier, des paysans totonaques d'Olintla bloquaient la construction d'une route destinée à desservir la zone des barrages ; ils campent encore sur place en retenant la machinerie³⁰. Le 5 décembre dernier, un contingent de paysans du village d'Ignacio Zaragoza, dans la commune totonaque d'Olintla, barrait la route aux bulldozers en train d'ouvrir une voie d'accès pour la construction d'un barrage sur l'Ajajalpan. Les paysans ont maintenu les piquets pendant plus de deux mois. Le maire d'Olintla, à l'époque, à la différence de ses homologues de Tetela et de Zautla, était un farouche partisan du méga-projet. Aussi, le 26 janvier 2013, une centaine d'opposants au barrage, réunis à Zaragoza, ont été cernés par des policiers et des fiers-à-bras commandés par le maire et gardés illégalement plus de dix-huit heures, malgré la présence la police de l'État, qui a fraternisé pendant des heures avec les représentants de l'entreprise et de la mairie³¹. En 2014, cependant, on a élu un nouveau maire. Le nouvel élu s'est fermement engagé à ne pas permettre la construction du barrage.

Toujours en basse montagne, les Nahuas de Cuetzalan, qui possèdent de solides organisations³², se sont d'abord dotés d'un Comité d'aménagement territorial intégral (COTIC), puis ils ont voté le 10 décembre 2012 contre toute installation de projets miniers ou hydroélectriques sur leur territoire³³. Or, ils apprenaient, au début de 2014, qu'on avait octroyé à la société minière mexicaine Autlán deux concessions, soit Atexcaco I et II, totalisant 1 528 hectares, qui recourent les terres de quatre municipios, dont Cuetzalan. Dans ce dernier cas, la concession englobe toute la partie sud du territoire, où se trouvent les sources d'eau potable dont dépendent les 47 mille habitants³⁴. La réponse immédiate des organisations locales fut la diffusion d'information et la mobilisation au niveau communautaire, puis régional. En mars dernier, plus de 2 500 Autochtones, réunis à Zacatipan (une des zones qui seraient les plus directement touchées par la pollution de l'eau), ont manifesté une opposition ferme au projet. Cette mobilisation a commencé à porter des fruits. L'entreprise pétrolière d'État PEMEX, qui devait entreprendre des forages exploratoires dans une vaste zone du piémont incluant Cuetzalan, a récemment exclu le municipio, « pour respecter les lignes directrices du plan d'aménagement municipal.³⁵ » Face aux méga-projets miniers et hydroélectriques, des organisations amérindiennes comme la COTIC ont entrepris une lutte juridique, en s'appuyant sur l'Accord 169 de l'Organisation Internationale du Travail (1089) qui stipule qu'aucun « projet de développement » ne doit être entrepris dans les territoires autochtones sans consultation préalable, et sans qu'un consentement éclairé n'ait été obtenu. Il est clair qu'aucune de ces conditions n'a été respectée en ce qui concerne les projets miniers dans la Sierra Norte de Puebla.

* * * * *

Quelles conclusions tirer de ce bref survol de quatre cas d'implantation d'entreprises minières (en majorité canadiennes) dans les régions paysannes et autochtones au Mexique ?

En premier lieu, la course aux concessions minières au Mexique, tout comme au Canada, répondait à la fois à une conjoncture extrêmement favorable sur le marché des métaux, précieux et industriels, et au

contexte juridico-politique très permissif qui caractérise les deux pays : l'exploitation minière y a priorité sur tout autre usage du sol, les autorités la voient d'un très bon œil, et les recours juridiques sont peu nombreux. La baisse des cours de l'or en 2013 a momentanément calmé cette fièvre.

En second lieu, la technologie actuelle permet d'exploiter profitablement des minerais à très faible teneur, ce qui n'était pas rentable auparavant. À la condition, bien sûr, d'extraire, de broyer et de laver d'énormes quantités de roc. Il s'ensuit une dévastation générale et irréversible des écosystèmes où se pratique l'exploitation minière à ciel ouvert. Le désastre de Cerro de San Pedro, où cette forme d'exploitation se poursuit depuis plus de quinze ans, montre comment elle est incompatible avec tout développement durable.

Devant ces faits, divers groupes locaux ont réagi à l'expansion rapide de l'industrie minière sur leur territoire. Parfois avec retard, quand l'entreprise est déjà implantée, comme à l'ejido Benito Juárez, au Chihuahua. L'entreprise peut alors réussir à corrompre les autorités et à diviser la population ; il devient alors très difficile de l'empêcher de commencer la production. C'est pourquoi, la stratégie actuelle des groupes concernés est d'empêcher l'installation même des minières, comme on l'a vu à Caballo Blanco, au Veracruz et, plus récemment, dans la Sierra Norte de Puebla. En l'absence de tout appui des hautes instances gouvernementales, acquises aux intérêts des sociétés transnationales, ils comptent avant tout sur leur cohésion, particulièrement forte dans les communautés autochtones. Les résidents n'hésiteront pas à combiner la tenue de forums et d'assemblées pour informer la population et prendre des décisions collectives (comme les plans d'aménagement de Tetela et de Cuetzalan) avec l'action directe : expulsion des mineurs, arrêts des bulldozers. Certains groupes s'associent à des chercheurs (biologistes, anthropologues, juristes) qui possèdent l'expertise requise par les instances gouvernementales et judiciaires. Par exemple, pour pouvoir invoquer l'Accord 169 de l'OIT, il faut pouvoir démontrer qu'on constitue bien un groupe autochtone et qu'on occupe un territoire ancestral. La mise en place de coalitions larges³⁶ a permis une meilleure circulation de l'information et la diffusion de récits et d'expériences dans des forums régionaux.

À la migration annuelle des touristes canadiens a succédé au Mexique une invasion beaucoup plus agressive d'entreprises minières, qui semblent n'avoir aucune considération pour les gens et les milieux que leurs activités perturbent profondément. Mais plusieurs groupes, parmi les plus touchés, ont élaboré des réponses pertinentes qui sont en train de donner des résultats intéressants.

Notes

1 Une version abrégée de ce texte a été publiée dans la revue À Bâbord !, en mai 2013 (Numéro 48, p. 34-36).

2 Paradis sous terre. Comment le Canada est devenu la plaque tournante de l'industrie minière mondiale. Montréal, Écosociété, 2012.

3 Voir « Mines canadiennes à l'étranger : or, sang et feuille d'érable », par Agrès Gruda et Isabelle Hachey, La Presse, 20/10/2012. Aussi : Mining in Africa. Regulation and Development (pub. sous la dir. de Bonnie Campbell). Ottawa, Centre de recherche sur le développement international, 2009.

4 Voir « Mining, CIDA Partnership in Peru is pacification program, not development », par Rick Arnold (Embassy, 6/03/2012) et l'article de Kim Mackrael, Globe and Mail, 23/11/2012.

5 « Graves daños sociales y ambientales generan las mineras en Puebla » par Arturo Alfaro Galán, La Jornada de Oriente, 07/12/2012 (doc. électr.).

6 Mining History of Mexico, doc. électr. disponible sur le site web de la Majectic Mining Co.

7 Les ejidos sont des communautés dotées de terres après la réforme agraire. En 1993=2m elles représentaient plus de la moitié des terres cultivées.

8 Voir Le paradis sous terre op. cit. p. 80.

9 Source : Secretaría de Economía, Dirección General de Minas, 2011.

10 Aux États-Unis, 85% des minéraux sont actuellement exploités à ciel ouvert.

11 « Graves daños ambientales ... » op. cit.

12 American Smelting and Refining Company.

13 « Mexique, conflit minier à Cerro de San Pedro (San Luis Potosi); lorsque la justice n'exite plus. » par James del Tedesco et Mario Martínez Ramos. ALDEAH (2009) (doc. électr. consulté le 8/12/2012).

14 « Inicia New Gold Minera San Xavier escalada de represión terrorista contra sus opositores » par le Frente Amplio Opositor a New Gold Minera San Javier (doc. électr. consulté de 20/09/2012)

15 « Quieren reventar el Barzón », par Víctor M. Quintana S, (doc. electr. consulté le 23/11/2012). C'est la même compagnie qui se vante, sur son site Web, de sa « responsabilité sociétale », qui lui fait « non seulement bénéficier économiquement aux régions où nous faisons des affaires (SIC) mais aussi contribuer au tissu social et au bien-être général des habitants » ! (Growing with Our Communities, (consulté le 25/11/2012)

16 Le PRI (Partido Revolucionario Institucional) a gouverné le Mexique sans interruption de 1929 à l'an 2000, régime caractérisé par l'écrivain péruvien Mario Vargas Llosa comme « la dictature parfaite ». Évincé du pouvoir pendant 12 ans par un autre parti de droite, le PAN (Partido de Acción Nacional), il a repris le pouvoir après les élections de juillet 2012.

17 « Da Chihuahua 48 horas a minera para retirarse » par Pedro Sánchez, Terra Noticias Mex 18 nov. 2012 (doc. electr. consulté le 29/11/2012).

18 Goldgroup, Caballo Blanco, Project Overview, doc. électr. consulté le 10/12/2012. En juillet 2013, le cours a baissé à 1300 \$ l'once, ce qui laisse quand même des profits substantiels

19 Goldgroup mentionne parmi ses atouts que « le Veracruz possède la plus grande réserve d'eau douce du Mexique »

20 Acronyme de : La Asamblea Veracruzana de Iniciativas y Defensa Ambiental.

21 « La mina Caballo Blanco no operará en Veracruz, asegura Javier Duarte », par André Timoteo Morales, La Jornada, 27/02/2012.

22 Les municipios sont la structure administrative locale de base. Dans les régions rurales, ils regroupent plusieurs agglomérations secondaires autour d'un chef-lieu (cabecera). Ils comptent des milliers, parfois des dizaines de milliers d'habitants. En tout, ce sont 85 concessions qui ont été accordées entre 2006 et 2008, dans des dizaines de municipios de la Sierra.

23 Grupo México, propriété du milliardaire Germán Larrea, et qui fait ici office de producteur d'énergie hydro-électrique, est aussi une transnationale minière qui possède, outre la célèbre mine de Cananea (responsable d'un déversement catastrophique d'eau contaminée dans le fleuve Sinaloa, en juillet dernier), des intérêts jusqu'au Pérou (Southern Peru Copper Mine). Il vient de racheter le géant états-unien ASARCO, en faillite.

24 Trois autres permis ont été obtenus pour la construction de barrages sur la rivière Apulco et deux sur la rivière Zempoala, non loin de là.

25 « About the Ixtaca Property », Mai 2012, Doc. élect. consulté le 16/11/2012.

26 Ixtacamaxtitlan, le 27 septembre 2014.

27 « Mexican town takes on world's richest man. » par Magaly Herrera EFE – Fox News Latino, 22/07/2012.

- 28 « Protestan contra explotación minera en Tetela » (anon.) El Internacional, 15/07/2012
- 29 « Cinco mil campesinos echan de Zautla a la minera china JDC » doc. electr. consulté le 10/12/2012)
- 30 « Detienen vecinos de la comunidad de Ignacio Zaragoza, municipio de Olintla, maquinaria que haria un camino a una hidroeléctrica » par Arturo Alfaro Galán, La Jornada de Oriente, 07/12/2012.
- 31 « Sacan en patrulla a 75 activistas detenidos en Olintla » par David Shanik 27/01/2013 (doc. lelectr. consulté le 30 /01/2013.
- 32 Les principales sont l'union coopérative Tosepan Tittaniske (qui compte plus de 20 mille membres), l'association des femmes autochtones Maseualmej Mosenyolchikauanij, la commission des droits de la personne Takachiuallis, un tribunal autochtone autonome (Juzgado Indígena), un périodique bilingue et deux radios en langue nahuat.
- 33 « Votan en Cuetzalan vs proyectos mineros e hidroeléctricos en la entidad » par Arturo Alfaro Galán, La Jornada de Oriente, 10/12/2012.
- 34 « Informe del Órgano Ejecutivo dle COPTIC ante proyectos mnineros e hidroeléctricos. » Kuojtakiloyan (19) : 9-10.(juillet 2014)
- 35 « El ordenamiento, freno a un proyecto devastador de PEMEX » Kuoujtakiloyan (19) : 6 (juillet 2014)
- 36 Comme le Réseau Mexicain des Affectés par les Mines (REMA), l'Assemblée Veracruzaine d'Initiatives et de Défense Environnementale (LAVIDA) et le Mouvement des Affectés par les Barrages et de Défense des Rivières (MAPDER)

L'exploitation minière industrielle en territoires bioculturels de peuples autochtones

Par Eckart Boege (traduction: Christiane Archambault)

L'INTÉGRITÉ TERRITORIALE ET CULTURELLE DES PEUPLES AUTOCHTONES EST MENACÉE PAR LES NOUVEAUX PROJETS MINIERIS MÉTALLIQUES TOXIQUES ET D'ENVERGURE INDUSTRIELLE, PRINCIPALEMENT À CIEL OUVERT.

L'industrie minière contemporaine est entrée dans une nouvelle phase, en « migrant » de l'exploitation de filons minéraux, principalement métalliques, vers l'extraction massive de matières pierreuses qui, à certaines strates, contiennent des métaux de très faible teneur (dans le cas de l'or, la moyenne est d'un seul gramme la tonne extraite). On utilise, pour ce processus industriel, de la machinerie de grande taille et des procédés massifs de lixiviation faisant appel à du cyanure de sodium. Il s'agit surtout d'exploitation massive à ciel ouvert qui exige une exploration de grands pans de territoires, l'aménagement de routes et le forage de centaines de sites pour l'extraction d'échantillons qu'on analyse pour localiser précisément les strates dans lesquelles se trouvent les derniers résidus de poussières minérales d'intérêt commercial.

1) Pour que les capitaux transnationaux puissent entrer massivement dans les pays riches sous forme de minerais, les traités de libre-échange ont encouragé la promulgation de lois permettant l'investissement et la propriété de 100 % des capitaux transnationaux et l'appropriation tant des territoires que des produits, avec des redevances ridicules, sans taxes liées spécifiquement à l'activité. Le peu qui est versé est un montant d'argent minime par hectare concédé. L'autre volet du processus d'appropriation est la « dépossession » —dans le sens physique, social et culturel— des propriétaires de la superficie, dans les zones des concessions.

2) Il s'agit de procédés industriels qui exigent un immense apport de capitaux, avec une technologie de haut risque, compte tenu de leur potentiel destructeur pour les écosystèmes et de leurs incidences négatives sur les populations humaines, locales et régionales. Lorsqu'elles se retirent, les entreprises laissent des cicatrices environnementales, sociales et économiques irréversibles, avec peu de possibilités de réparations à court et moyen termes. Pour l'illustrer avec un exemple étudié récemment et à la lumière de l'information provenant d'une mine de taille moyenne (Caballo Blanco dans l'État de Veracruz au Mexique), on suture, dès l'étape de l'exploration —sous le regard impassible du SEMARNAT (Secrétariat de l'Environnement et des Ressources naturelles)— la végétation naturelle, en portant ainsi atteinte à la complexité des écosystèmes toujours vivants. Durant la phase de l'exploitation, l'entreprise entend effectuer, pour le moment, une taille d'un diamètre de 1 000 hectares, et transporter 119 millions de tonnes de matières desquelles 35 millions contiendraient les minerais désirés (d'une teneur moyenne de 0,7 gramme la tonne). Pour ce procédé, on utiliserait 3 000 mètres cubes d'eau par jour durant 10 ans, 2 millions de litres de diesel par mois, durant sept ans (pas uniquement comme combustible, mais aussi comme substance permettant d'intensifier les explosions), 35 000 tonnes d'explosifs, de 6 000 à 7 500 tonnes de cyanure, 300 000 litres d'acide chlorhydrique, etc. Parmi les cicatrices environnementales spectaculaires, l'entreprise laisserait un cratère d'une superficie de 1 000 hectares de diamètre et d'une profondeur variable pouvant aller jusqu'à 500 mètres. Il en coûterait cher à la minière de combler ce trou un jour et de contrôler les drainages acides potentiels pour cent ans. Les bassins où on dépose la matière « inerte » sans minéraux utiles, font également partie des cicatrices environnementales. Lorsqu'on y dépose des composés soufrés, on génère, pour des siècles, des écoulements acides et la migration des métaux lourds, qui rejoignent les cours d'eau, le sous-sol, les lagunes ou la mer. La société mentionnée prétend obtenir 600 000 onces d'or attestées et 400 000 onces potentielles, en plus de l'argent, ce qui lui rapporterait, durant les sept ans de vie de cette taille,

des recettes de 1 900 millions de dollars d'après le prix du marché à la fin de l'année 2012, avec un investissement de 300 à 400 millions de dollars. Le rendement des investissements est extraordinairement rapide. Au total, cette société prévoit ouvrir six tailles qu'elle ne détaille pas dans son manifeste d'incidents environnementaux. Il s'agit d'une région de grande valeur du point de vue écologique et de la biodiversité, dans un État qui a déjà perdu 95 % de sa végétation naturelle.

3) Pour légitimer un procédé industriel à haut risque, et pour obtenir les permis du Secrétariat de l'Environnement, les entreprises et leurs conseillers, notamment des ex-secrétaires de l'Environnement, développent un discours de développement durable. Leur argument principal de légitimation est qu'ils créent des emplois pour la population locale (dans le cas mentionné précédemment des 300 emplois directs, 150 seraient des travailleurs venus d'ailleurs pour opérer de la machinerie lourde et s'adonner à d'autres activités spécialisées). Ils prétendent aussi que les projets miniers sont inoffensifs pour l'environnement. Pour réaliser les travaux d'infrastructure, il faut créer de manière temporaire 1 000 emplois, qui, à l'instar d'autres travaux majeurs, ne sont pas liés, à moyen et long termes, à un processus de dynamisation de l'économie.

4) L'exploitation du sous-sol est « d'intérêt public prioritaire », et prime sur d'autres intérêts publics et privés non miniers, comme le seraient, par exemple, les aires naturelles protégées. Cet intérêt public prioritaire est la base du processus de privatisation des ressources naturelles minières du pays, qui sont transférées aux intérêts des grands consortiums nationaux et internationaux. Les concessions minières que l'État octroie aux entreprises, sont de véritables lettres de commission pour accéder aux territoires de n'importe quelle partie du pays, y compris des villages, des localités et des aires naturelles protégées, terrestres ou maritimes. Les concessions sont des zones d'exclusion pour éviter que d'autres sociétés minières ne disputent les mêmes territoires. Avec les concessions, les sociétés minières ont la mainmise, de

surcroît, de manière directe ou indirecte, sur l'administration des politiques « de développement » régionales, à très long terme. La dévolution territoriale aux propriétaires fonciers actuels devient pratiquement impossible étant donné que les concessions ont une durée de 50 ans, et peuvent être renouvelables pour une période supplémentaire de 50 ans.

5) Les noms des grandes sociétés étrangères n'apparaissent presque jamais dans les concessions alors que les sociétés indiquent, dans leur bulletin mensuel aux investisseurs sur Internet, qu'elles sont propriétaires de la totalité du territoire qui englobe la concession. Même si l'extraction ne touche pas l'entièreté d'une concession, dans cette première phase d'exploration, les sociétés peuvent passer sur des champs ensemencés, démanteler des installations, ouvrir des routes, déposer des matériaux, contaminer des rivières et surtout étudier comment elles vont accaparer les diverses sources d'eau proches ou lointaines, etc. Durant cette étape entre l'octroi de la concession et l'exploitation, les entreprises spécialisées analysent avec précision les portions du territoire concédé qu'elles vont exploiter. Si les propriétaires des terrains refusent de vendre ou de louer, l'entreprise peut demander à l'État l'expropriation dudit propriétaire. Au Mexique, on a déjà concédé environ 31 millions d'hectares du territoire national. Plus de 200 millions d'hectares sont susceptibles d'être concédés d'après le Service des Mines National, y compris des aires maritimes. Déjà, dans la phase d'exploitation, le minerai sort du pays sous forme impure ou raffinée sans qu'aucune redevance ne soit versée aux municipalités, aux États ou au gouvernement fédéral. La population mexicaine ne retire aucun bénéfice de ce procédé industriel à haut risque.

6) Il ne fait nul doute que les procédés industriels de cette envergure bouleversent l'écologie, car ils détruisent la complexité des écosystèmes, contribuent aux bouleversements climatiques et à la dégradation de la diversité biologique. Les entreprises utilisent massivement la ressource eau à laquelle

elles ont un accès prioritaire avant la consommation humaine (la loi viole le précepte d'accès à l'eau comme droit humain prioritaire). Pour les peuples autochtones et les communautés rurales, cela signifie non seulement le déplacement forcé et la spoliation de leurs ressources naturelles essentielles à la vie comme l'eau, de la diversité biologique et de l'agrodiversité, mais bientôt, il n'y a plus de biens communs à administrer, de relations sociales communautaires à établir, de nature à gérer, de savoir millénaire à recréer, de champs de maïs à ensemercer et de ressources phytogénétiques à domestiquer. Bref, il s'agit d'une mort culturelle jaillissant d'un choc frontal entre les Autochtones et un projet industriel de culture de la mort, qui déplace le projet initial régional autochtone et rural sur un territoire déterminé. Donnons comme exemple les vallées centrales d'Oaxaca, en particulier les versants déjà concédés. Si elles entraînent dans la phase d'exploitation, les sociétés minières provoqueraient un désastre environnemental et humain sur un territoire de haute densité culturelle, historique et du paysage.

7) En outre, de nouveaux phénomènes industriels s'associent à l'exploitation minière de cette envergure. Au nom de la viabilité, certaines sociétés minières disputent à la population locale autochtone davantage de territoires pour construire des installations hydroélectriques afin d'alimenter leur exploitation avec une électricité « durable ». Les intérêts miniers sur de vastes territoires au Mexique se concentrent surtout dans les cordillères, en particulier, mais pas exclusivement, dans la grande chaîne de montagnes de la Sierra Madre Occidentale. En général, ils se trouvent dans les bassins versants ou sur les versants mêmes, surtout dans les zones arides, semi-arides ou subhumides, de grande valeur en biodiversité et en approvisionnement en eau, en grande ou petite quantité, dans les aquifères en aval.

8) À la mi-temps de 2012, le gouvernement mexicain avait déjà octroyé 2 173 141 des 28 millions d'hectares décrits par Boege [2008] comme étant le noyau dur des territoires autochtones. C'est donc dire qu'au cours des cent dernières années, les

Autochtones ont perdu la juridiction de 17 % de leur territoire à cause des concessions minières et fréquemment sans que les communautés le sachent. Selon les chiffres que nous analysons plus bas, la majorité des concessions en territoires autochtones et non autochtones ont été octroyées par les deux derniers gouvernements du Parti d'Action Nationale, conformément à la loi néolibérale saliniste sur les mines.

En vertu de la Loi sur les mines, le gouvernement a l'obligation d'informer les propriétaires qu'on entend octroyer leurs terres, et de sonder la population pour voir s'il existe un intérêt local quant à « l'exploitation » des minerais et à la possession de la concession. Dans le cas des Autochtones, la loi stipule qu'en cas d'égalité des conditions de capacité d'exploitation (il faut comprendre capitaux et technologie) par rapport aux sociétés transnationales, la concession aux Autochtones « serait prioritaire ».

9) Précisons qu'il s'agit de concessions qui englobent tous les types d'exploitation minière et en général, d'une durée de 50 ans (période renouvelable au besoin). Au cours de la première décennie de 2000, ont été concédés en territoires autochtones près de deux millions d'hectares, principalement pour l'extraction de métaux, comme le montre le tableau suivant. Il faut préciser que le tableau hiérarchise seulement le minerai principal déclaré par les entreprises. Fréquemment, il occulte les minéraux en association, dont certains possèdent un énorme intérêt industriel (tungstène, cuivre, molybdène, etc.)

Premier tableau. Nombre de concessions en territoires autochtones octroyées par les gouvernements du Parti d'Action Nationale

NOMBRE DE CONCESSIONS OCTROYÉES EN TERRITOIRES
AUTOCHTONES
2000-2012 : MÉTAUX PRINCIPAUX DE LA CONCESSION

Or	2 814
Argent	71
Cuivre	25

Ce petit tableau est très significatif puisqu'il s'agit de concessions récentes; actuellement, le métal le plus profitable dans l'industrie minière à ciel ouvert est l'or.

La totalité des 5 712 zones octroyées en territoires autochtones dépasse les 2 066 307 hectares. Par contre, 625 concessions ont été retirées du lot, et il reste donc 232 000 hectares. La majorité des territoires se trouvent en phase de levé ou d'exploration (ou en recherche d'investisseurs) tandis que 106 833 sont déjà en phase d'exploitation.

10) La majorité des concessions sont en phase d'exploration. C'est au cours de cette phase que les sociétés minières s'approchent (avec des spécialistes en mobilisation sociale et en résolution de conflits, parfois financés par les « organismes de développement » du gouvernement du Canada), des autorités municipales et de l'État, distribuent présents et promesses, comme peindre une église, construire des locaux pour l'assemblée communale, construire des routes, etc. Ce processus « de mobilisation sociale » est un euphémisme pour que les entreprises puissent s'autodéclarer partenaires de la société locale et se donner l'étiquette « d'entreprises socialement responsables ». C'est durant cette phase que les exploitants provoquent les premières divisions dans la population puisque, habilement, ils embauchent

pour des travaux comme le transport de l'eau, etc., des leaders locaux, notamment les autorités municipales. Les minières cherchent « l'assentiment social » pour entrer dans les régions et les territoires ruraux et autochtones. Il arrive souvent au cours de ce processus que les sociétés minières polarisent et décomposent le tissu social et affrontent de multiples façons la société et la culture locales. On rapporte, dans diverses zones de concession minières, des assassinats de leaders qui luttaient contre leur installation ou leur mise en œuvre.

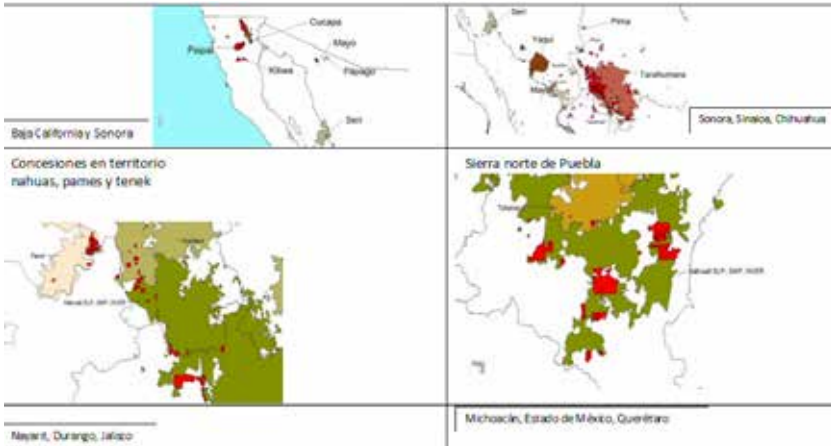
11) Dans le cas des peuples autochtones, les autorités fédérales font fi des traités internationaux et de leur statut sur le consentement libre et éclairé (Traité 169 OIT) de la population concernée. Mentionnons que ce consentement libre et éclairé inclut également le droit de refuser un projet. Si ce processus de consultation se conforme au manuel que l'OIT a publié pour les consultations, la tenue de la consultation ne serait pas sous la responsabilité de l'autorité municipale ou agraire ou du gouvernement en question. Le processus doit plutôt être organisé par une autorité fédérale de « bonne foi » —tel que stipulé par la convention n°169 de l'OIT— et doit informer et consulter l'ensemble de la population autochtone, qu'elle soit propriétaire de la terre ou non.

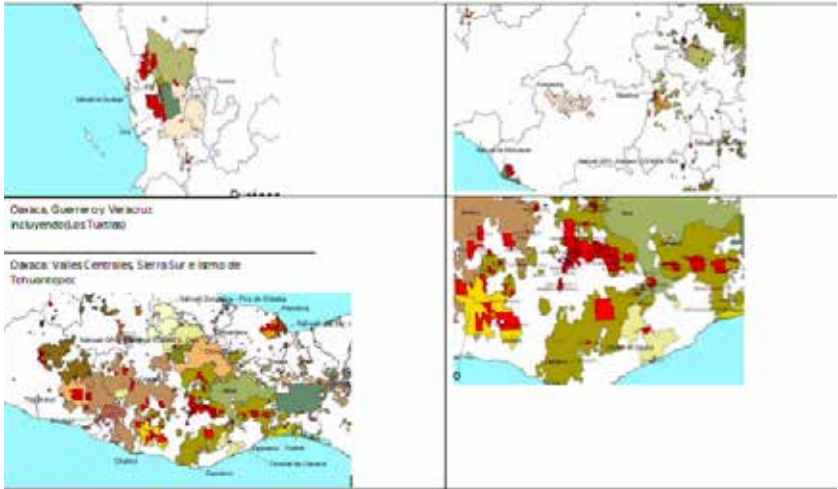
12) C'est au cours de la phase d'exploration que les sociétés doivent présenter leur Manifeste d'incidences environnementales régionales et fédérales (MIA-R), de risque de type 2 (lorsqu'elles utilisent des substances comme le cyanure). Dès que l'entreprise présente son MIA au SEMARNAT, l'entreprise a le droit de soumettre le document à la consultation publique, dans les dix jours ouvrables suivants, et à la discrétion de l'autorité, on peut effectuer une assemblée publique au cours de laquelle l'entreprise informe la population et prend connaissance de l'opinion de divers acteurs (comme si les peuples autochtones des régions les plus reculées consultaient l'Internet tous les jeudis au cas où on déposerait un MIA dans leur région), et peut demander, dans les dix jours ouvrables suivants, la consultation publique au sujet

d'un document hautement spécialisé. Au cours de la réunion publique informative, la population a le droit d'émettre son opinion et de proposer des améliorations au projet. Notons que si la population refuse le projet et ne donne pas son « assentiment social », son opinion n'est pas contraignante eu égard à l'accord de l'autorité environnementale. C'est pour cette raison que le processus de consultation et d'assemblée publique informative ne peut pas être considéré valide.

Rappelons que les territoires autochtones s'organisent principalement autour de la propriété communale et à un degré moindre, de la propriété privée. Une seule concession (les entreprises en détiennent plusieurs) peut bouleverser une commune ou accaparer ou contaminer des sources d'eau, par exemple.

Territoires autochtones où se trouvent des concessions minières (zones en rouge)





DEUXIÈME TABLEAU. Superficie des concessions en vigueur, par rapport à la totalité de leur territoire. (Au nombre total de concessions, il faut ajouter près 250 000 hectares, qui ne sont plus valides)

PEUPLE AUTOCHTONE (Appellations de l'INEGI telles qu'elles apparaissent dans les recensements. Voir dans Boege 2008 les appellations réelles des peuples autochtones)	TERRITOIRES DES PEUPLES	SUPERFICIE DES CONCESSIONS MINIÈRES EN TERRITOIRES	% DU
Chatino	223077	65667	29.4
Chichimeca Jonaz	4396	615	14.0
Chol	796544	1993	0.3
Chontal de Oaxaca	135933	5 222	3.8
Cochimi	7599	522	6.9
Cora	367047	121028	33.0

Cucapa	153688	62 214	40.5
Guarijio	83014	27 699	33.4
Huasteco (Tenek)	250611	2 805	1.1
Huave	106 879	6 237	5.8
Huichol	832 951	63 285	7.6
Kanjobal	29 918	59	0.2
Kikapoo	7040	4 598	65.3
Kiliwa	27557	23 479	85.2
Mame	35796	2 377	6.6
Maya	7 441968	69 912	0.9
Mayo	321124	33 174	10.3
Mazahua	125482	12 477	9.9
Mazateco	315254	727	0.2
Mixe	681045	7 845	1.2
Mixteco	1 702341	92 538	5.4
Náhuatl (s. de Veracruz)	96293	4759	4.9
Náhuatl GRO	665574	45 617	6.9
Náhuatl SLP, SNP	948680	38 313	4.0
Náhuatl Zongolica	348988	3151	0.9
Náhuatl de Durango	36582	5578	15.2
Náhuatl de Michoacán	76218	39742	52.1
Otomi	489646	30748	6.3
Paipai	68326	66360	97.1
Pame	104479	3005	2.9
Pima	53767	27349	50.9
Popoluca	103446	39373	38.1
Quiché	32414	279	0.9
Seri	212222	5255	2.5
Tarahumara (Raramuri)	264891	634457	24.0
Tepehuán (Odam)	1182536	272536	23.0
Tlapaneco	294429	74055	25.2
Tzeltal	924774	459	0.0
Tzotzil	774323	7115	0.9
Yaqui	449320	9318	2.1
Zapoteco	1 775199	280272	15.8
Zoque	674455	19255	2.9

L'analyse des premier et deuxième tableaux et des données fournies sur les concessions minières permet de tirer diverses conclusions :

1) Des concessions minières en vigueur, certaines ont été concédées en territoires autochtones dès 1899. On peut y repérer 5 712 zones, dont chacune représente une concession. Est en vigueur un total de 5 087 (soit 1 940 892 hectares) tandis que 650 ont été retirées. Ces chiffres indiquent que 17 % des territoires autochtones sont concernés en moyenne. Néanmoins, certaines des concessions englobent presque la totalité des territoires des nations peu peuplées (Kiliwas, Kikapoo, Cucapas, Pimas, Guarijios). C'est extrêmement grave pour leur survivance. C'est le coup de grâce. Il faut préciser que même les peuples autochtones à la population importante sont aussi « expropriés » du contrôle de leur territoire, comme les Nahuas de Michoacán.

2) Les territoires autochtones les plus touchés par l'agrandissement des concessions sont ceux des Rarámuris (Tarahumaras), des Zapotecos (principalement des vallées centrales d'Oaxaca), des Chatinos, des Mixtecos, des Coras et des Tepehuanes. Ensemble, ils atteignent plus d'un million d'hectares où les Autochtones perdent le contrôle de leurs territoires et représentent la moitié de toutes les concessions en territoires autochtones.

3) Comme nous l'avons vu plus haut, les sociétés minières achètent ou louent des terrains où elles exploitent directement et traitent le minerai; lorsque la population refuse de leur vendre ou de leur louer, l'État, en vertu de la loi minière anticonstitutionnelle, a le « droit », à la demande des entreprises, d'exproprier les occupants au nom de « l'intérêt public ».

4) Les concessions minières pour l'exploitation de l'or dominant par rapport à celles qui concernent d'autres métaux ou des ressources non métalliques. L'exploitation des métaux exige l'utilisation de cyanure (de sodium) pour lessiver les métaux, au moyen de procédés à haut risque, autant pour la santé humaine que pour l'environnement.

5) Le Secrétariat de l'Économie, qui octroie les concessions, n'inclut pas dans le processus initial de consultation publique la composante autochtone et ce, en violation des conventions internationales que le Mexique a signées.

6) Les sociétés minières se lancent également dans « l'autoproduction durable » d'énergie électrique comme le démontrent les projets de quatre barrages dans la cordillère nord de Puebla. D'après les renseignements obtenus sur les concessions et sur les projets de barrages, nous pouvons conclure que les Nahuas et les Totonacos perdraient près de 30 000 hectares ou plus de leurs territoires, sans qu'on se préoccupe du fait qu'il s'agit de territoires autochtones, la base de leur culture, mode de vie et avenir.



Lutte pour le territoire, lutte pour la vie!

Par **Eve-Marie Lacasse**

Projet Accompagnement Solidarité Colombie

Le 20 août dernier, la Caravane pour la paix, les droits humains et la défense du territoire du département de Nariño entamait son périple, en Colombie. Préparée et appelée par des organisations sociales colombiennes qui résistent aux mégas-projets extractifs et à la destruction de leurs territoires, cette caravane souhaitait rendre visible les violations des droits humains dont sont responsables les grandes entreprises dans cette région, tout en les liant au contexte de conflit social et armé présent en Colombie depuis plus de soixante ans. Pendant sept jours, des individus et organisations provenant de milieux variés ont parcouru la région, dont des internationalistes du Projet Accompagnement Solidarité Colombie (PASC)¹.

Conflit armé, mais surtout, social

L'impossibilité historique d'exercer une opposition efficace à l'intérieur de la structure politique en Colombie (persécutions, stigmatisation et extermination de l'opposition), ainsi que la situation de pauvreté structurelle de la majorité du peuple colombien, a poussé certains groupes d'inspiration marxiste et guévariste à prendre le chemin de la lutte armée dans les années 60. Pour ces guérillas, la lutte armée est vue comme de la légitime défense en réponse à la tyrannie des pouvoirs et capitaux en place. Pour discréditer cette analyse, la contre-propagande du gouvernement colombien est de marteler que les guérillas ne sont pas le produit du conflit social et de la pauvreté colombienne, mais bien sa cause. En opposition à ce discours, qui refuse d'admettre l'existence d'un conflit social en Colombie (le pays le plus inégal de l'Amérique latine) et d'agir pour le résoudre, les mouvements sociaux colombiens

jugent important de réitérer que le conflit armé est loin d'avoir causé la destruction de l'économie colombienne. Même en temps de guerre, et probablement grâce à celle-ci, la croissance économique a augmenté de 5% en 2011 et la violence politique a profité énormément à l'oligarchie colombienne².

De fait, ce n'est pas un hasard que la période d'approfondissement du conflit coïncide avec l'implantation du Plan Colombie depuis 2003, qui coïncide aussi avec une période de croissance économique soutenue, de concentration importante des terres dans les mains de l'élite et des transnationales et parallèlement, l'augmentation des inégalités. Le Plan Colombie, signé en 2001, représente le plus grand programme d'assistance militaire des USA en Amérique latine et fut conçu pour accomplir divers objectifs stratégiques, dont la militarisation de la société colombienne et pour vider les campagnes : 300 000 soldats auxquels se joignent 30000 paramilitaires ont forcé des millions de personnes à abandonner les territoires contrôlés par les guérillas. Les guérilleros perdirent les ressources de renseignement et d'appui logistique mais gagnèrent de nouvelles recrues. Comme résultat de la politique de la « terre brûlée » de Uribe/Santos et de la violence massive, de nouveaux secteurs économiques, essentiellement miniers, pétroliers et agro-industriels firent l'objet d'investissements étrangers, établissant les bases en 2012 pour l'accord de libre-échange signé par Obama et par Santos.

Ceci n'est pas nouveau. La population colombienne subit l'imposition du scénario de l'accumulation capitaliste depuis les années 1920, époque des massacres des bananeraies et de l'utilisation de meurtriers et mercenaires par des entreprises telles que la Standard Oil ou Chiquita Brand. Ces massacres ont engendré 300 000 morts. Cette période de guerre en a été une d'importante croissance économique et de prospérité : les exportations de café sont passées de 242 300 000 \$US en 1949 à 492 200 000 \$US en 1953. Or, la région de production de café a été le théâtre principal des massacres de l'époque. De plus, pendant la période 1948-1953, l'industrialisation des infrastructures a augmenté de 56%, mais les salaires ont baissé de 14%, au-dessous du niveau de 1947⁴. Depuis cette époque, la même histoire se répète.

La propriété des terres : cause réelle du conflit

La relation existante entre le conflit et le processus de concentration des terres est évidente lorsque nous observons le tracé de la dépossession et l'instauration des mégas-projets. Ana Maria Ibanez affirme : « une grande partie des départements où l'on voit une plus grande concentration des terres coïncide avec les départements les plus affectés par les déplacements et l'abandon des terres par les communautés, qui sont l'objet d'importants projets de développement minier et d'exploitation d'hydrocarbures et agro-industriels pour les biocombustibles et agroforestiers »⁵. Les mouvements sociaux colombiens considèrent que la politique de développement économique imposée par les gouvernements antérieurs et actuels (surtout avec les locomotives minière, agro-industrielle et d'infrastructures) alimente les pratiques guerrières qui ont un grand impact sur les conditions de vie des communautés en ne respectant pas leurs besoins et les droits humains. Les déplacements forcés, le pillage des ressources naturelles, les menaces et la persécution des activistes et défenseurs de droits humains, les exécutions extrajudiciaires, etc., servent à l'application de ce modèle de développement. Et pour réaliser tout cela, la stratégie paramilitaire fut utilisée et continue d'être un des piliers du conflit colombien.

Elle se déploie depuis l'État colombien avec le soutien actif des États-Unis et des élites économiques nationales et étrangères. Elle est financée par les grands propriétaires terriens, certains secteurs du pouvoir politique, le narcotrafic, ainsi que par certaines compagnies colombiennes et étrangères. C'est sous le prétexte d'une guerre de contre-insurrection que prend naissance une série de mécanismes de répression contre la population civile pour le contrôle territorial et social, et de manière ciblée contre les opposant-e-s politiques (syndicalistes, leaders paysans, militant-e-s sociaux, défenseur-e-s de droits humains, etc.). L'objectif de contrôle territorial ne doit pas être sous-estimé puisque plusieurs analystes du conflit colombien avancent que cette stratégie vise avant toute chose à réaliser une contre-réforme agraire pour favoriser la concentration des terres aux mains de l'oligarchie nationale et la remise des territoires les plus riches en ressources naturelles au capital transnational.

1. Ce n'est pas une coïncidence si le conflit colombien, le plus vieux d'Amérique latine, a fait plus de 350 000 morts; 5 195 620 déplacé-e-s, dont 70% sont des femmes (280 000 seulement en 2010); 150 000 personnes victimes de torture et plus de 50 000 personnes disparues et ce, seulement dans la période 1985-2010. La relation entre ces statistiques et la concentration croissante des terres saute aux yeux. De la même façon qu'apparaissent sans cesse des plantations d'agrocombustibles, comme la palme africaine, des plantations de caoutchouc, ou des mégas-projets extractifs, un des piliers économiques du gouvernement Santos. Dans plusieurs cas, l'accès de plus en plus facile (et facilité) des multinationales aux ressources naturelles colombiennes est lié à un financement plus important des acteurs du conflit armé, à une augmentation de la pauvreté et à des déplacements massifs. De fait, 87% des déplacements forcés, ainsi que 82% des violations des droits humains et au Droit international humanitaire et 83% des meurtres de leaders syndicaux⁶ ont lieu dans les régions riches en ressources naturelles. Il est aussi estimé que le paramilitarisme, en moins de deux décennies, a volé plus de 6,5 millions d'hectares, qu'on retrouve aujourd'hui entre les mains de multinationales extractives, de l'agro-industrie et de grands propriétaires fonciers⁷.

Les mégas-projets extractifs étrangers

Sur ces terres spoliées et volées aux paysans, aux communautés autochtones et afrodescendantes, se déploie actuellement une vaste gamme de projets agro-industriels, d'élevage extensif, d'exploitation minière, pétrolière et forestière. La majorité des mégaprojets sont financés par des programmes du gouvernement visant soit la réinsertion des dits « paramilitaires démobilisés », soit lesdites cultures alternatives à la coca et bénéficient à ce titre d'appuis financiers importants de la part des agences internationales de développement, dont notre ancienne ACIDI. Du côté de l'agriculture, les productions mises de l'avant sont celles destinées à l'exportation et se divisent entre agrocarburants

(palme africaine et éthanol principalement), café, caoutchouc et « fruits exotiques ». Ces productions qui prennent la forme de monocultures intensives, en plus d'appauvrir le sol et de contaminer les cours d'eau par l'usage de produits toxiques, sont une cause directe de la perte de souveraineté alimentaire des paysans colombiens.

Outre les terres fertiles et la disponibilité d'un large bassin de main-d'œuvre généré par les déplacements forcés et le vol de terres, le territoire colombien est convoité par le capital étranger pour la richesse de ses ressources naturelles (biodiversité, eau, minerais, hydrocarbures). Règle générale, les firmes transnationales (telles que les pétrolières canadiennes Pacific Rubiales Energy, Talisman et des minières canadiennes telles que Gran Colombia Gold, Medoro Ressources, Greystar, etc.⁸.) font leur entrée sur les territoires suite au « nettoyage » de celui-ci par les forces armées régulières et irrégulières. Une fois les populations déplacées et le vol de terre légalisé par les multiples lois agraires au profit de l'élite terrienne, les firmes étrangères peuvent s'installer sans craindre l'opposition. Elles auront ensuite tout le support militaire nécessaire pour « sécuriser leurs investissements », que ce soit par la collaboration des forces paramilitaires qui contrôlent la population locale ou par le recours à des escadrons armés qui s'attaquent à toute tentative d'organisation syndicale ou d'opposition.

Le règne du président Alvaro Uribe (2002-2010) a légué à l'actuel gouvernement Santos un code minier et une politique minière favorables aux intérêts étrangers en leur réservant le droit d'utilisation des territoires et en criminalisant la petite activité minière artisanale. Jusqu'en 1990, il existait 467 000 hectares de terres avec des titres miniers en Colombie. Lors des deux mandats d'Uribe, 7 402 000 hectares ont été cédés pour l'exploitation minière. Au nom de la politique de promotion de l'investissement étranger, le gouvernement a décidé d'augmenter à 12 millions d'hectares les zones d'exploitation agro-industrielles et forestières et à 38 millions de barils l'exploitation pétrolière⁹.

Et le Canada dans tout ça?

En 2011 entré en vigueur l'Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALECC). Le gouvernement canadien est le seul à avoir signé un accord économique avec la Colombie pendant le mandat d'Uribe. Il a ainsi pavé la voie puisque, depuis, les États-Unis ont emboîté le pas, malgré la violation systématique des droits humains et l'impunité qui continuent en Colombie.

Les minières canadiennes détiennent 52% du secteur minier colombien¹⁰ et l'ambassade canadienne estime que l'investissement minier en Colombie est de 3 milliards de dollars¹¹. De nombreuses compagnies canadiennes dans le domaine extractif sont dénoncées comme étant des « profiteuses de guerre » puisque les régions où elles développent leurs activités connaissent des conflits sociaux importants et pour s'approprier les mines et le pétrole, elles s'enrichissent grâce à la répression.

Les compagnies canadiennes (minières et pétrolières en premier lieu) n'ont aucun scrupule à investir en Colombie puisque les avantages y sont nombreux : une main-d'œuvre bon marché, un régime d'imposition assez souple, un potentiel en richesses énergétiques attirant avec un cadre légal et normatif qui favorisent les entreprises étrangères, des mesures répressives de l'État et une contestation populaire contrôlée par les armes. Les compagnies étrangères et canadiennes profitent du conflit colombien pour sécuriser leurs investissements et sites d'exploitation en faisant parfois directement affaire avec les structures paramilitaires et militaires. Afin de « sécuriser les investissements canadiens » et de « développer son marché », l'État canadien est très actif en Colombie. Soulignons quelques interventions canadiennes plutôt récentes :

Réforme du code minier colombien en faveur des entreprises étrangères

La dernière version du code minier semble faite sur mesure pour les entreprises canadiennes. Coïncidence ? Évidemment que non puisque nul autre que l'Institut canadien de recherche en énergie (ICRE) fût mandaté pour participer à son élaboration! Cedit « projet d'aide

internationale » a été réalisé grâce aux fonds accordés par feu l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et aux contributions de sponsors privés (des multinationales extractives enregistrées au Canada).

Financement et appui au Plan Pacifico

Le Plan Pacifico cible la région pacifique de la Colombie et plus précisément le département du Choco, avec l'objectif d'accroître l'exploitation des ressources naturelles de cette région ainsi que les échanges commerciaux internationaux. Le tronçon de l'autoroute panaméricaine, le port en eaux profondes, les mégaplantations de palme africaine (pour la production d'agrocarburants) et le « mapping » des ressources biogénétiques sont parmi les activités prévues par ce plan. En 1995, l'ACDI octroyait une subvention de 241 861\$ à la firme Radarsat International inc. (Ottawa) pour des services de conseil et d'assistance technique au gouvernement colombien dans la mise sur pied du Plan Pacifico.

Promotion et financement de partenariat entre ONG canadiennes et entreprises minières canadiennes

En 2011, la ministre canadienne de la Coopération internationale annonçait un nouveau programme de financement pour promouvoir les partenariats entre compagnies minières canadiennes et ONG canadiennes. La Colombie figure parmi les trois projets pilotes de cette politique qui vise à promouvoir « le dialogue entre les collectivités et le secteur privé ». Notons que d'autres programmes similaires ont déjà été gérés par l'ACDI. C'est le cas du projet « Énergie, Environnement et Population » par lequel les bénéficiaires reçoivent des subventions publiques allant jusqu'à 500 000\$ pour participer à la création d'une « vision commune entre les gouvernements, le secteur de l'hydrocarbure et les peuples autochtones concernant le développement du potentiel en hydrocarbures ». C'est aussi le cas du Projet « Secteur minier - Renforcement des capacités des Autochtones » destiné à favoriser l'acceptation des projets miniers par les nations autochtones d'Amérique. Ce programme plus récent semble néanmoins

nécessaire puisque les minières canadiennes ont très mauvaise presse. L'Association minière canadienne (lobby du secteur minier) s'est empressée de saluer cette initiative gouvernementale qui, en plus de fournir une nouvelle source de financement public pour les compagnies minières déjà multimilliardaires, permettra à ces dernières de redorer leur image et de faciliter leur acceptation par les communautés locales.

Appui des Forces Armées canadiennes, de la GRC et du SCRS

Selon les informations sur le site du Ministère des affaires étrangères canadien, la Colombie figure parmi les membres du Programme d'instruction et de coopération militaire (PICM) du Canada pour le cycle 2011-2014. Le Canada fournit aussi des navires de guerre, des sous-marins et des aéronefs de patrouille maritime au Joint Interagency Task Force South (JIATF-S), une coordination militaire pour ladite guerre à la drogue. La GRC collabore aussi avec la police nationale colombienne sur différents enjeux. De plus, le SCRS et la GRC collaborent avec les services de renseignement colombien pour la collecte d'informations.

La résistance dans le département de Nariño

Tel que mentionné ci-haut, les entreprises minières et pétrolières qui opèrent en Colombie travaillent fréquemment dans des zones où le conflit armé est présent et où les terres ont été « abandonnées » suite au déplacement forcé des communautés sous les pressions violentes des acteurs armés. Des investigations ou cas juridiques ont démontré que quelques multinationales ont appuyé directement ou indirectement les groupes paramilitaires dans le but de créer des conditions sécuritaires pour leurs investissements. De plus, l'installation des entreprises transnationales est accompagnée de l'augmentation de bases militaires dans l'environnement immédiat des mégas-projets d'exploitation et l'apparition de bataillons minéro-énergétiques. Ces bataillons font partie des dénonciations faites par la caravane de Nariño. Leur nombre ne fait que croître depuis leur création en 2011. On en recense 21 en 2014 sur tout le territoire colombien. Ces bataillons se retrouvent directement sur les champs d'exploration et d'exploitation et « sécurisent » les installations des transnationales. Ces bataillons sont payés par l'armée

nationale, qui elle, a obtenu comme contrat des transnationales de protéger leurs investissements. Dans la pratique, cela se traduit par un processus de militarisation de ces territoires. Le département de Nariño en est un exemple flagrant.

Les résidents des localités visitées durant le périple de sept jours de la Caravane rejettent clairement le Plan de consolidation territoriale du gouvernement colombien, à l'avantage du capital transnational et non des communautés colombiennes; les projets minéro-énergétiques des transnationales; les opérations de fumigation qui détruisent l'environnement et les cultures; la militarisation du territoire; la stigmatisation et les menaces envers les leaders sociaux; les montages judiciaires ainsi que l'impunité devant la justice colombienne.

En 2010, 54% de la population du département vivent dans le secteur rural et six communautés autochtones habitent le territoire. Pour le secteur rural, 81% des résidents ne sont pas en mesure de couvrir leurs besoins de base, 64% de la population totale du département vit sous le seuil de pauvreté. Ces chiffres démontrent les hauts niveaux de pauvreté, d'inégalités sociales et de l'abandon de l'État colombien des communautés de cette zone, qui n'ont aucun service public ou un quelconque filet social. Ces chiffres contrastent fortement avec les appuis du gouvernement aux industries de la région, autant d'agriculture de masse que d'exploitation minière. Environ 400 000 personnes ont été victimes de déplacements forcés dans la région et seulement en 2013, on compte 2095 personnes disparues.

Ce département est une zone où le conflit armé est très présent, où les paramilitaires contrôlent les zones « pacifiées », l'armée colombienne à plusieurs bases et on retrouve une masse importante de narcotrafiquants. Le département de Nariño est un des plus violents en Colombie et une des zones les plus violentes du monde. La population de Nariño est prise entre les feux croisés de tous les acteurs armés présents, causant des morts et des blessés. Le territoire de ce département est parsemé de mines antipersonnelles, faisant 737 victimes en 2013. Les deux tiers de ces victimes sont des civils, le tiers restant des militaires postés dans la zone.

Nariño est le troisième département en Colombie avec le plus important potentiel minier. Seulement en 2009, la direction des Services miniers colombiens a autorisé plus de 71 contrats et cession de territoires pour l'exploration et l'exploitation de gisements miniers pour 90 entreprises nationales et transnationales. Des tensions sont particulièrement existantes entre les communautés paysannes des municipalités de Arbodela et San Lorenzo et la minière canadienne Gran Colombia Gold, qui opère le site Mazamurras Gold depuis deux ans.

Déjà en 2012, le PASC dénonçait la répression féroce utilisée par la minière canadienne envers les opposants à son projet de développement minier dans la région. Des tensions étaient très vives à l'époque entre les résidents et la compagnie. Des opposants avaient occupé ses campements et incendié certaines installations en octobre 2011 en réaction aux tentatives d'intimidation de l'entreprise. À l'époque, pour faire taire l'opposition, la Gran Colombia Gold a engagé une entreprise de sécurité privée, qui a armé des jeunes de la région, tous ex-militaires. Les opposants au projet ont dénoncé plusieurs actes d'intimidation et des menaces de mort provenant de ces gardes de sécurité privés qui patrouillaient la région en habits militaires, souvent cagoulés. C'est en réponse à ces manœuvres de terreur que les opposants ont occupé les campements miniers.

Gran Colombia Gold a alors accepté de négocier. La communauté et la minière sont arrivées à un accord en vertu duquel l'entreprise s'engageait à arrêter pendant un mois tout type de travaux jusqu'à ce que soit convoqué par le gouverneur de Nariño un forum avec la présence de l'ensemble des multinationales présentes dans la région, du gouvernement national et des communautés. Au moment de signer l'entente, les représentants de la Gran Colombia Gold ne se sont pas présentés, ont fait savoir qu'ils refusaient tout accord et poursuivraient en justice les opposants. Elle a également fait savoir qu'elle demanderait au gouvernement colombien le déploiement d'un bataillon militaire supplémentaire pour sécuriser ses activités. Les travaux d'exploration et d'exploitation se poursuivent depuis dans la région, bien que les mobilisations populaires se multiplient.

Présence de mines antipersonnelles un peu partout, blessant, mutilant et tuant plusieurs personnes chaque année; militarisation du territoire avec les fameux bataillons minéro-énergétiques présents pour sécuriser les champs d'exploitation des minières; terrains contaminés par les projets miniers, empêchant l'usage de la terre par les paysans; violence sexuelle en augmentation envers les femmes et les filles (on recense 1980 cas de violences sexuelles dénoncées envers les filles de 0 à 17 ans entre 2004 et 2010); population civile prise entre les feux croisés de l'armée nationale, des paramilitaires et des guérillas; appauvrissement croissant des communautés de la région; déplacements forcés; fumigation des territoires de culture des paysans sous prétexte de faire la chasse aux narcotrafiants de coca; montages judiciaires et criminalisation des activistes de la région, opposés aux multinationales; menaces envers les leaders environnementaux et syndicalistes; etc... Un portrait du conflit colombien en condensé.

Cette réalité de danger perpétuel pour la population a suivi la Caravane tout au long de son périple puisqu'à quelques kilomètres d'un des lieux d'arrêt de la Caravane, un ex-conseiller municipal a été victime d'une mine antipersonnelle, mourant sur le coup. Lors des différents événements publics de la Caravane, la police prenait des photos des visages des manifestants et de leurs pancartes, contrevenant au droit humanitaire international.

Les demandes principales des communautés de Nariño sont que soit fait de façon urgente le déminage humanitaire de la région; que les garanties nécessaires aux déplacés pour le retour sur leurs terres soient mises en place; que l'État colombien fasse la promotion des politiques agraires autonomes ainsi que des alternatives durables aux cultures illicites d'usage, tout cela dans un cadre de négociations de paix avec une véritable justice sociale, une ne pouvant aller sans l'autre.

La Caravane a invité les autorités départementales, le Défenseur du peuple, le bureau des droits humains de l'ONU, ainsi que les forces policières et militaires à participer à certains événements, les interpellant directement à propos de leur situation et de leurs demandes

et dénonciations. Aucune de ces institutions n'a répondu à l'invitation lors du départ de la Caravane, montrant une fois de plus leur désintérêt et mépris pour la défense des droits humains et du territoire, ainsi que pour les propositions des organisations de base sur ces questions. Par la suite, certaines de ces institutions ont fait savoir qu'elles assureraient un suivi... mais sans plus. Malgré cela, les organisations sociales colombiennes n'ont de cesse de résister aux assauts que leurs territoires et communautés connaissent depuis des décennies. Lutte pour le territoire, lutte pour la vie !

Notes

1 Le PASC est un collectif né à Montréal en 2003. Le PASC s'est donné comme mission d'articuler une solidarité directe entre mouvements de résistance du Sud et du Nord sur des bases internationalistes et anticoloniales. Depuis sa fondation, le PASC réalise de l'accompagnement auprès de communautés paysannes, autochtones et afrodescendantes, d'organisations sociales et syndicales et de prisonnières et prisonniers politiques en Colombie. Le PASC diffuse de l'information sur les mouvements sociaux colombiens tout en dénonçant les intérêts canadiens impliqués dans le conflit social et armé en Colombie. Pour plus d'informations : www.pasc.ca.

2 El conflicto sociopolítico colombiano y la construcción de paz transformadora y participativa. Una mirada desde el movimiento social, Esteban Ramos, 2012.

3 Peace Brigades International Colombia, Mining in Colombia: At what Cost? The Walrus: The Only Risk is Wanting to Stay, 2011.

4 Idem note 2

5 Atlas de la distribution de la propiedad rural en Colombia 2000-2009; 2010. traduction libre.

6 Peace Brigades International Colombia, Mining in Colombia: At what Cost?; The Walrus: The Only Risk is Wanting to Stay, 2011.

7 El conflicto sociopolítico colombiano y la construcción de paz transformadora y participativa. Una mirada desde el movimiento social, Esteban Ramos, 2012.

8 Ciblons les profiteurs canadiens de la guerre, PASC, 2012.

9 Guillermo Rudas, Minería en Colombia: locomotora fuera de control, 2011.

10 Mining Watch Canada, CENSAT-Agua Viva and Inter Pares: Land and Conflict: Resource Extraction, Human Rights, and Corporate Social Responsibility - Canadian Companies in Colombia, 2009.

11 Idem note 10.

En accompagnant les peuples mayas du Guatemala

Par Enrique Vidal Olascoaga (Quique)

**Je fais appel à vous aujourd'hui pour vous proposer
d'accompagner avec moi les communautés du Guatemala ;
Il s'agit d'un projet que vous partagerez, je l'espère !**



Pourquoi agir avec les mayas (d') aujourd'hui ?

Dans des terres où la paix ne semble jamais être arrivée depuis les années 60, la population maya guatémaltèque et les anciennes victimes du conflit armé subissent aujourd'hui encore de nombreuses violences. Ces peuples et la richesse de leur culture forment un vrai trésor de l'humanité qu'il s'agit d'accompagner et de protéger.

J'ai donc décidé, en partant en tant qu'accompagnateur, de contribuer à la protection des droits humains et à l'édification d'une paix véritable pour ces communautés au Guatemala.

Devenir accompagnateur international sur le terrain

Après un long processus de recrutement, j'ai été sélectionné récemment par le Collectif Guatemala pour devenir, dès le mois de novembre 2014, accompagnateur international de paix dans ce pays. J'y serai volontaire pour une période de 9 mois au sein du projet ACOGUATE (coordination de l'accompagnement international au Guatemala).

En tant qu'accompagnateur, mon rôle sera, avec l'équipe du projet, non seulement de dissuader l'usage de la violence envers les communautés autochtones grâce à une présence physique et pacifique, mais aussi d'apporter un soutien moral à ces communautés ainsi qu'aux défenseurs des droits humains, lesquels sont eux-mêmes extrêmement vulnérables. En outre, je rendrai témoignage auprès de la communauté internationale des dangers et menaces permanentes à la vie et aux droits de ces personnes.

Je vous emmène avec moi en terres Maya

Mon objectif est de vous faire voyager à mes côtés jusqu'aux terres ancestrales mayas et de vous faire découvrir l'histoire contemporaine de ces peuples et territoires. Autrement dit, je veux créer un pont, un lien d'humanité entre vous et ces communautés que j'aurai le plaisir d'accompagner.

Pendant toute la durée de mon séjour, je souhaite vous offrir le récit de mon voyage jusqu'en Europe et dans le reste de l'Amérique latine, en vous partageant la voix, encore trop souvent réduite au silence, de ces êtres humains porteurs d'un message universel. Ils sont aux premières lignes d'un combat pour le respect de leurs terres, de leur culture millénaire et de la libre détermination des peuples face aux défis de la globalisation et de la consommation à outrance, voire de la crise systémique de nos temps.



Que se passe-t-il au Guatemala au XXI^e siècle ?

Au Guatemala, ces communautés mayas vivent dans un des contextes les plus affreux en Amérique latine sur les plans socio-économiques, politiques et même humanitaires. Plongées dans le conflit social et menacées de toutes parts, les populations doivent vivre avec les plaies encore à vif des violences et du génocide commis dans les années 1980, et sont aujourd'hui les principales victimes d'inégalités économiques extrêmes ainsi que d'une discrimination sociale historique.

Plus récemment, ces personnes ont subi la voracité internationale et nationale matérialisée dans l'accaparement de leurs terres, héritage de leurs ancêtres, par les entreprises étrangères venues piller les ressources naturelles du Guatemala.

Dans le même temps, depuis « le bas », une volonté émerge de partager avec le reste du monde l'histoire et la diversité des récits des populations autochtones, leur version de la vérité, de la justice, de la beauté, du respect, de la dignité humaine, de l'amour, de l'humour, de la liberté et de la place des Mayas aujourd'hui. Autant de principes qui ont survécu malgré les attaques de la modernité, et ce, notamment, grâce au modèle alternatif du « buen vivir » latino-américain.

Si un autre monde est possible, cette évolution passe nécessairement par la communication et l'apprentissage de l'autre. Autrement dit, c'est par la découverte et l'initiation aux richesses qu'offre la diversité que nous trouverons les alternatives dont nous avons besoin nous aussi pour faire de nos modes de vie des modèles responsables et respectueux de la nature et de l'humanité tout entière, dans tout ce qu'elle comporte de beau et de différent.

Voilà ma contrepartie et la principale chose que je puisse vous offrir en échange de votre soutien. Si symbolique que cela soit, je voudrais vous raconter et partager avec vous « les AlterNatives depuis l'Altérité », des alternatives d'aujourd'hui que nous offrent l'altérité et la diversité.

Les fonds collectés

Les fonds collectés par cette campagne serviront à financer une partie de mes frais de déplacement au Guatemala, des vaccins, de l'équipement pour faire les missions, une assurance médicale ainsi que les frais annexes hors nourriture de base, logement et déplacements internes qui seront pris en charge par ACOGUATE. En tant que mexicain, je ne peux pas profiter du soutien de l'Union Européenne, normalement offert aux accompagnateurs sélectionnés par le Collectif Guatemala.

En vous remerciant d'avance !

Je vous propose de suivre mes missions sur le terrain à travers un photo-blog qui, je vous le promets, sera très inspiré, pour vous faire découvrir l'histoire de ce beau pays et de ces communautés qui, je vous l'assure, ont beaucoup à nous apprendre.

Je compte sur vous ! Osez participer !

Les dons et contreparties proposés sont indiqués à votre droite. Il est également important pour moi, si vous le voulez bien, que vous partagiez cette campagne un maximum ; c'est grâce à votre volonté et votre gentillesse que mon projet devient possible !

Pour plus de questions n'hésitez pas à me contacter :
vidal-olascoaga@hotmail.com

Très amicalement,

Enrique Vidal Olascoaga (Quique)

Guatemala: violences, résistances et solidarités

Par **Laurence Guénette**

Les pages qui suivent osent aborder une multitude d'aspects d'une question grave, large et complexe qui ne saurait en aucun¹ cas être résumée en un seul article. Elles ne réitèrent pas certaines prémisses concernant les répercussions de l'industrie minière sur les milieux écologiques, sur les peuples et sur tissus sociaux, ou encore concernant la prépondérance des sociétés extractives canadiennes à travers le monde et en Amérique latine. Les lecteurs-trices sauront pardonner ces omissions nécessaires : l'objectif de cet article est d'offrir un survol du Guatemala en fait de résistance à la violence du modèle extractif canadien qui s'y déploie, ainsi que des efforts modestes mais acharnés que le Projet Accompagnement Québec-Guatemala joint à cette lutte nécessaire et audacieuse. Une multitude d'enjeux et de mentions incontournables, donc, mais motivée de tout son long par une trame de fond essentielle :

Celle de Merilyn Topacio Reynoso, militante de la jeunesse en résistance contre les sociétés extractives à Mataquescuintla, au Guatemala, participante à la mobilisation contre le très controversé projet Escobal de la société canadienne Tahoe Resources : assassinée à l'âge de 16 ans, le 13 avril 2014. Malheureusement, son cas n'a rien d'extraordinaire, dans un pays où la violence minière sévit sans scrupules et sans relâche depuis plusieurs années. Pourtant, cet article est dédié à Merilyn, dont la vie et la mort rappellent aussi l'ampleur de la résistance qui existe au Guatemala, et le courage de toutes les personnes et des communautés mobilisées.

Quel est le portrait minier du Guatemala ?

Le Guatemala, à l'instar de nombreux autres pays, a connu un véritable boom de l'industrie minière depuis le milieu des années 1990. L'expansion rapide de l'industrie extractive correspondait au contexte

global ; suivant l'idéologie économique dominante, les investissements étrangers étaient perçus comme la panacée en ce qui a trait au développement des pays pauvres. On avait donc tout intérêt à les attirer, par la mise en place d'une série de mesures fiscales et légales incitatives. Dès le début des années 2000, les marchés mondiaux connurent une augmentation fulgurante de la valeur spéculative des métaux précieux, laquelle augmenta de près de 450 % entre 2001 et 2013. La perspective de rendements plus qu'alléchants s'ajouta au paradigme économique en faveur des investissements étrangers, entraînant une véritable prolifération de projets d'extraction de métaux précieux.

Dans le cas du Guatemala en particulier, le milieu des années 1990 est une période-clé également en raison de la signature des Accords de Paix, le 29 décembre 1996. Ceux-ci mettent un terme à un conflit armé interne qui a duré trente-six ans, caractérisé par des crimes de génocide inqualifiables de l'État guatémaltèque contre les populations mayas, et par l'application de la stratégie anti-insurrectionnelle la plus brutale qu'ait connue l'Amérique latine à cette époque. Le conflit aura donné lieu à plus de 600 de massacres et à la destruction de 440 villages ; fait plus d'un million de déplacé-e-s; entraîné dans la mort plus de 200 000 victimes, en plus des 45 000 personnes disparu-e-s qui manquent toujours à l'appel à l'heure actuelle. Les Accords de 1996 marquent donc l'avènement d'un climat plus propice aux investissements : un pays désormais *en paix*, une république dotée de structures démocratiques et offrant une certaine prévisibilité juridique.

Mieux encore, l'État guatémaltèque s'empresse d'adopter des mesures facilitant l'installation des entreprises minières, avec une série de changements apportés au Code minier dès 1997. Notamment, l'accès à l'eau est dorénavant illimité et gratuit, les démarches administratives sont simplifiées et les redevances payables par les entreprises sont réduites de manière draconienne, passant de 6 % à 1 % des profits – des profits que daignent déclarer les entreprises minières, au sein d'une industrie engendrant a priori une rentabilité exceptionnelle. C'est ainsi que le boom minier au Guatemala est provoqué, organisé, installé, sur un territoire riche en ressources minérales : or, argent, nickel, plomb, cuivre et zinc. Les données de 2014 font état de 345

permis d'exploitation et d'exploration en vigueur, en plus de 592 demandes de permis en cours de traitement pour le seul territoire du Guatemala, d'une superficie semblable à celle du Saguenay-Lac-St-Jean. Cette multitude de nouveaux projets imposés aux populations locales sans leur consentement, entraînant leur lot de drames humains et environnementaux, alimentent une nouvelle tension dans le pays. Au cours de la seule décennie 2000 à 2010, plus de 130 conflits liés à l'industrie extractive secouent le Guatemala, à divers degrés de gravité.

Les traits de la résistance autochtone

La fin du conflit armé interne va aussi permettre progressivement le réveil de la société civile, après plus de trois décennies de terreur généralisée et d'un autoritarisme qui avaient forcé de nombreux groupes, comités ou unions à se réfugier dans la clandestinité. En quelques années, à la suite du conflit, les survivant-e-s du génocide, les femmes, les paysan-ne-s, les communautés autochtones, les travailleuses-eurs et syndicalistes, les environmentalistes vont briser le silence, recommencer à exprimer publiquement leurs revendications et à s'organiser ouvertement pour la défense de leurs droits.

Le Guatemala est composé à majorité d'Autochtones. En effet, de 60 à 70 % de la population appartient à l'une des 22 ethnies mayas, au peuple xinca ou encore au peuple garifuna. La résistance à l'extractivisme qui s'est développée au Guatemala durant les dix dernières années est fortement marquée par cette réalité démographique, de même que par la réalité socio-économique et identitaire des communautés autochtones, marginalisées et exploitées depuis l'époque coloniale. Il faut d'abord souligner que par leur prépondérance en nombre, mais aussi en raison des zones où se multiplient les projets extractifs, les communautés autochtones du Guatemala sont les plus touchées par les bouleversements qu'amène l'industrie minière dès la phase exploratoire.

Si partout en Amérique latine, les peuples autochtones sont au cœur de la résistance, et la lient intimement à des revendications identitaires, c'est d'autant plus vrai au Guatemala. La défense du territoire est étroitement liée à la cosmovision autochtone maya, laquelle suggère une perception de la nature, sa préservation, son utilisation, et la place

des êtres humains en son sein, diamétralement opposée à celle du modèle extractiviste capitaliste imposé par les sociétés minières.

Comme le soulignait un chercheur du McGill Research Group Investigating Canadian Mining in Americas (Groupe de recherche de l'université McGill sur l'activité minière canadienne dans les Amériques ou MICLA), les communautés autochtones sont particulièrement cohésives et capables de s'organiser pour résister. Elles sont « plus radicales, et plus portées à rejeter en bloc l'exploitation minière. Les Autochtones protègent leur territoire et ont une conscience historique très forte, après avoir vu des étrangers piller leurs ressources pendant plusieurs siècles ».

L'organisation des peuples autochtones du Guatemala face aux projets miniers a pris une multitude de formes : manifestations, recours aux tribunaux nationaux ou internationaux, actions directes de blocages et de sabotage matériel, occupation pacifique de sites visés par des projets miniers, création de fronts de résistance et de défense du territoire favorisant l'action collective et la solidarité, etc. Mais parmi ces tactiques complémentaires, la tenue de *consultas* est un élément central et emblématique de la résistance des populations autochtones du Guatemala à l'expansion minière. Depuis une décennie déjà, la tenue de ces consultations publiques communautaires a permis à plus d'un million de personnes de s'exprimer face aux projets miniers, alors que ni l'État ni les multinationales ne leur demandent leur avis à ce sujet.

Ces *consultas* n'ont rien avoir avec des BAPE québécois, mascarades de consultation gracieusement offertes par le gouvernement et même parfois, concédées par les entreprises pour calmer le jeu. Ce sont des initiatives provenant des communautés elles-mêmes, organisées à l'image de leurs processus traditionnels de prise de décision et durant lesquelles l'ensemble d'une communauté (excepté les enfants en bas âge) est invitée à se prononcer sur les projets d'exploitation des ressources naturelles par un vote populaire à main levée. En amont de sa tenue, la *consulta* est l'occasion de transmettre de l'information à l'ensemble de la communauté, de transmettre l'expérience vécue par d'autres, de briser le monopole du discours souvent tenu par des

représentants d'entreprise qui parlent de développement et de création d'emplois, pour bien expliquer les conséquences d'un projet minier – sachant que les exemples éloquentes de catastrophes humaines et environnementales ne manquent pas au Guatemala, notamment depuis le projet minier Marlin de la société canadienne Goldcorp, dans la région de San Marcos.

La tenue de plus de 75 consultations communautaires sur le territoire guatémaltèque à ce jour fait état du rejet clair des populations autochtones des mégaprojets extractifs. La tenue de ces consultations a beau être reconnue dans les lois municipales ainsi que dans la Constitution de la République, le gouvernement guatémaltèque persiste à dire que la tenue de *consultas* n'est pas obligatoire et que ses résultats n'ont pas de force contraignante permettant de freiner un projet, puisque l'activité minière correspond à un *intérêt national public*.

Qu'à cela ne tienne, si le gouvernement et les sociétés minières font la sourde oreille, les consultations continuent. Elles répondent à un besoin d'organisation collective face à une industrie menaçant la vie et la paix des communautés concernées, et elles valident la résistance des populations face aux projets miniers. Elles correspondent aussi à l'exercice d'un droit des peuples à l'autodétermination et à exprimer leur consentement libre et éclairé face à des projets touchant directement leur vie et leur territoire, droits reconnus explicitement dans la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail et dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ces instruments de droit international ont beau manquer de mordant, la tenue des consultations communautaires dote tout de même la résistance d'un argument juridique supplémentaire, utile non seulement dans le cadre de recours internationaux mais aussi pour faire reconnaître la légitimité de la résistance dans l'opinion publique internationale.

Être défenseur-e de droits humains au Guatemala

Toutes ces personnes, organisations et communautés s'opposant activement aux mégaprojets miniers évoluent dans un contexte global de persécution, dans un pays *en paix* où la violence politique est à son comble. Chaque année paraissent de nouvelles données concernant

la persécution des défenseur-e-s des droits humains, dénombrant les menaces, les enlèvements, les détentions illégales, les diffamations et les assassinats perpétrés contre les militants engagés dans diverses causes. De façon générale, depuis les accords de paix de 1996, chaque année marque une augmentation de cette persécution par rapport à l'année précédente. Au cours de l'année 2013, 657 actes de persécution des défenseur-e-s de droits humains ont été répertoriés au Guatemala, un triste record qui surpasse les violences politiques enregistrées au cours des dernières années.

Une proportion de plus en plus grande des attaques – près de la moitié – cible des défenseurs et des défenderesses du territoire et des droits des peuples autochtones à l'autodétermination, ainsi que des environnementalistes. En effet, ce type de militantisme tout comme la répression qu'il rencontre suivent la conjoncture du Guatemala : un foisonnement de mégaprojets extractifs mais aussi hydroélectriques, imposés aux populations et engendrant des bouleversements majeurs de leur vie et de l'environnement dans lequel elles évoluent, multipliant les foyers de tension à travers le pays. La répression des opposant-e-s survient dans un contexte d'impunité généralisée, et jalousement protégée par l'oligarchie politico-militaro-corporatiste qui contrôle le pays. Impunity Watch dit du Guatemala qu'il s'agit d'un « État dysfonctionnel, raciste et discriminatoire, répondant aux intérêts d'élites économiques, politiques et militaires. Cet État entrave donc tous les efforts entrepris pour briser l'impunité institutionnalisée, et est incapable de surmonter les causes qui ont mené au conflit armé, il y a une soixantaine d'années. La persistance des causes, ainsi que l'impunité présente et passée, ont contribué à une culture de l'impunité, dans laquelle les citoyen-ne-s s'attendent à l'impunité et l'acceptent comme la norme. » Différentes données font état de taux d'impunité allant de 80 % à 98 % : c'est-à-dire que les crimes graves ne donnent que rarement lieu à des enquêtes, et encore moins souvent à des procès suivis de la condamnation des coupables.

La redéfinition de l'ennemi intérieur comme stratégie de répression

Depuis plusieurs années, la diffamation publique est utilisée comme stratégie contre les défenseur-e-s de droits, dans le but de transformer

leur image dans l'opinion publique et de contribuer à la tendance à leur criminalisation devant les tribunaux. Ainsi, les défenseur-e-s de droits humains seront souvent dépeints par l'utilisation de termes soigneusement choisis par les médias, l'État et l'oligarchie. Ils et elles sont ainsi qualifiés de *délinquants*, de *criminels*, de *personnes s'opposant au développement*, de *communistes*, d'*éco-hystériques* et même de *terroristes*, particulièrement lorsque leur mobilisation est organisée en opposition à un mégaprojet d'exploitation des ressources naturelles.

Cette stratégie s'inscrit dans une visée plus large : en diffamant et en criminalisant, on crée un nouvel ennemi intérieur, susceptible de remplacer le communisme qui eut à l'époque le dos si large pour justifier la brutalité sanguinaire de la répression, les tactiques anti-insurrectionnelles les plus inimaginables, allant jusqu'aux actes de génocide. Ce nouvel « ennemi intérieur » justifie la répression nécessaire au maintien du statut quo au Guatemala, et notamment, la militarisation nécessaire à l'installation et aux activités des sociétés extractives.

Certains analystes ont observé ce qui semble être un *modus operandi* à cet effet : tout d'abord, le mouvement de résistance est abondamment diffamé par des publications dans la presse, des émissions télévisées, et même à l'occasion de discours officiels de haut-placés du gouvernement guatémaltèque. Ensuite, une réunion avec les communautés et l'entreprise est organisée : les dirigeants du mouvement visé sont alors identifiés, et la cartographie des mouvements sociaux élaborée par l'oligarchie guatémaltèque à cet égard est fort impressionnante. Enfin, les leaders du mouvement sont criminalisé-e-s et traîné-e-s en justice pour de nombreux délits allant jusqu'à être accusés d'être des « menaces pour la nation ». En 2013, on dénombrait plus de soixante poursuites judiciaires contre des organisateurs-trices communautaires opposé-e-s aux projets miniers. Ces processus ont bien entendu de graves conséquences pour les populations en résistance et défenseur-e-s de droits humains, aux plans économique, organisationnel et humain.

Dans les cas où la résistance ne s'essouffle pas encore, malgré la diffamation et la criminalisation, l'État décrète alors l'État de Siège

ou État de Prévention, qui permet un déploiement massif des forces armées dans la région concernée, de même qu'une suspension de certaines libertés fondamentales des citoyen-ne-s et une expansion des pouvoirs des forces policières et militaires. C'est d'ailleurs pendant un État de siège et une militarisation majeure de la région de Santa Rosa en 2013 que l'entreprise Tahoe Resources a pu finaliser la construction des infrastructures du projet minier Escobal pour finalement commencer l'extraction en janvier 2014.

L'accompagnement international comme geste de solidarité et force dissuasive

Il est minuscule et fragile l'espace dans lequel se mobilise la société civile guatémaltèque « post-conflit » et qui se cherche un nouveau souffle depuis les Accords de Paix qui avaient mis fin à une longue période de clandestinité des mouvements sociaux et de la dissidence. La répression politique resserre et amenuise l'espace dont disposent les militants pour travailler et agir en faveur de la justice sociale et contre l'exploitation. Elle étouffe les défenseur-e-s dans un paradigme d'insécurité constante, laquelle d'ailleurs ne touche pas qu'eux ; leurs proches font aussi l'objet de menaces. Militer devient un choix des plus courageux : il est le chemin le moins facile, celui qui est motivé par une conviction inébranlable et une nécessité incontestable, et suivi malgré l'aberration des injustices ayant cours au Guatemala, malgré la lenteur des avancées et la fréquence des reculs, et surtout, malgré la peur et la tension constante qui teintent la vie quotidienne.

C'est dans ce contexte que des militant-e-s des droits humains provenant de l'extérieur du Guatemala interviennent à titre « d'observatrices des droits humains » ou encore « d'accompagnateurs-trices internationaux », synonymes utilisés pour nommer une stratégie d'action solidaire non violente pratiquée depuis les années 1980 dans diverses régions du monde. Au Guatemala, l'accompagnement international du Projet Accompagnement Québec-Guatemala et d'autres comités en provenance de divers pays répond aux demandes explicitement formulées par des défenseur-e-s de droits humains. Ces personnes jugent donc pertinent d'intégrer à leur stratégie globale de

sécurité la présence d'observateurs-trices des droits humains neutres, non partisans et non guatémaltèques. L'accompagnement peut avoir pour effet de dissuader les potentiels agresseurs et actes de répression, puisque la présence d'une personne extérieure, en mesure de témoigner de l'agression et d'activer un réseau international de solidarité et de pressions politiques, peut aggraver les conséquences négatives pour les agresseurs. En plus de son objectif de dissuasion des attaques, l'accompagnement permet la construction d'une réelle relation de solidarité entre personnes accompagnées et accompagnateurs-trices, ainsi que la documentation et la diffusion d'informations de première main concernant les mouvements collectifs de défense des droits humains.

Dans un Guatemala caractérisé par une violence généralisée (près de 19 assassinats par jour en 2013, dont la majorité demeureront impunis), l'accompagnement contribue aussi à empêcher la dépolitisation des agressions. Les autorités peuvent, en effet, être tentées de banaliser les assassinats ou attaques de militants en les attribuant à la violence commune : un cocktail explosif de traumatisme collectif post-génocide, de féminicide, de gangs de rues et de narcotraffic. En cas d'assassinat ou d'agression d'une personne accompagnée, les observateurs-trices internationaux sont susceptible d'aider à souligner le caractère politique de l'événement.

Ajoutons à cela qu'au sein de la stratégie répressive actuelle visant à faire des opposant-e-s aux mégaprojets le nouvel ennemi intérieur du Guatemala, les observateurs-trices des droits humains contribuent à réitérer aux plans local et international, la légitimité et la légalité des luttes. En effet, les personnes et organisations accompagnées sont toutes vouées à la défense et à la revendication de droits individuels et collectifs protégés par les instruments universels, régionaux ou sectoriels de protection des droits de la personne, pour la plupart signés et ratifiés par l'État guatémaltèque.

guatémaltèques des droits humains depuis 1992, et ACOGUATE, l'organisation regroupant une dizaine de collectifs d'accompagnement dont le PAQG qui est l'un de ses membres fondateurs, célébrera en 2015 ses 15 ans d'existence. Chaque époque a été le théâtre d'une conjoncture particulière, dans lesquelles il était possible d'observer une répression accentuée envers certaines « catégories » de défenseurs (syndicalistes, féministes, militants luttant pour la mémoire historique et le droit à la justice, etc.) Les observations des dernières années ne laissent aucune place au doute : les défenseurs les plus visés par la répression sont dorénavant les personnes, organisations et communautés luttant pour la défense du territoire, du droit des peuples à l'autodétermination et de l'environnement. Cette accentuation correspond à l'accroissement en nombre et en intensité des conflits liés aux projets extractifs (dont nombre de projets d'extraction de métaux précieux) et d'exploitation des ressources naturelles (notamment, des mégaprojets de barrages hydroélectriques).

Depuis quelques années, les organisations d'accompagnement international sont donc de plus en plus souvent appelées à accompagner des opposant-e-s de projets miniers canadiens, cible croissante de menaces et d'attaques. Dans ce contexte, les accompagnateurs-trices sont souvent appelés à exercer cette présence dissuasive auprès des personnes accompagnées, à documenter les mouvements de résistance aux projets extractifs, à observer et à témoigner de la tenue et des résultats des consultations communautaires organisées par les populations. Toutefois, une importante partie du travail de solidarité doit forcément s'opérer à partir du pays hôte des accompagnateurs-trices. Cela est d'autant plus vrai pour les comités d'accompagnement eux-mêmes issus du pays qui fournit un appui indéfectible et de formes multiples à des sociétés minières cotées en Bourse en son sein... Le Canada, bien sûr.

Éducation et mobilisation : une campagne de désinvestissement.

Les mandats d'accompagnement au Guatemala et d'éducation au Québec sont à la fois complémentaires et indissociables, et le PAQG a toujours tenu à poursuivre ses efforts de mobilisation de la population

en cohérence directe avec la réalité des défenseur-e-s de droits humains observée sur le terrain. L'accompagnement des défenseur-e-s de droits humains luttant contre les multiples violences des sociétés minières ne peut donc pas se suffire à lui-même quand ces sociétés sont enregistrées au Canada et inscrites à la Bourse de Toronto, et jouissent du cadre législatif, politique, diplomatique et fiscal qui leur est indéniablement favorable. Il est donc nécessaire de mettre en lumière cette complicité du Canada et de jouer un rôle de protagoniste actif contre ce modèle extractif en réseautage avec d'autres partenaires locaux. De surcroît, l'objectif de dissuasion de l'accompagnement international ne peut plus être exercé qu'auprès du gouvernement guatémaltèque ; dissuader les entreprises minières de commettre des violations de droits humains nécessite aussi la mobilisation de l'opinion publique internationale contre leurs pratiques.

Devant l'incontestable pertinence d'établir un lien clair entre le rôle du Canada et la répression des défenseur-e-s au Guatemala, de même que de documenter et d'analyser le modèle extractif qui est appliqué ici et ailleurs de façons semblables, le Projet Accompagnement Québec-Guatemala a consacré de grands efforts de sensibilisation et de mobilisation de la population d'ici à ces enjeux. Ce fut le cas notamment par l'élaboration d'une exposition de photos intitulée Mines au Sud, Gaz au Nord, même dépossession (2012), par sa participation à l'organisation du colloque Plan Nord Plan Sud et la tournée de la militante Lolita Chavez à travers le Québec (2013) et par sa comparution comme témoin-expert dans le cadre du Tribunal des Peuples sur l'Industrie minière canadienne en Amérique latine tenu à Montréal (2014).

Mais parallèlement aux appuis multiformes du Canada en faveur des entreprises et du modèle extractif dans sa globalité, le lien financier (Le Fil de l'Argent) qui relie les Canadien-ne-s et Québécois-e-s aux sociétés minières canadiennes au Guatemala a mobilisé les efforts d'éducation du public depuis le début de l'année 2014. La majorité d'entre nous contribuons aux activités de ces entreprises minières à l'étranger par nos investissements individuels et collectifs, tant par des régimes privés d'épargne (REER ou CELI offerts par les institutions bancaires) que par les régimes collectifs et publics d'épargne-retraite.

Le PAQG a identifié les investissements parvenant aux sociétés minières canadiennes Goldcorp Inc et Tahoe Resources Inc, toutes deux actives au Guatemala et à la source de graves conflits miniers.

Goldcorp est une société d'extraction aurifère basée à Vancouver, inscrite à la bourse de Toronto (TSX) ainsi qu'à celle de New York (NYSE). Au Guatemala, ses filiales possèdent les concessions d'exploitation pour trois projets d'extraction d'or et d'argent en plus de détenir plusieurs concessions d'exploration. Depuis que l'extraction y a commencé en 2005, le projet Marlin est tristement devenu un exemple emblématique de la violence extractive pour le monde entier, tant en raison de la détérioration environnementale que des violations de droits humains, conflits sociaux et répression des opposant-e-s qu'il a engendrés. Tahoe Resources Inc. est aussi enregistrée en Colombie-Britannique et inscrite aux bourses de Toronto et de New York. Elle se concentre sur le projet Escobal au Guatemala, une mine d'or et d'argent appartenant auparavant à Goldcorp. De fait, les liens entre les deux sociétés sont assez étroits, puisque Goldcorp détient près de la moitié des actions de Tahoe Resources, et que les deux sociétés ont été fondées et administrées, à travers les années, par les mêmes personnes. En ce qui concerne le projet Escobal, l'extraction a débuté en janvier 2014 malgré les contestations et mobilisations qui l'avaient précédé. Dans le cadre du Tribunal Permanent des Peuples sur l'industrie minière, Tahoe Resources Inc. a été reconnue responsable de plusieurs violations de droits humains, autant en ce qui a trait au droit des peuples à l'autodétermination qu'à des actes de « répression, intimidation, criminalisation, diffamation et violence à l'égard des opposant-e-s au projet minier et des organisations sociales actives pour la défense des droits ». L'entreprise est également poursuivie devant un tribunal canadien en Colombie Britannique pour la brutalité mortelle dont ont fait preuve ses agents de sécurité privée en mai 2013. La validité de son permis d'exploitation est également contestée en vertu de la loi guatémaltèque.

Le PAQG, appuyé par plusieurs organisations alliées, a donc lancé une campagne publique appelant à retirer nos investissements de ces deux sociétés minières. En effet, par leur inscription à la Bourse de Toronto,

ces sociétés accèdent à un énorme bassin de capitaux ne demandant qu'à être investis dans des activités particulièrement rentables ; ce sont les alléchantes économies de millions de personnes d'un pays développé. La Caisse de dépôt et de placement du Québec, qui perçoit les cotisations de près de 4 millions de Québécois-e-s à la Régie des rentes, investissait, en 2013, plus de 246 millions de dollars dans Goldcorp. Le Régime de pensions du Canada, constitué des cotisations de quelque 18 millions de Canadien-ne-s, investissait 217 millions \$ dans Goldcorp et 54 millions \$ dans Tahoe Resources. Le régime de retraite des employé-e-s du secteur public (PSP Investment) investissait, quant à lui, 80 millions \$ dans Goldcorp et 12,5 millions \$ dans Tahoe Resources, et le régime de retraite des enseignant-e-s de l'Ontario 175 millions \$ dans Goldcorp. Et cela, sans compter les régimes d'épargne de la Banque Royale, de la CIBC, de la Banque de Montréal, de la Banque Nationale, de l'Industrielle Alliance, de Manuvie, de la Standard Life et de quelques autres qui investissent également dans Goldcorp et dans Tahoe Resources.

À l'occasion de sa visite au Canada en mars 2014, l'avocat et militant Rafael Maldonado ne mâchait pas ses mots : « Tout argent reçu par les investisseurs, de profits ou de dividendes engendrés par l'activité minière [du projet Escobal] est taché de sang. Il s'agit du sang de personnes innocentes, dont la seule faute a été de s'opposer au projet d'exploitation minière El Escobal, propriété de Tahoe Resources, une société canadienne. » Les pétitions mises en circulation dès février 2014 dans le cadre de la campagne de désinvestissement Le Fil de l'Argent s'adressent donc aux quatre fonds de pension collectifs nommés précédemment, leur exposant les pratiques des deux sociétés au Guatemala et leur demandant d'en retirer leurs – nos – investissements. Ces institutions ont adopté des principes éthiques censés guider leurs investissements, notamment en tenant compte des facteurs extra-financiers dits « ESG », c'est-à-dire considérant les facteurs environnementaux, sociaux et liés à la gouvernance. En plus des principes qu'elles ont elles-mêmes adoptés, trois de ces institutions ont adhéré de leur plein gré à l'initiative des *Principes pour l'Investissement Responsable*. Cette initiative de l'ONU engage les institutions financières privées et publiques à tenir compte de principes

éthiques reliés aux droits humains et à l'environnement, de façon à prendre des décisions d'investissement non seulement rentables, mais également responsables.

Seulement deux des quatre institutions interpellées ont répondu aux organisations instigatrices et aux personnes signataires de la campagne Le Fil de l'Argent. Alertées au sujet des graves répercussions environnementales et sociales de même qu'à la répression liée aux activités de Goldcorp et Tahoe Resources, elles ont refusé catégoriquement d'envisager le retrait des investissements de ces sociétés, malgré les principes éthiques qu'elles disent respecter. Le Régime de pensions du Canada, à notre grande surprise, a carrément indiqué dans sa réponse d'avril 2014 que « les décisions de l'Office ne sont pas influencées par des considérations liées au développement régional, social ou économique, ni par aucun autre objectif non lié au placement. L'Office ne sélectionne pas les entreprises en fonction des facteurs ESG [...], car nous estimons que de telles contraintes peuvent accroître le risque ou réduire le rendement au fil du temps ». Le Régime de pensions des employé-e-s du secteur public, PSP Investments, soulignait, quant à lui, que les préoccupations évoquées dans la campagne de désinvestissement devaient être prises au sérieux, mais que leurs analystes avaient pour leur part noté que Goldcorp avait « fait du progrès dans de multiples aspects même si d'autres améliorations et mesures de contrôle seraient souhaitables ».

Responsabilité sociétale des entreprises et investissement responsable

Si PSP Investment a observé des progrès dans la conduite de ces sociétés, nous nous devons de souligner que les constats des organisations nationales et internationales de droits humains sont radicalement différents, à l'instar des conclusions auxquelles sont parvenues des analystes et scientifiques indépendants des sociétés minières. En d'autres mots, nous ne consultons pas les mêmes sources. La chose étonne peu lorsque l'on sait que les sociétés minières elles-mêmes, bien au fait de toutes les mobilisations contre leurs agissements abusifs et violents, produisent leurs propres évaluations des effets environnementaux ou sur les droits humains, comme par exemple Goldcorp qui a entrepris

depuis quelques années de produire des évaluations des effets de ses activités sur les droits de la personne. Les institutions d'investissement sont également ravies d'observer les bons coups des sociétés en matière de « responsabilité sociétale des entreprises ».

La plupart des sociétés minières possèdent à présent un volet très publicisé concernant la responsabilité sociétale de leur entreprise. La notion de RSE est apparue en réponse à la pression publique concernant le manque d'éthique des entreprises privées de divers secteurs, qui démontraient trop souvent une indifférence crasse pour le bien-être collectif et écologique. Mais à l'époque contemporaine, et particulièrement dans le secteur minier, la question se pose à savoir si la notion de responsabilité sociétale des entreprises ne fait pas désormais partie intégrante du problème.

Cette attitude corporatiste très en vogue met l'accent sur les « bons coups » de l'entreprise sur les plans environnemental et humain. Des photos d'enfants, aux sourires fendus jusqu'aux oreilles, accompagnent la mention de la route rénovée, de l'école réparée, du nouveau centre de santé construit. Mais l'on applaudit cet investissement minime de l'entreprise, en oubliant que ces infrastructures de base relèvent de la responsabilité des États, qui seraient plus à même de les construire si on exigeait des entreprises qu'elles versent des impôts suffisants et si le modèle économique, en fonction depuis la colonisation, n'avait pas reposé sur le pillage et sur l'assujettissement économique. Au bout du compte, ces images corporatistes visent à détourner l'attention du public des enjeux les plus graves. Qui peut se réjouir d'un nouveau centre de santé offrant des soins de base dans une communauté où se multiplient les cas de cancers résultant de la contamination des cours d'eau au cyanure utilisé pour la lixiviation des métaux précieux, ou encore les maladies respiratoires entraînées par la poussière des explosions de la mine ?

L'industrie minière insiste beaucoup sur le *développement* qu'elle engendre là où des projets miniers sont établis, qu'il s'agisse de la création d'emplois, de la construction de nouvelles infrastructures ou des revenus générés pour le pays d'accueil. À ce titre, le développement

est présenté comme un objectif incontestable et utilisé pour justifier les projets miniers malgré les dommages observés sur l'environnement et sur la santé humaine. Cela repose sur une présomption selon laquelle tout investissement amène nécessairement un développement bénéfique, peu importe les circonstances et le type d'industrie.

En réalité, les infrastructures engendrées par – et pour – les mégaprojets du secteur privé sont rarement pensées de façon à profiter aux populations locales les plus marginalisées. L'industrie minière se félicite également de créer des emplois là où elle mène ses grands projets extractifs. En réalité, il s'agit d'emplois parfois attribués à des travailleurs locaux, présentant souvent des risques majeurs pour la santé des travailleurs, de nouvelles problématiques sociales pour les communautés, notamment en termes de prostitution, et dont les conséquences négatives perdureront bien au-delà de la période d'activité de la mine. Un rapport d'OXFAM avertit également que les entreprises effectuent des opérations de multiplication exagérées et manipulées pour démontrer la quantité d'emplois directs et indirects générés par un projet, de façon à obtenir un résultat beaucoup plus important et impressionnant que la réalité.

« De quel développement parlons-nous !? » souligne Rafael Maldonado : « Sur le plan environnemental, une entreprise qui contamine l'eau des populations n'apporte aucun développement. Mais surtout, une entreprise qui génère la persécution et la criminalisation des dirigeants communautaires porte atteinte à la paix de ces populations ». Dans son rapport, l'OXFAM a également conclu qu'en Amérique centrale, l'industrie minière n'apporte pas de bénéfice substantiel, et peut carrément contribuer à ébranler et à affaiblir l'économie locale.

Il s'avère également que les politiques de Responsabilité sociétale des entreprises n'empêchent pas celles-ci de brutaliser les opposant-e-s qui se mobilisent contre leurs projets extractifs. Une étude a dévoilé qu'au cours de la dernière décennie, 78 % des violations de droits humains commises par les entreprises minières étaient attribuables à des entreprises mettant de l'avant une politique de RSE.

Les régimes de retraite collectifs adoptent des politiques d'investissement responsables censées guider leurs décisions d'investissement. Les régimes privés d'épargne offrent une multitude de portefeuilles d'investissements, dont certains produits responsables et éthiques s'adressant à une clientèle progressiste qui se préoccupe de plus en plus des conséquences engendrées indirectement par l'investissement de ses économies personnelles. C'est le même genre de clientèle qui a provoqué l'apparition et l'expansion des produits équitables dans un passé récent, suivant la logique selon laquelle « acheter, c'est voter ».

Il est souvent très difficile de retracer avec précision les détails de ces portefeuilles éthiques, qui proposent des investissements excluant les sociétés coupables de violations des droits humains ou dont les activités engendrent une détérioration environnementale. Mais en y regardant de plus près, on se demande à nouveau s'il ne s'agit pas simplement d'une stratégie corporatiste complaisante, un produit répondant à une demande formulée par la clientèle depuis quelques années. Comment ne pas être amer face à ces produits d'investissements lorsque l'on apprend que le portefeuille d'investissement *Environnement* des Caisses Desjardins investit dans la minière Goldcorp Inc, dont les effets dramatiques des projets sur les cours d'eau, les nappes phréatiques, les animaux et les êtres humains sont observés et dénoncés depuis des années, au Guatemala comme ailleurs ?

Conclusion : En toute solidarité

En guise de conclusion de l'Assemblée sur la Justice minière tenue dans le cadre du Forum social des peuples à Ottawa, les nombreux protagonistes de résistance locale et internationale à la violence du modèle extractif en vigueur soulignaient l'importance de poursuivre les initiatives sur tous les fronts à la fois. Il est nécessaire de continuer à promouvoir des changements législatifs à partir du Canada, de poursuivre les efforts de sensibilisation et d'éducation du public, de poursuivre les campagnes de pression financière ou politique, de combattre les immixtions du secteur extractif dans les milieux universitaires et de multiplier les initiatives directes de support et de solidarité auprès des communautés, notamment par l'accompagnement international. Il semble aussi nécessaire d'être vigilant-e-s face aux « produits » solidaires qui

nous sont offerts, notamment en fait d'investissements responsables, et de se méfier de l'instrumentalisation de certaines notions vertes et responsables, de termes qui sont répétés de plus en plus souvent comme « développement » et « responsabilité sociétale » des entreprises. Trop de pistes de solutions a priori pertinentes, mais rapidement récupérées par les sociétés et utilisées pour ralentir et diluer notre engagement dans une lutte qui, pour beaucoup de gens à travers le monde, est au final une question de vie ou de mort.

Car ici comme ailleurs, les mêmes dynamiques caractérisent l'exploitation minière : non-consentement des populations ou apparence d'acceptabilité sociale habilement fabriquée ; contamination des cours d'eau ; maladies et problèmes sociaux; répression des opposant.e.s; « développement » et création d'emplois à tout prix, redevances microscopiques versées aux États hôtes, criminalisation des opposant.e.s, etc. Le modèle extractiviste est le même au Nord comme au Sud, avec une variation du degré de violence en fonction de l'espace démocratique et public disponible pour l'opposition. Nous avons la responsabilité de nous solidariser avec les peuples en résistance contre l'industrie extractive au Guatemala et dans le monde entier, mais également de savoir la remettre en question ici, avec courage et honnêteté, sans complaisance, sans rien céder, ne serait-ce que pour Merylin, assassinée le 13 avril 2014.

Laurence Guénette, militante des droits humains et de la justice sociale depuis 2005, est coordonnatrice du Projet Accompagnement Québec-Guatemala et auteure de la campagne de désinvestissement Le Fil de l'Argent.

Pour de l'information supplémentaire :

Projet Accompagnement Québec-Guatemala et Council of Canadians, *Campagne de désinvestissement Le Fil de l'Argent*, 2014, en ligne : lefildeargent.org

Références

OXFAM America, rapport *Metals Mining and Sustainable Development in Central America, An Assessment of Benefits and Costs*, Thomas M. Power, 2008
 Ministerio de Energia y Minas de Guatemala, *Catastro Minero*, mai 2013, en ligne: <http://www.mem.gob.gt/viceministerio-de-mineria-e-hidrocarburos-2/direccion-general-de-mineria/catastro-minero/>

Projet Accompagnement Québec-Guatemala, *Entrevue avec Daviken Studnicki Gizbert*, revue d'actualité juin 2010, en ligne: <http://www.paqg.org/node/358>

Urkidi Leire, *The Defense of Community in the anti-mining movement of Guatemala*, Journal of Agrarian Change, Vol 11 No.4, October 2011
 Fondation Lelio e Lisli Basso Issoco, *Tribunal Permanent des Peuples sur l'industrie minière canadienne en Amérique latine, Verdict*, décembre 2014.

McGill Research Group Investigating Canadian Mining in Latin America, *Guatemala: mining conflicts*, en ligne: <http://micla.ca/countries/guatemala/>

CORDAID, *Mining Conflicts and Indigenous Peoples in Guatemala*, septembre 2009
 Commission d'Éclaircissement Historique, rapport *Memoria del Silencio*, conclusions et recommandations, 1999

Zarsky and Stanley, *Searching for Gold in the Highlands of Guatemala: Economic benefits and environmental risks of the Marlin Mine*, Global Development and Environment Institute, Tufts University, septembre 2011;

Unité de protection des défenseur-e-s des droits humains du Guatemala (UDEFEQUA), *El Silencio es Historia*. rapport annuel 2013

Comision Paz y Ecologia (COPAE), *Consulta Comunitaria*, 2013, en ligne: <http://www.copaeguatemala.org/2.html>

Institut de Relations Internationales et de recherche pour la Paix, rapport préliminaire *Las consultas comunitarias de « buena fe » y las practicas ancestrales comunitarias indigenas en Guatemala*, janvier 2012

Human rights watch, *World Report 2011 : Guatemala*, en ligne : <http://www.hrw.org/es/world-report-2011/guatemala-0>

Projet Accompagnement Québec-Guatemala, *Scandales de l'industrie minière canadienne au Guatemala : entrevue avec Rafael Maldonado*, vidéo, 11min49, en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=C3YsUyElmS8>

Plaza Publica, *Las mentiras del Estado de sitio*, septembre 2013: <http://www.plazapublica.com.gt/content/las-mentiras-del-estado-de-sitio>

Sites web *LesAffaires.com* et *Morningstar.com*, consultés de novembre 2013 à janvier 2014, rapport annuel de la Caisse de Dépôt et de Placement, et *Comprehensive Ownership Detail Report* de Goldcorp et de Tahoe Resources. Les données d'investissements ont été prélevées le 30 septembre 2013.

Forum Social des Peuples, *Assemblée de convergence sur la justice minière*, août 2014, en ligne : <http://www.peoplesocialforum.org/mining-assembly/>

Tribunal permanent des peuples

Session sur l'industrie minière canadienne 2014-2016

Le 10 décembre dernier, à l'occasion de la Journée internationale des droits humains, le Tribunal permanent des peuples (TPP) rendait public le verdict de la première audience de sa session sur l'industrie minière canadienne, qui a eu lieu à Montréal du 29 mai au 1^{er} juin 2014. Les audiences publiques se sont penchées sur les activités minières canadiennes en Amérique latine, avec une attention particulière pour le rôle et les responsabilités de l'État canadien dans les violations des droits commises.

L'initiative d'une session canadienne du Tribunal permanent des peuples est portée par une coalition large d'une quarantaine de groupes de la société civile du Québec et du Canada préoccupés par l'assaut des minières contre les communautés, les défenseurs des droits humains, les écosystèmes et les économies locales¹. Plus d'une vingtaine de témoins, militantes et militants pour les droits humains et spécialistes provenant d'Amérique latine, du Québec, du Canada et d'Europe ont participé à l'audience pour présenter leurs témoignages devant un jury composé de huit personnalités publiques de divers horizons.

Les membres du Tribunal permanent des peuples ont ainsi pu entendre les témoignages de personnes affectées par les activités de Goldcorp (Entre Mares, Honduras), Tahoe Resources (Escobal, Guatemala), Blackfire Exploration (Payback, Mexique), Excellon Resources (La Platosa, Mexique) et Barrick Gold (Pascua Lama, Chili-Argentine).

1 Consulter le site du TPP Canada pour plus d'informations sur la démarche et pour lire la requête adressée au TPP, les accusations notifiées aux entreprises et institutions gouvernementales canadiennes et le verdict de l'audience : www.tppcanada.org.

L'État canadien, au cœur d'une industrie qui porte atteinte aux droits

Dans son jugement, le jury du TPP soulignait que l'État canadien a une responsabilité claire en ce qui concerne le respect des droits humains par les entreprises minières domiciliées sur son territoire. Considérant qu'entre 50 et 70 % des opérations minières en Amérique latine sont le fait d'entreprises canadiennes, cette responsabilité doit se traduire par des mécanismes appropriés pour lier l'appui du Canada au respect des droits humains par les entreprises et pour garantir l'accès à la justice aux personnes et communautés affectées.

Le Tribunal juge que l'État canadien est :

- **responsable par action** lorsqu'il stimule la présence des entreprises minières canadiennes au sein d'autres pays en appuyant politiquement, économiquement, financièrement et diplomatiquement les entreprises ; lorsqu'il tolère ou couvre des violations des droits humains perpétrées par lesdites entreprises ; ou lorsqu'il nie aux victimes l'accès à des recours effectifs contre des violations de leurs droits.
- **responsable par omission** lorsqu'il s'abstient de prendre des mesures ou d'exiger que les entreprises minières canadiennes ne mettent en œuvre des mesures pour éviter ou remédier aux violations des droits.

Les mouvements sociaux et organisations de la société civile sont invités à s'approprier les recommandations adressées par le Tribunal au gouvernement canadien, aux gouvernements hôtes et aux institutions internationales pertinentes.

Le verdict peut être consulté en ligne : www.tppcanada.org

Pour contacter le comité organisateur : tpp.canada@gmail.com

La régulation au travail

Résistance des mineurs de fond aux impératifs de production

Par **Dr Sylvain Beaupré**

Dans les mines souterraines, les travailleurs affichent un taux de productivité figurant parmi les plus élevés du secteur industriel. Ce constat nous laisse croire que les mineurs de fond sont plus productifs que les travailleurs engagés dans un autre champ d'activité.

Dans ce texte, nous tentons d'expliquer ce qui incite les mineurs à être aussi productifs ainsi que les mécanismes qu'ils mettent en œuvre pour contrer les impératifs de production fixés par l'entreprise minière, bien que ces deux comportements puissent sembler incompatibles à prime abord. Les résultats présentés sont issus de deux recherches : la première a été menée en 2011 (Beaupré 2012), et la seconde est actuellement en cours.

L'autonomie au travail

L'organisation du travail sous terre encourage l'autonomie. Dans une mine souterraine, chaque équipe est maîtresse de son chantier (Gaudreau 2003). Cette autonomie permet au mineur de fond d'exercer un plus grand contrôle sur sa production (Egan 1996). Le fait qu'il travaille souvent loin des autres lui procure une grande indépendance. Par ailleurs, les mineurs sont décrits comme des travailleurs autonomes (Blumberg 1978; Schwieder 1987). Il existe bel et bien une culture du travail qui repose sur l'indépendance des mineurs de fond (Campbell 2000, 93).

L'organisation spécifique du travail sous terre favorise grandement les comportements individualistes (Frank 2009). Elle récompense l'effort individuel par un système de primes de rendement. Les foreurs sont ceux

qui profitent de la plus grande marge de manœuvre. Leurs conditions de travail les prédisposent à beaucoup de liberté dans les choix qu'ils doivent effectuer durant leur quart. Elles rendent d'autant plus légitime leur sentiment d'indépendance. En quelque sorte, le travail du foreur s'apparente à celui d'un petit entrepreneur.

La prime de rendement

La prime de rendement est attribuée à tous les mineurs travaillant sous terre en fonction de leur productivité. Son taux varie en fonction de la tâche à accomplir, l'emplacement de la mine ou alors, la mine où le travail s'effectue et la qualité du travail réalisé (Cyr 1998). Par exemple, dans le cas des foreurs de galeries, en plus des mètres d'avancement qu'ils creuseront, la quantité de boulons d'ancrage, ou le grillage servant à soutenir le terrain, fera également partie du calcul de la prime de rendement attribuée à une équipe de travail.

La prime de rendement fait loi sous terre (Bulmer 1975). Si le personnel cadre a tendance à en vanter les mérites, on retrouve certaines nuances chez les mineurs de fond, qui la considèrent davantage comme le fouet de l'employeur. Généralement, il existe des différences perceptuelles significatives à son égard, opposant les ouvriers aux employés cadres (Guénette 1982, 135).

Le système de prime de rendement est un système arbitraire, particulièrement lorsqu'il s'agit d'estimer la qualité du travail effectué sur le plan de la sécurité. Si tous les employés cadres semblent comprendre son calcul et qu'ils insistent sur le fait que les montants accordés aux mineurs ne sont pas fixés arbitrairement mais qu'ils sont le résultat de calculs précis, plusieurs mineurs doutent de la bonne foi de l'entreprise (Guénette 1982, 34). Ils mettent en question le montant de la prime de rendement auquel ils ont droit. Le système de calcul, trop compliqué, leur paraît difficile à comprendre (Giroux 2001).

La prime de rendement sert de contrôle disciplinaire là où la surveillance du travail échappe à l'employeur (Legendre et Dofny 1982). Elle encourage le mineur de fond à fournir son plein rendement,

lui procure le sentiment de jouir d'une grande autonomie et exerce un mode de surveillance efficace, vu la dispersion des travailleurs dans le dédale des chantiers de travail. Campbell (2000) affirme que, si elle développe un sentiment d'autonomie chez les mineurs de fond, elle attise tout autant la compétitivité des travailleurs. Elle leur permet de se positionner parmi leurs compagnons de sorte qu'elle participe à leur identité comme travailleurs (Castel 1995, 522). Son utilisation illustre une forme de stakhanovisme (Desbois, Jeanneau et Mattéi 1986, 43). La distribution d'une prime de rendement chez les mineurs de fond remonterait à aussi loin dans le temps qu'à l'époque coloniale, dans les premières mines d'argent de la Bolivie (Tandeter 1997).

La recension des écrits laisse deviner que la prime de rendement multiplie les facteurs de risque et porte préjudice au respect des règles de sécurité, comme le signalent Desbois, Jeanneau et Mattéi (1986, 5-6). Bien qu'au chapitre de la sécurité du travail, plusieurs mineurs accusent la prime de rendement d'être un facteur d'accidents (Guénette 1982, 63), la majorité de ceux qui font partie de l'étude de Giroux (2001) s'opposent à son abolition.

Les mineurs se disent prêts à courir des risques calculés afin de maximiser leur production et, incidemment, leur salaire. La prime de rendement fait partie du travail sous terre et donne lieu à une certaine hiérarchisation des travailleurs entre eux, bénéficiant de l'aval de l'employeur, qui y voit un moyen de s'assurer un niveau de productivité optimal de la part de ses travailleurs. Si elle sert de fouet, la compétitivité des ouvriers incarne le bras qui l'agite.

La haute productivité des mineurs de fond s'explique principalement par l'importance que prend la prime de rendement dans la répartition de leur salaire global. En fait, le travail sous terre est intimement lié à cette prime à tel point qu'elle fait partie intégrante de la culture des mineurs de fond. Un travailleur qui récolte régulièrement une prime de rendement élevée mérite le respect de ses pairs. Celui qui se situe presque toujours au sommet de l'échelle des primes affichées mérite encore plus leur respect. Un mélange d'orgueil et d'avidité financière motive le mineur à agir de la sorte.

La régulation au travail

Une autre particularité du travail de fond concerne la régulation du rythme de production. En effet, il peut arriver que certains ouvriers tentent d'influencer l'équipe qui travaille en alternance sur le même chantier qu'eux - ou les autres mineurs qui effectuent la même activité - afin de limiter le rendement. Ces pressions ont parfois pour effet, entre autres, d'abaisser les normes de production fixées par l'entreprise minière avant de pouvoir toucher des primes de rendement (Campbell, Fishman et Howell, 1996). Toutefois, les mineurs ne s'y plient pas toujours de peur de ne pas recevoir une prime suffisamment importante.

Le sociologue Donald Roy (2006) a constaté, à quelques nuances près, le même phénomène chez des ouvriers d'usine aux États-Unis. La régulation du rythme de production peut représenter, pour les directions d'entreprise, un des côtés pervers du taux au rendement. Pour les ouvriers, il s'agit à la fois d'un mécanisme de défense s'opposant à la voracité de l'employeur, qui exige toujours plus de productivité, et d'une stratégie pour obtenir la meilleure prime avec le moins d'efforts possible.

Ce que Roy (2006) a constaté dans quelques usines américaines où il a mené ses recherches peut, à quelques nuances près, aussi s'appliquer à la situation prévalant dans les mines de l'Abitibi-Témiscamingue. Aucune incitation particulière à l'effort productif n'est jamais complètement efficace, qu'elle soit économique ou de toute autre nature. Les ouvriers, loin de faire preuve de zèle pour la hausser, peuvent parfois élaborer des stratégies pour appuyer sur la pédale de frein de la production (Ibid., 72).

Effectivement, si les mineurs de fond travaillent trop rapidement, forent leur ronde en un temps record ou transportent chaque jour davantage de minerais, l'employeur rehaussera les exigences associées au versement de la prime de rendement. Il n'est donc pas avantageux pour eux de fournir continuellement des efforts supplémentaires : un tel comportement les pénalise à la longue. Il y a toujours une équipe de travail sous terre pour dire à celle qui travaille en alternance sur le même chantier de ralentir son rythme. Les mineurs ne se plieront pas

tous à cette requête, mais les mines souterraines n'échappent pas à la régulation du travail. Ce phénomène demeure toutefois plus rare chez les travailleurs à l'emploi des sous-traitants miniers, vraisemblablement parce que la part de leur revenu provenant de leur prime de rendement est beaucoup plus significative.

Prise de risques, prime de rendement et réglementation

Harrison (1988) considère les risques au travail comme des occasions pour les ouvriers d'affirmer leurs compétences ainsi que leur identité professionnelle. En maîtrisant le risque, ils se trouvent à bénéficier d'une plus grande autonomie dans l'organisation de leur travail. Le contrôle du risque permet une certaine autorégulation des pratiques (Ibid., 83).

Selon l'ergologue Pierre Trinquet (1980 4), il se présente parfois des situations où l'infraction au règlement est permise par l'employeur si elle augmente la productivité de l'ouvrier. Le risque au travail apparaît alors comme un élément naturel valorisé et incorporé au métier (Ibid. 39). Le travailleur s'entoure d'une auréole de virilité et de prestige (Ibid. 177). Il marque son travail de son empreinte personnelle. La prise de risques participe à son identité professionnelle. Son goût du risque est lié aux possibilités qu'il lui associe comme celui de gagner la meilleure prime et de jouir d'une certaine reconnaissance auprès de ses confrères de travail.

Dans n'importe quel champ de pratique, l'habitus, produit conjugué des conditions d'existence d'un individu et des choix de vie qu'il effectuera en fonction de ces mêmes conditions, assure une certaine régulation, qui explique la reproduction sociale (Bourdieu 1980). L'homogénéité des habitus dans un même champ d'activité est telle que les agents n'ont pas à s'entendre au préalable pour se comporter plus ou moins pareillement. L'habitus des mineurs de fond les incline donc à se conduire d'une certaine façon et à viser certains buts. Les individus sont des produits d'histoires particulières qui se perpétuent par l'entremise de leur habitus. Leurs comportements ne résultent pas d'un examen conscient de leur conduite mais de la conséquence d'une rencontre entre un habitus et un champ de pratique réciproquement conciliables.

Plusieurs mineurs estiment qu'ils peuvent obtenir une haute prime de rendement sans prendre pour autant des risques trop importants. Il suffit alors, selon eux, de prendre des risques calculés. Prendre des raccourcis sur le plan de la santé et de la sécurité afin de terminer son cycle de travail est une attitude partagée chez les mineurs de fond (Beaupré 2012). Toutefois, ce comportement risqué a ses limites. Le mineur qui travaille dans un site de production dangereux en raison de roches branlantes sera tenté de freiner sa production afin de se consacrer davantage au soutènement du terrain. Quand l'enjeu est trop grand et que la probabilité d'un éboulement est avérée, le mineur d'expérience, ou celui qui est simplement consciencieux, veillera à sécuriser son lieu de travail. Il contrôle donc sa productivité à cause des risques associés à son site de production.

En ce qui concerne le lien à établir entre la régulation du rythme de travail et l'obtention d'une prime de rendement, les avis sont plutôt partagés chez les travailleurs miniers (Beaupré 2012). Ce sont principalement les foreurs qui en avaient le plus à dire à ce sujet. La condition essentielle pour réguler son rythme de production consiste à s'entendre avec son compagnon de travail et le quart de travail alternant sur le même site. La moitié de notre échantillon de mineurs de fond (10/20) estime qu'il faut donner un bon rendement sans toutefois chercher à toucher une prime trop élevée pour éviter que l'entreprise rehausse ses exigences de base. Ils estiment que plus ils travaillent, plus les contremaîtres exigent du rendement. Il devient alors indispensable de s'entendre avec l'autre quart de travail « pour ne pas partir en peur », soit pour ne pas trop dépasser les exigences de base réclamées par l'employeur.

La plupart des autres informateurs (8/20) ont avoué chercher à gagner la prime la plus élevée que possible. Là encore, il faut s'entendre avec l'autre équipe si l'on travaille sur un même site en alternance. Par crainte de voir leur prime diminuer, ces ouvriers n'abaissent jamais leur rythme de production.

Cependant, deux raisons peuvent les amener à diminuer leur cadence de travail, en guise de moyen de pression : 1. la négociation de la convention collective ; 2. un désaccord avec le contremaître. Ces mineurs disent

alors principalement baisser leur régime de production, puis en profiter pour rendre leur environnement de travail très sécuritaire et inventer des difficultés éprouvées au cours du quart de travail pour justifier leur mauvais rendement. Deux répondants (2/20) ont toutefois affirmé qu'on ne pouvait réguler la production, puisqu'il était trop difficile de s'entendre avec les autres travailleurs. En fait, leur réponse sous-entend que certains mineurs cherchent tellement à obtenir les meilleures primes de rendement qu'il n'est pas facile de les convaincre de ralentir leur cadence.

En fait, si on fait abstraction des sites dangereux où des mesures de sécurité exceptionnelles s'imposent, seule l'entente à conclure avec les mineurs du quart de travail alternant sur le même site de production semble faire consensus pour réguler son rythme de production sous terre. Elle représente une condition capitale pour obtenir de bonnes primes de rendement sans avoir à fournir un effort démesuré et trop risqué.

Conclusion

Nous avons vu ce qui incite les mineurs à afficher d'aussi hauts taux de productivité ainsi que les mécanismes de régulation qu'ils mettent en œuvre au travail pour résister aux impératifs de production et de rendement de l'entreprise minière. En réalité, la résistance des mineurs de fond se résume à réguler le travail (ce qui aura pour effet d'abaisser les normes de production déterminées par la société minière) de manière à toucher la meilleure prime de rendement possible.

Les exigences de production des patrons miniers peuvent conduire à la prise de risques. En raison de l'orgueil et de l'avidité financière, les mineurs de fond éprouvent toutefois de la difficulté à ralentir la cadence, même si cela conduit à négliger leur sécurité. Cela indique à quel point la prime de rendement fait partie de la culture de ce groupe d'ouvriers.

Il arrive qu'ils réduisent leur rythme de production sous terre en raison de la mauvaise qualité du terrain, ce qui les oblige à consacrer plus de temps au soutènement des parois. En pareille occasion, le mineur se plaindra inmanquablement de cette situation au contremaître et il

réclamera que sa prime de rendement soit calculée en fonction des problèmes d'étalement rencontrés.

Pour terminer, il est étonnant de constater que les travailleurs miniers s'engagent très peu dans les divers mouvements sociaux qui contestent les actions des sociétés minières sur le plan environnemental ou sur celui du partage des profits dans une perspective de plus juste redistribution de la richesse. La plupart des mineurs qui participent à des manifestations publiques se rangent ordinairement du côté de l'employeur car ils craignent que la contestation mette en péril leur emploi.

Un engagement citoyen aussi faible s'explique peut-être du fait que les fluctuations du prix des minerais sur les marchés internationaux déterminent la survie des installations minières : l'emploi du mineur demeure précaire et dépend de facteurs sur lesquels il n'a aucune prise. La vulnérabilité des mineurs de fond, qui ont à faire face aux aléas des marchés mondiaux, favorise peut-être chez eux une vision fataliste de leur condition. Ils n'ont aucune prise sur l'économie de marché. Ils n'exercent aucun contrôle sur les mises à pied, le prix des métaux ou la croissance économique mondiale. Ils sont à la merci des décisions entérinées dans des conseils d'administration où ils ne siègent pas. Leur destin en tant que travailleurs est scellé par des personnes qu'ils ne verront jamais. Aussi peuvent-ils avoir tendance à se résigner et à croire en l'inéluctabilité de leur destin (Legendre et Dofny 1982). Il reste que les mineurs de l'Europe de l'Ouest ont développé, pour leur part, une certaine conscience politique et qu'ils sont très actifs dans les divers débats sociaux qui animent la scène européenne. Cette conscience politique n'a malheureusement pas encore émergé chez les travailleurs miniers québécois.

Le professeur Sylvain Beaupré enseigne au département d'éducation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue où il est responsable du programme de formation en enseignement professionnel. Ses intérêts de recherche portent sur l'étude du monde du travail et sur l'objectivation de la pratique. Son premier livre paru en 2012 (Des risques, des mines et des hommes) abordait la perception du risque sous terre tandis que le second consistera en six études sur le monde social des mines.

Références

Beaupré, Sylvain. 2012. *Des risques, des mines et des hommes*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Blumberg, Melvin. 1978. *Job Switching Autonomous Work Groups : A Descriptive and Exploratory Study in an Underground Coal Mine*. San Francisco: R. & E. Research Associates Inc.

Bourdieu, Pierre. 1980. *Le sens pratique*. Paris : Minuit.

Bulmer, Martin. 1975. « Sociological Models of the Mining Community », *Sociological Review*, 10, (3): 61-92.

Campbell, Alan. 2000. *The Scottish Miners, 1874-1939*. Aldershot: Ashgate Publishing Ltd.

Campbell, Alan, Nina Fishman et David Howell. 1996. *Miners, Unions and Politics 1910-1947*. Aldershot: Scholar Press.

Castel, Robert. 1995. *La métamorphose de la question sociale*. Paris : Fayard.

Cyr, Caroline. 1988. « L'affaire Belmoral », *Criminologie*, 21 (1) : 83-94.

Desbois, Évelyne, Yves Jeanneau et Bruno Mattéi. 1986. *La foi des charbonniers*. Paris : Maison des sciences de l'Homme.

Egan, Gerard. 1994. *The Skilled Helpe : A Problem-Management Approach to Helping*. Belmont: Brooks Cole.

Frank, David. 1986. « Contested Terrain: Worker's Control in the Cape Breton Coal Mines in the 1920s », *On the Job, Confronting the Labour Process in Canada*, 102-123.

Gaudreau, Guy et al. 2003. *L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois, 1886-1945*. Québec : Septentrion.

Giroux, Julie. 2001. *Les différents types de primes au rendement et leurs effets sur les comportements des travailleurs*. Mémoire de maîtrise. Hull : Université du Québec à Hull.

Guénette, Alain. 1982. Le salaire au rendement dans les mines souterraines au Québec. Mémoire de maîtrise. Montréal : Université de Montréal.

Harrison, Denis. 1988. « La représentation du risque professionnel », Sciences sociales et Santé, VI, (3-4) : 75-98.

Legendre, Camille, Jacques Dofny et al. 1982. Catastrophe dans une mine d'or : étude sur le milieu minier québécois. Montréal : Commission d'enquête sur la tragédie de la mine Belmoral et les conditions de sécurité dans les mines souterraines.

Roy, David. 2006. Un sociologue à l'usine. Paris : La Découverte.

Schwieder, Dorothy. et al. 1987. Buxton. Work and Racial Equality in a Coal Mining Community. Ames: Iowa State University Press.

Tandeter, Enrique. 1997. L'argent du Potosi. Paris : École des hautes études en sciences sociales.

Trinquet, Pierre. 1980. Maîtriser les risques du travail. Paris : Presses universitaires de France.



Hors-section

Yvon Dallaire : psychologie, sexisme et antiféminisme

Par **Francis Dupuis-Déri**

Lausanne, octobre 2014. Un collectif militant féministe — *Les Pires & associé-e-s* — a perturbé une séance de formation de psychosexologie appliquée, offerte par le psychologue québécois Yvon Dallaire (et Iv Psalti), scandant des slogans et distribuant un tract (*Le Courrier*, 2014). En commentaire sur le site du journal *Le Courrier*, John Goetelen explique, à propos du collectif *Les Pires et associé-e-s* qu'il « s'agit d'un groupe anarcho-féministe de Grenoble¹ ». Sur son blogue *Les hommes libres*, hébergé sur le site Web de *La Tribune de Genève*, il « appelle les groupes d'hommes et de femmes concernés par la condition masculine à se défendre plus activement contre ces agressions », les encourageant à ne pas « hésiter à user de la force contre les facho-féministes » (Goetelen 2014). Goetelen est auteur du livre *Féminista : ras-le-bol !* et il se présente comme un « passionné de l'humain et des relations hommes-femmes » et un « [a]ntiféministe convaincu et réfléchi² ».

Qui est Yvon Dallaire et comment expliquer l'attaque du collectif féministe *Les Pires et associés* à l'endroit de sa séance de formation? Afin de répondre à la première partie de cette question, précisons qu'Yvon Dallaire est né en 1947, et qu'il est membre de l'Ordre des psychologues du Québec. Il a enseigné la psychologie au Collège de Sainte-Foy (près de Québec) et il est à la fois éditeur (Les Éditions Option santé), thérapeute pour couples, formateur et conférencier. Il se présente comme l'inventeur de *l'Approche psychosexuelle*, qui propose de recourir à des thèses biologiques pour expliquer des phénomènes psychologiques. Ajoutons qu'Yvon Dallaire est régulièrement invité en

1 http://www.lecourrier.ch/124618/une_ideologie_hostile_a_l_emancipation_des_femmes

2 <http://hommelibre.blog.tdg.ch/about.html>

Belgique et en France pour y prononcer des conférences ou offrir des cours de formation en sexologie clinique (en collaboration, entre autres, avec Iv Psalti). En 2013 et en 2014, il animait un atelier quotidien lors de la croisière *Harmonie conjugale*, sur la Méditerranée. Cette activité lui vaudra d'être sanctionné par le comité de discipline de l'Ordre des psychologues pour avoir « omis de sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle » (Sioui 2015)³. Soulignons également qu'Yvon Dallaire a aussi publié près de vingt livres, dont *Homme et fier de l'être* (2001), réédité en 2015 sous le titre *Homme et toujours fier de l'être*, *La violence faite aux hommes : Une réalité taboue et complexe* (2002), *Cartographie d'une dispute de couple* (2007), *Qui sont les femmes heureuses? La femme, l'amour et le couple* (2009), *Qui sont les hommes heureux? L'homme, l'amour et le couple* (2010). Plusieurs de ses livres ont été traduits en plusieurs langues, notamment en anglais, en arabe, en espagnol, en italien, en portugais, en roumain, etc. Enfin, ce psychologue et auteur est très présent dans les médias européens, où il a été invité, par exemple, pour une série d'entrevues à la radio suisse. Pour ce qui est de sa participation aux média Québécois, il tient, entre autre, une chronique hebdomadaire dans *Le Journal de Montréal*.

Le féminisme selon Dallaire

Et comment expliquer les accusations d'antiféminisme à l'endroit d'Yvon Dallaire, alors même que celui-ci ponctue ses ouvrages et ses conférences de remarques quant à l'importance de reconnaître que les femmes éprouvent des problèmes, voire parfois que le féminisme est nécessaire? Il faut souligner à ce sujet, que Dallaire présente le plus souvent les hommes comme désavantagés, voire discriminés face aux femmes. Il prétend que la société n'est pas patriarcale et qu'affirmer le contraire le fait «rire» (Dallaire, 2001 : 57). Lors d'une entrevue pour le film *La domination masculine*, il avance même que « le féminisme, on pourrait dire crée le patriarcat, pour avoir un ennemi contre lequel se battre⁴. » Sa maison d'édition a publié plusieurs ouvrages masculinistes, dont *De l'homme en crise à l'homme nouveau : Essai sur la condition masculine* (2009) et *La cause des hommes : Pour la paix des sexes* (2004).

3 Voir, par exemple : http://optionsante.com/Love_Boat.pdf.

4 <http://www.ladominationmasculine.net/themes/42-masculinisme.html>.

Yvon Dallaire se défend pourtant d'être antiféministe ou même «masculiniste», cette forme d'antiféminisme selon lequel les hommes souffrent d'une crise d'identité à cause de l'influence des femmes émancipées, des féministes et de la soi-disant féminisation de la société, il se qualifie plutôt lui-même d'«hoministe» (Dallaire, 2015 : 17). Avec John Goetelen et Patrick Guillot, il est l'un des cosignataires du *Manifeste hoministe*, lancé en 2006. Les signataires y déclarent, entre autres choses, que « [les] hoministes sont favorables à une représentation équilibrée des sexes dans tous les domaines de la vie sociale. C'est pourquoi ils prônent l'accroissement de la proportion des hommes dans le domaine des professions de la santé, du travail social, de l'éducation, de la justice, des médias, etc. ». De plus, ajoute-t-on dans ce même manifeste : « les hoministes » défendent la thèse de la symétrie de la violence entre les sexes, et ils « demandent que soient reconnues et combattues les violences contre les hommes, comme le sont les violences contre les femmes.⁵ »

Dans son livre *Homme et toujours fier de l'être*, Yvon Dallaire réfute explicitement plusieurs thèses féministes, exercice qu'il répète dans d'autres ouvrages (par ex. : Dallaire, 2006 : 238). Parmi les titres de chapitres et de sections du livre, on retrouve les titres suivants : « Pour en finir avec l'illusion du patriarcat », « Les erreurs du féminisme », « La mauvaise foi féministe ». Dallaire suggère même que « [l]'extrémisme féministe est en train de devenir la nouvelle dictature » (Dallaire, 2015 : 16). Dans un autre de ses livres, *La violence faite aux hommes : Une réalité taboue et complexe*, Dallaire critique les féministes « paranoïdes » qui maintiennent les femmes dans un rôle de victimes en les enfermant, selon lui, dans l'impuissance face à la violence (Dallaire, 2002a : 32), il dénonce également les « méfaits du féminisme » et prétend que « des mouvements féministes anti-violence utilisent la violence pour faire passer leur message, au même titre que les mouvements pro-vie [qui] vont assassiner des médecins avorteurs » (Dallaire, 2002a : 22-23).

De plus, Yvon Dallaire profite régulièrement de la commémoration du 6 décembre 1989 - jour anniversaire de l'attentat antiféministe ayant provoqué la mort de quatorze femmes à l'École polytechnique

5 <http://www.la-cause-des-hommes.com/spip.php?>

de Montréal - pour intervenir publiquement au sujet de la violence féminine contre les hommes. Dans cette perspective, sa chronique du 6 décembre 2009 reprend les deux premiers paragraphes du livre *La violence faite aux hommes* (Dallaire, 2002a : 11; à noter que Dallaire reprend souvent les mêmes passages presque mot pour mot au fil de ses livres et chroniques). Il évoque à cette occasion « l'autre violence : celle des femmes », et affirme que « la prévalence de la violence féminine *équivalait* à celle de la violence masculine » (je souligne). Enfin, il déplore dans cette chronique du 6 décembre 2009 « [le] refus par nos élus de reconnaître la violence faite aux hommes » (Dallaire, 2009a). Cinq ans plus tard, le 6 décembre 2014, il signe une autre chronique sur le même thème, intitulée « Aider les hommes... aussi ». Dans cette chronique, Dallaire choisit encore une fois d'évoquer les difficultés des hommes, tels que les problèmes scolaires des garçons, le taux de suicide des hommes et leur taux d'incarcération, et il souligne qu'ils sont, plus souvent que les femmes, victimes d'accident de la route et d'alcoolisme (Dallaire, 2014a : 59).

Dallaire prétend, en fait, que la société québécoise est féminisée et qu'elle n'offre plus de modèle positif pour les hommes. Que resterait-il alors à l'homme comme « territoire qui ne soit envahi par les femmes » dans cette société dominée, selon Dallaire, par les femmes et les féministes? Aucun, prétend-il, « sauf peut-être la collecte des vidanges » (Dallaire, 2001 : 29). Je soutiens, pour ma part, que cette affirmation passe sous silence tous ces lieux de pouvoir et de prestige occupés en majorité ou exclusivement par des hommes : 74% d'hommes à l'Assemblée nationale, 88% d'hommes dans l'armée canadienne, 70% d'hommes au Service de Police de la ville de Montréal, 79% à la Sûreté du Québec et 79% également à la Gendarmerie Royale du Canada. On pourrait ajouter que, dans les institutions religieuses, 100% des évêques et des prêtres sont des hommes, et que, dans le domaine de l'économie, les conseils d'administration des entreprises privées sont composés d'hommes à 80%. Il y a aussi 100% d'hommes dans les fraternités de notables, les équipes sportives d'élite, et dans la plupart des bandes criminelles. Aujourd'hui encore, l'École polytechnique et les firmes de génie sont un territoire majoritairement masculin : en 2014, en effet, 86% des ingénieurs sont des hommes. Dallaire admet lui-même dans

un de ces ouvrages (2005 : 125-126) que bien des organisations ne rassemblent que des hommes.

Contre l'égalité entre les sexes

Yvon Dallaire insiste : « j'ai été, je suis et je serai toujours pour l'égalité sociale, politique, salariale, éducationnelle et professionnelle des hommes et des femmes. Mais cette égalité ne peut justifier les tentatives de rendre l'homme semblable à la femme, ou vice-versa » (Dallaire, 2006 : 108; voir aussi Dallaire, 2015 : 17). Un peu comme l'évoque John Gray par son slogan « Les hommes viennent de Mars, les femmes viennent de Vénus. », Dallaire prétend que les femmes et les hommes appartiennent en fait à deux esprits distincts ou à deux cultures différentes, et qu'ils parleraient même deux langages différents. En conséquence, les deux sexes sont appelés à exercer des fonctions distinctes que l'autre « ne peut remplir, ni même comprendre » (Dallaire, 1996 : 55). Selon Dallaire, « la fonction est absolue. Elle ne peut être modifiée par la culture ou la société » (Dallaire, 2010 : 42 ; voir aussi, presque à l'identique : 2009b, 39). Sa défense acharnée de la différence entre les sexes l'amène à se positionner contre l'égalité entre les hommes et les femmes, pour au moins deux raisons : (1) la masculinité telle qu'il la conçoit est incompatible avec l'égalité et (2) l'égalité dans les couples (hétérosexuels) serait néfaste au bonheur des partenaires et à l'harmonie de la relation.

Selon une logique étrange, Dallaire affirme que le principe politique de l'égalité est en fait un principe féminin, incompatible avec le masculin. Du côté des hommes, Dallaire identifie les valeurs d'« autonomie, de compétition, de rationalité, de rentabilité et d'action », distinctes des « valeurs féminines de partage, de chances égales pour tous, de communication, d'expression émotive et de don de soi » (Dallaire, 2009a). Ces « valeurs féminines d'égalité et de partage » pourraient même être identifiées par « certains » comme des valeurs « socialistes », indique Yvon Dallaire (2009a). Un homme, un vrai, valoriserait surtout l'inégalité, puisque « [la] pensée de l'homme est hiérarchique, là où celle de la femme est égalitaire et variable » (Dallaire, 2009b : 91). Dallaire explique aussi que: « tous les êtres humains sont égaux. Mais si tout le monde était sur le même pied, ce serait le chaos. Les sociétés ont besoin

d'organisation, de structures. Et c'est le rôle des hommes [les mâles] dans la société : structurer. Dans les organismes qui ne rassemblent que des hommes⁶, la structure est fortement hiérarchique [...]. Partout où il n'y a que des hommes, il y a une organisation et une structure pour organiser la vie, pour faciliter la vie » (Dallaire, 2005 : 125-126).

Quant aux femmes, elles entrent « sur le marché du travail ou en politique avec leurs valeurs de compassion, de compréhension, d'égalité, d'aide aux autres ». Or « placer ces valeurs en priorité, c'est perdre l'efficacité, la rentabilité, la productivité. Ce qui sera gagné sur le plan subjectif sera perdu sur le plan matériel » (Dallaire, 2005 : 129-130).

Ce qui serait vrai sur le marché de travail salarié le serait également pour la vie de couple (hétérosexuel). Dallaire s'adresse à la fois aux hommes et aux femmes pour les aider dans leurs relations amoureuses et de couple (hétérosexuel), mais il a tendance à défendre le masculin, considérant aujourd'hui que « les valeurs conjugales [...] sont des valeurs féminines. L'homme doit maintenant s'engager dans le couple selon le modèle féminin [...]; il doit apprendre à exprimer ses émotions tout comme la femme le fait, soit en paroles [...]; il doit apprendre à “materner” ses enfants [...]. Tout comportement agressif ou compétitif doit être exclu des jeux des enfants et des cours d'école, seules comptent la coopération et la collaboration » (Dallaire, 2006 : 108).

Dallaire reprend à de nombreuses reprises dans ses livres et ses chroniques le même conseil adressé aux femmes : ne cherchez pas l'égalité dans votre couple (hétérosexuel), si vous ne voulez pas souffrir inutilement. Ainsi, dans sa chronique « Les secrets des couples heureux », (*Journal de Montréal*, 21 décembre 2008), il explique que les femmes doivent accepter « une répartition inégale et variable des salaires, des tâches ménagères, des soins aux enfants », recommandation qu'il répète dans ses chroniques (par ex. : Dallaire, 2014b; 2009c) et ses livres (par ex. Dallaire 2007 : 87; 2006 : 103). Dans son livre *Qui sont ces femmes heureuses? La femme, l'amour et le couple*, Dallaire met en garde contre le « le mythe de l'égalité-similarité » qui consiste à « croire que

⁶ Tel que mentionné précédemment, Dallaire (2001 : 29) disait pourtant qu'il n'y a que la « collecte des vidanges » qui n'ait pas été envahie par les femmes.

tout ce qu'une femme peut faire, un homme pourrait le faire, et vice-versa ». Pour que la division sexuelle du travail soit bien claire, il offre alors des exemples de tâches féminines (cuisine, prise en charge des enfants) et masculines (menuiserie, ramener de l'argent à la maison) (Dallaire, 2009b : 196; voir aussi Dallaire, 1996 : 51-52). Sans crainte de se contredire, Dallaire demande : « Suis-je en train de suggérer qu'il faille revenir aux rôles traditionnels et aux partages sexistes des rôles et des tâches? Bien au contraire! » (Dallaire, 2015 : 46). Il insiste pourtant pour que les hommes ne renient pas leur « rôle de mâle » de « pourvoyeur et protecteur » (Dallaire, 2001 : 54).

De plus, dit-il, puisque « nous sommes des sexes complémentaires » (Dallaire, 2005 : 137), c'est en chérissant cette différence, que le bonheur sera préservé dans le couple (hétérosexuel). Selon Dallaire, enfin les « couples égalitaires » sont des « couples malheureux », ce que démontrerait d'ailleurs l'« observation scientifique » (Dallaire, 2009b : 196). Or cette apologie de l'inégalité et cette critique de l'égalité sont à l'avantage des hommes, si l'on suit le raisonnement de Dallaire lui-même. En effet, étant donné qu'il a identifié l'égalité au féminin et l'inégalité ou la hiérarchie au masculin, c'est surtout l'homme qui trouvera son bonheur dans un couple inégalitaire, puisque l'inégalité serait une valeur masculine.

Sexisme préhistorique

Toute la logique de cette architecture sexiste repose sur des considérations stéréotypées de la nature biologique masculine et féminine. Yvon Dallaire rappelle régulièrement que ses thèses sont inspirées de théories et de données empiriques au sujet des origines de l'espèce humaine et à sa préhistoire, ou encore du développement différencié du cerveau selon le sexe. En fait, il reprend des théories contestées et considérées comme dépassées, quoique régulièrement reprises dans la littérature de la psychologie populaire (pour une mise à jour des théories sur le cerveau, voir, entre autres, Cossette, 2012; Vidal, 2006; Vidal & Benoit-Browaey, 2005; Hyde, 2005).

Or, sur le plan scientifique, la plus grande prudence est de mise quant aux spéculations au sujet de nos origines. En effet, les archéologues

n'ont trouvé que quelques squelettes de plus de 200 000 ans, le plus souvent incomplets et qui ne permettent en rien de reconstituer les rapports entre les femmes et les hommes aux débuts de l'humanité, ni le rôle de chacun des sexes dans la communauté. Même le fameux squelette nommé Lucy est de sexe inconnu ; son vrai nom est AL 228-1, son surnom lui ayant été attribué par l'équipe de fouille qui écoutait alors la chanson *Lucy in the sky with diamonds*, des Beatles (Cohen, 2006 : 30).

Toutefois, Dallaire n'a que faire de telles nuances. Il rabat le modèle de la famille contemporaine qui vivrait dans un bungalow, soit la référence idéalisée de la famille «normale» au Québec, sur l'ensemble de l'histoire et de la préhistoire humaine. Dallaire lance ainsi que «nous réagissons encore par des atavismes datant de l'âge des cavernes. Ces cavernes ont été remplacées par des maisons, mais nos comportements ont peu évolué» (Dallaire, 2002b : 16; repris presque mot pour mot dans Dallaire, 2009b : 164; voir aussi Dallaire, 2015, 197-198). Il tombe donc dans un piège qu'il réactive aussitôt, bien dévoilé par dans Wiktor Stockowski son ouvrage *Anthropologie naïve anthropologie savante : Des origines de l'Homme, de l'imagination et des idées reçues*. En effet, c'est au XIX^e siècle que s'impose la représentation d'une humanité vivant au départ dans des cavernes, où les femmes préhistoriques sont représentées comme étant terrées dans l'attente des hommes partis chasser. Claudine Cohen dans son ouvrage *La femme des origines : Images de la femme dans la préhistoire occidentale*, rappelle que

[les] ouvrages scientifiques, les manuels et les textes vulgarisés de préhistoire du 19^e siècle ont souvent représenté de façon conventionnelle la femme préhistorique, soit victime des débordements de violence sexuelle témoignant de la barbarie de ces 'âges farouches' et de son statut d'objet sexuel sans défense — [...] accroupie, terrée au fond de la caverne, entourée d'enfants et de nourrissons, le regard baissé vers la terre et vers sa progéniture — tandis que l'homme, debout, regarde vers le lointain. Les vulgarisateurs, les peintres, les romanciers, ont reproduit jusqu'à nos jours ces

clichés qui se sont perpétués dans des ouvrages de grande diffusion. (Cohen, 2006 : 25)

Cette vision stéréotypée relève d'un darwinisme vulgarisé et caricaturé à outrance. De plus, cette conception fallacieuse fait l'impasse sur la diversité des méthodes de chasse (collets et pièges, battue et rabattage, etc.) évacuée dans ce récit qui présente toujours la chasse comme nécessitant une grande force physique. Dallaire néglige aussi de considérer nombre d'exemples documentés de peuples où les femmes chassent seules ou avec des hommes, y compris du gros gibier et avec des arcs (Stockowski, 2001 : 121 et suiv.).

En fait, Dallaire confond la représentation entre l'imaginaire et la réalité, ce qui lui permet d'affirmer que la « source de nos différences réside aussi dans nos trois (ou six) millions d'années d'évolution » (à remarquer un écart possible de 3 millions d'années!) :

L'homme toujours à la chasse, sur ses gardes, concentré sur sa survie physique et celle des siens, déployant son ingéniosité à traquer ses proies, en silence, se coupant de ses sensations pour résister au froid, à la chaleur et à l'inconfort, ravalant ses peurs d'être dévoré par les autres prédateurs, devant se repérer pour ne pas se perdre, stimulant avec les autres hommes son esprit de combativité, scrutant l'horizon, développant ainsi sa force physique et ses réflexes... Tout ça, ça conditionne un homme et ça s'inscrit dans sa nature. La femme souvent enceinte, vivant dans la caverne avec les autres femmes et enfants, devant apprendre à cohabiter dans un espace restreint, anticipant tout danger potentiel, surveillant le feu, nourrissant ses enfants à même ses réserves corporelles, attendant les chasseurs pour refaire ses forces, paniquant au moindre bruit suspect, cueillant tout ce qui est comestible, goûtant à tout, se réconfortant l'une l'autre, attendant impatiemment le retour de l'homme, développant ainsi sa force émotive et ses sens... Tout ça, ça conditionne une femme et ça s'inscrit dans sa nature. (Dallaire, 2002b : 15-16)

Voilà justement le type de représentation qui relève d'une «anthropologie naïve» marquant notre imaginaire collectif. Il s'agit en fait d'une construction culturelle erronée, comme l'expliquent Claudine Cohen et Wiktor Stockowski (voir aussi McCaughey, 2008). Pour sa part, le psychologue s'en tient au cliché de la représentation de l'«âge des cavernes» qui lui permet de réaffirmer la différence fondamentale entre les sexes, et qui justifie l'inégalité et la différenciation quant aux tâches et fonctions : « c'est la Nature, la vie elle-même qui, dans notre espèce animale, a distribué les tâches entre les deux sexes, le féminin et le masculin » (Dallaire, 2001 : 43). Aujourd'hui, « [l]'homme reste un chasseur guerrier », expérience que « la femme ne comprendra jamais » (Dallaire, 2015 : 197). Même s'il admet, par ailleurs, que « nous allons à l'épicerie plutôt qu'à la chasse » (Dallaire, 2009b : 164), Yvon Dallaire justifie les inégalités d'aujourd'hui entre les hommes et les femmes par cette préhistoire imaginée : « les hommes ont pris le pouvoir social, politique, juridique et, j'ajoute, le pouvoir économique. Mais pourquoi? Pour asservir leurs partenaires ou, *tout comme les chasseurs du temps des cavernes*, pour assurer au contraire leur survie physique et matérielle? [...] C'est aussi ce que les femmes attendaient d'eux : qu'ils les nourrissent, parce qu'elles étaient restées *au fond des cavernes*, leurs enfants suspendus à leurs seins » (Dallaire, 2001 : 32-33 — je souligne).

Phallocrate

En plus de prétendre que l'expérience préhistorique aurait façonné différemment les hommes et les femmes tout au cours de l'histoire humaine, notre anatomie serait aussi déterminante quant à nos attitudes face aux autres et au monde qui nous entoure. Glorifiant l'homme (et son phallus) dans *Homme et fier de l'être*, Dallaire avance dans une envolée lyrique que

[s]es éjaculations, qui projettent son sperme hors de son corps, confirment aussi l'existence d'un mouvement masculin qui part de l'intérieur vers l'extérieur. Contrairement à la femme, dont les organes génitaux sont intérieurs et réceptifs, l'homme possède des organes génitaux intrusifs qui prédisposent à des comportements intrusifs : pénétration de la femme certes, mais aussi

pénétration de la matière, pénétration jusqu'au fond des océans, pénétration de l'univers... C'est l'« intrusivité » de l'homme qui, à l'aide de microscopes et de télescopes qu'il a lui-même construits, nous a permis d'acquérir toutes nos connaissances scientifiques sur la matière, de construire des sous-marins, d'inventer des fusées [...] pour conquérir le monde et assurer la pérennité de la vie humaine. Il y a là une autre raison d'être fier. La pénétration est féconde (Dallaire, 2015 : 187).

Selon Dallaire, donc, l'homme aurait désiré et pu explorer le monde autour de lui parce qu'il a un pénis, et non pas parce qu'il a le plus souvent (comme la femme, d'ailleurs) deux pieds, deux mains, deux yeux et un cerveau. Pourtant, ces membres et ces organes semblent bien plus utiles qu'un pénis pour construire des machines et explorer le monde...

Inquiétante éducation sexuelle

L'obsession de Dallaire pour le phallus et la pénétration (des femmes, des océans, de l'espace) l'amène à formuler une recommandation aux pères, quant au développement sexuel de leurs garçons (hétérosexuels). Dans la section du livre *Homme et toujours fier de l'être* où il vante l'« intrusivité » phallique, il déclare ainsi :

Messieurs les papas, parlez avec vos adolescents de cette intensité sexuelle par laquelle vous aussi êtes passés afin de les aider à se déculpabiliser d'être des êtres sexués, sexuels et génitaux. Parlez-leur afin qu'ils en soient plutôt fiers et qu'ils apprennent à assumer et gérer cette puissance libidinale dans le meilleur contexte possible. Ne laissez pas vos femmes, leurs mères, les mettre en garde contre les débordements possibles de cette sexualité en leur demandant de faire « attention » aux filles avec qui ils sortent. (Dallaire, 2015 : 187).

Dans son livre consacré à expliquer aux femmes comment être « heureuses » en couple (hétérosexuel), Dallaire affirme que [dès] que l'homme est excité, toute son attention est

concentrée sur son désir, lequel devient intrusif : il veut pénétrer la femme source de sa stimulation et de son excitation. Et il n'aura de cesse que lorsqu'il y sera parvenu. [...] son énergie va de l'intérieur vers l'extérieur : son désir le pousse à l'action pour son plaisir. [...] Pour être heureuse en amour et s'épanouir sexuellement, la femme doit savoir et accepter que la sexualité de l'homme soit visuelle, génitale, intrusive, intense, rapide et toujours à l'affût. L'homme qui se sent respecté dans son être sexuel aura plus de facilité à s'ouvrir aux caractéristiques sexuelles féminines et à en tenir compte dans sa relation avec sa partenaire (Dallaire, 2009b : 65).

Insistant sur les différences entre les sexes, il précise en passant qu'il ne faudrait pas « survaloriser » l'un des deux caractères (Dallaire, 2009b : 65; 2010 : 76). Mais la comparaison entre le livre s'adressant aux hommes et celui s'adressant aux femmes permet de constater que Dallaire propose une sexualité plutôt adaptée aux besoins des hommes (tels qu'il les définit). Dans le livre pour les femmes, Dallaire explique qu'une femme doit endosser un « féminisme de bon aloi » et « être féministe et féminine, c'est-à-dire mettre de l'avant des valeurs féminines [...]. Être féminine dans votre sexualité, c'est, sans renoncer à ce que vous aimez, recevoir la sexualité masculine dans son essence : visuelle, génitale, intrusive, intense et rapide. » Voilà en effet un féminisme « de bon aloi »... Et tout cela sera sans doute d'autant plus facile pour la femme, puisque Dallaire explique du même souffle que sa sexualité est « séductrice », « réceptive » et « retenue » (Dallaire, 2009b : 200; pour les hommes, voir Dallaire, 2010 : 75-76). Si le psychologue « hoministe » souhaite à la femme (hétérosexuelle) une sexualité épanouie et active, il insiste pour qu'elle ne critique pas son partenaire, ce contentant de lui exprimer « ce qu'elle aime quand ils font l'amour, non ce qu'elle n'aime pas » (Dallaire, 2009b : 154; conseil répété à la page suivante). Il avance aussi que « [l']homme qui sait qu'il peut avoir du sexe à *volonté* avec une partenaire qui aime les jeux sexuels est beaucoup moins tyrannique sur la fréquence des rapports sexuels » (Dallaire, 2009b : 156 — je souligne), sans compter

que « toute récompense [...] sexuelle stimule l'initiative masculine » quant aux tâches ménagères (Dallaire, 2009b : 169).

Bref, selon Dallaire, le bonheur conjugal a un coût pour la femme. Pour être heureuse, elle a déjà accepté que la relation soit inégalitaire. Elle doit aussi s'offrir sexuellement sans préciser ce qui ne lui plaît pas. Après la relation sexuelle, elle aura au moins la satisfaction de voir son partenaire effectuer des tâches ménagères avec plus d'enthousiasme.

Violence dans les relations hétérosexuelles

En reprenant presque mot pour mot les mêmes conseils dans son livre destiné aux femmes et dans celui destiné aux hommes, Yvon Dallaire précise qu'« aucune violence n'est admissible dans un couple » et qu'il faut mettre fin à la relation si l'autre exerce une violence physique, « surtout si vous ne faites rien, physiquement ou *verbalement*, pour le provoquer » (Dallaire, 2010 : 32 — je souligne ; 2009b : 27). Cela dit, Dallaire cherche aussi à expliquer la violence conjugale par la biologie (voir Brossard, 2008 et Brodeur, 2003). L'homme serait naturellement plus agressif physiquement que la femme, de par son expérience préhistorique de « chasseur-guerrier » et par l'effet de ses hormones.

Dallaire présente d'ailleurs l'agressivité comme une valeur structurante de l'identité masculine. La femme, pour sa part, a développé sa puissance de parole en attendant terrée au fond de la caverne conjugale le retour du chasseur. Par les mots, elle pourrait être aussi violente que l'homme. Dallaire avance même que « contrairement à la croyance populaire, le sexe fort, c'est le sexe féminin, malgré son apparence de fragilité » (Dallaire, 2009b : 197). Dans l'ouvrage *La violence faite aux hommes : Réalité taboue et complexe*, il explique que les femmes « ont une longueur d'avance en ce qui concerne la violence psychologique et verbale » (Dallaire, 2002a : 15). Dallaire refuse d'admettre que les hommes peuvent user de violence psychologique, et aussi beaucoup parler, crier et insulter, y compris avant ou lorsqu'ils ont recours à la violence physique.

Dallaire ne voit la force de la parole que du côté des femmes. En voulant trop souvent communiquer avec son partenaire, la femme non

seulement l'importune, mais l'agresse. Dallaire répète régulièrement que les femmes en relation de couple (hétérosexuelle) ne devraient pas critiquer leur partenaire. Il déplore que « 80 % des critiques émises dans un couple le sont par la femme » (Dallaire, 2007 : 54). Le psychologue avance aussi que l'homme « a besoin » plus que les femmes « d'être valorisé pour ce qu'il fait » et remercié lorsqu'il effectue des tâches domestiques, par exemple « ranger la vaisselle [...] ou sortir les poubelles » (Dallaire, 2007, 84 et 2009b : 192). Il y aurait escalade de la violence parce que trop de femmes osent critiquer l'homme, ou insistent pour discuter des problèmes du couple.

Yvon Dallaire explique comment réagit l'homme ainsi critiqué, en raison de son expérience préhistorique de « chasseur-guerrier » :

les hommes deviennent rapidement défensifs. À cela existent des explications biologiques. [...] La testostérone est reliée à l'agressivité et à l'« accès de fuite » [...]. Et comme notre cerveau humain ne fait pas la différence entre un danger réel (un tigre) et un danger virtuel (la tigresse qui existe en toute femme), on peut comprendre la réaction atavique de l'homme en situation stressante. [...] les hommes, galvanisés par des poussées d'hormones de stress, réagissent par la réponse « fuir ou combattre » [...]. Plus il fuit, plus la femme stressée cherche à retenir l'homme qui, coincé, n'aura d'autre possibilité que de combattre. L'escalade peut alors s'envenimer et exploser dans la violence verbale et/ou physique (Dallaire, 2007 : 54-58-59-60-61; voir aussi Dallaire, 2015 : 198).

Il explique aussi que l'homme « en colère, [...] claque la porte et va prendre une marche ou (malheureusement) il frappe la source de sa colère » (Dallaire, 2001 : 109; voir aussi 2009b : 193). Dallaire prétend que la violence conjugale relève d'une « dynamique relationnelle interactive » où les deux protagonistes sont « coresponsables » et également victimes (Dallaire, 2002b : 28) : « il y a toujours deux victimes dans les cas de violence conjugale [...] et deux cocréateurs de cette escalade vers l'explosion physique, peu importe le sexe » (Dallaire, 2001 : 130). Selon Louise Brossard (2008 : 99-100), il s'agit là d'une « belle entreprise de déculpabilisation des hommes et de

responsabilisation des femmes ! [...] Surtout, Dallaire minimise tout rapport de pouvoir des hommes sur les femmes ». Évacuer ainsi les rapports de pouvoir entre les sexes est d'autant plus incohérent pour Dallaire qu'il insiste pour rappeler l'importance de rapports inégalitaires entre les hommes et les femmes pour que les couples (hétérosexuels) fonctionnent bien.

À titre d'explication, Dallaire recourt ici à la notion anthropologique de «schismogénèse», développée dans les années 1930 et tombée en désuétude, qui désigne une dynamique à deux pôles contradictoires (empruntée à Bateson, 1984 : voir Dallaire, 2015 : 185, note infra 214 et Dallaire 2002a : 12, note infra 1, et 57). Selon Dallaire, le caractère féminin et le caractère masculin sont dans une dynamique de « schismogénèse complémentaire », c'est-à-dire que leurs différences sont à la fois incompatibles et se renforcent mutuellement. Dallaire ne voit point de bonheur hors du couple (hétérosexuel) et il précise que « la prévention de la violence sous toutes ses formes passe par la responsabilisation individuelle, la promotion du couple et *la prévention du divorce* » (Dallaire, 2009a — je souligne). Les femmes devraient donc rester dans un couple inégalitaire où elles éviteront la violence en parlant le moins possible, en ne critiquant pas leur partenaire, en le félicitant pour toute tâche ménagère accomplie sans attendre la réciprocité, et en ne le quittant pas.

Réaction féministe

Avec de pareilles thèses, il n'est pas étonnant que des féministes se mobilisent pour tenter de contrer la diffusion des idées d'Yvon Dallaire, dont le discours et l'approche psychologique peuvent apparaître comme problématiques, voire nocifs pour les femmes (ses propos sont aussi dénoncés comme étant homophobes : voir Bastien Charlebois, 2008). En 2008, à l'occasion du Congrès Paroles d'hommes à Bruxelles, coprésidé par Dallaire, le collectif Vigilance antimasculiniste mixte organisée et solidaire (VaMos) lui a décerné de manière humoristique le trophée de la «Bite d'or» (Pape, 2010). En certaines occasions, des féministes parviennent à faire annuler une activité où il devait présenter ses thèses, par exemple une conférence pour le Programme d'aide au personnel (PAP) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), prévue le 18 octobre 2011 (Kirouac-Poirier, 2011).

Il est sans doute maintenant plus compréhensible qu'une formation offerte par Yvon Dallaire (et Iv Psalti) à Lausanne en octobre 2014, dont les frais d'inscription s'élevaient à 800 francs (environ 930\$ canadiens) pour 30 heures⁷, ait pu être perturbée par des activistes. D'ailleurs, le communiqué du collectif féministe Les Pires & associé-e-es expliquait que :

Yvon Dallaire renforce la violence masculine en présentant les hommes comme le nouveau « sexe faible », niant ainsi les rapports de pouvoir et les inégalités structurelles de genre qui existent et se renforcent. Il ramène l'ensemble des violences découlant du patriarcat à des « conflits » interindividuels de couple et complémentaires. Il semble urgent de rappeler que : la violence 'conjugale' n'est pas « une maladie d'amour » (contrairement à ce que propose la formation !), la violence 'conjugale' n'est pas symétrique, la violence 'conjugale' est masculine, la violence s'exerce dans un système de domination, le patriarcat. Pour nier ces oppressions, la formation proposée par Yvon Dallaire (comme d'autres) s'appuie sur une idéologie naturaliste [...]. L'utilisation du discours sur les différentes 'natures' et leur complémentarité, centrale pour Dallaire, pérennise le système hétérosexiste. Il rend également symétriques les violences au sein du couple ce qui permet d'évacuer la question de la prévalence des violences masculines.

L'auteur est responsable du Groupe interdisciplinaire de recherche sur l'antiféminisme (GIRAF) associé à l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et au Réseau québécois en études féministes (RÉQEF). Il tient à remercier Louise Cossette pour ses commentaires à la lecture d'une version préliminaire de ce texte, et Mélissa Blais pour de nombreuses discussions sur ce sujet. Cela dit, les idées qui y sont exprimées n'engagent que l'auteur. Enfin, ce texte reprend quelques éléments de l'article «Le mythe de la caverne conjugale : d'une justification contemporaine de

⁷ Voir : <http://optionsante.com/FPSA.pdf>.

*l'inégalité dans les couples hétérosexuels», Argument, vol. 10, n° 1, 2008, et certaines idées présentées ailleurs, par exemple dans l'ouvrage collectif *Le mouvement masculiniste au Québec : L'antiféminisme démasqué* (Montréal, Remue-ménage, 2015 — 2^{ième} édition).*

Références

Bastien Charlebois, Janik, 2008, «L'homophobie sournoise dans l'idéal masculin des masculinistes», MéliSSa Blais, Francis Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec : L'antiféminisme démasqué*, Montréal, Remue-ménage.

Bateson, Gregory, 1984, *La nature et la pensée*, Paris, Seuil.

Brodeur, Normand, 2003, «Le discours des défenseurs des droits des hommes sur la violence conjugale», *Service social*, vol. 50, no 1.

Brossard, Louise, 2008, «Le discours masculiniste sur les violences faites aux femmes», MéliSSa Blais, Francis Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec : L'antiféminisme démasqué*, Montréal, Remue-ménage.

Cohen, Claudine, 2006, *La femme des origines : Images de la femme dans la préhistoire occidentale*, Belin-Herscher.

Cossette, Louise (dir.), 2012, *Cerveau, hormones et sexe : des différences en question*, Montréal, Remue-ménage.

Dallaire, Yvon, 2014a, «Aider les hommes... aussi...», *Le Journal de Montréal*, 7 décembre, p. 59.

Dallaire, Yvon, 2014b, «Dix secrets des couples heureux», *Journal de Montréal*, 26 octobre.

Dallaire, Yvon, 2010, *Qui sont ces hommes heureux ? L'homme, l'amour et le couple*, Québec, Option santé.

Dallaire, Yvon, 2009a, «La violence n'est jamais banale», *Le Journal de Montréal*, 6 décembre, p. 21.

Dallaire, Yvon, 2009b, *Qui sont ces femmes heureuses ? La femme, l'amour et le couple*, Québec, Option santé.

Dallaire, Yvon, 2009c, «La domination masculine, mythe ou réalité?», *Journal de Montréal*, 22 novembre.

Dallaire, Yvon, 2007, *Cartographie d'une dispute de couple. Le secret des couples heureux*, France et Suisse, Jouvence.

Dallaire, Yvon, 2006, *Qui sont ces couples heureux ? Surmonter les crises et les conflits du couple*, Québec, Option santé.

- Dallaire, Yvon, 2005, «L'homme "agit" ses émotions», Mario Proulx (dir.), *La planète des hommes*, Montréal, Bayard Canada/Société Radio-Canada.
- Dallaire, Yvon, 2002a, *La violence faite aux hommes : Une réalité taboue et complexe*, Québec, Option santé.
- Dallaire, Yvon, 2002b, *Moi aussi... Moi... plus : 1001 différences homme-femme*, Québec, Option santé.
- Dallaire, Yvon, 2001, *Homme et fier de l'être*, Québec, Option santé.
- Dallaire, Yvon, 1996, *S'aimer longtemps : L'homme et la femme peuvent-ils vivre ensemble ?*, Québec, Option santé.
- Goetelen, John, 2014, «La partialité du *Courrier* après une agression féministe», blogue *Les hommes libres*, 17 octobre [<http://hommelibre.blog.tdg.ch/archive/2014/10/16/la-partialite-du-courrier-apres-une-agression-feministe-260828.html>].
- Hyde, Janet, 2005, «The gender similarities hypothesis», *American Psychologist*, no 6, p. 581-592.
- Kirouac-Poirier, Marie, 2011, «Propos jugés antiféministes : Conférence annulée», Montréal Campus, 25 octobre.
- Le Courrier*, 2014 «Une idéologie hostile à l'émancipation des femmes», 14 octobre [http://www.lecourrier.ch/124618/une_ideologie_hostile_a_l_emanicipation_des_femmes].
- McCaughey, Martha, 2008, *The Caveman Mystique: Pop-Darwinism and the Debates Over Sex, Violence, and Science*, Londres, Routledge.
- Pape, Pierrette, 2010, «Contre le masculinisme», *Chronique féministe*, no. 106, p. 62-67.
- Stoczkowski, Wiktor, 2001, *Anthropologie naïve anthropologie savante : Des origines de l'Homme, de l'imagination et des idées reçues*, Paris, CNRS.
- Vidal, Catherine (dir.), 2006, *Féminin masculin : Mythes et idéologies*, Paris, Belin.
- Vidal, Catherine, Benoit-Browaëys, Dorothée, 2005, *Cerveau, sexe & pouvoir*, Paris, Belin.

SECTION II
Poésie/Création

Le Futur de Sid Vicious

Par **Éric Roger**

à notre insu
ils construisent un nouveau monde
demain ne sera jamais plus pareil
la nuit dormira dorénavant seule
la poésie dérange
la colère devient une huître vide
tout est remplaçable
y compris l'humain
les allumeurs de feu
laissent les étoiles filantes
réfléchir pour eux

Éric Roger est né à LaSalle en 1969. Il a publié neuf recueils de poésie dont le plus récent LE PASSÉ EN COULEURS. Il anime et dirige les soirées solovox depuis plus de 14 ans où il fait revivre les poètes québécois.

Assi

Par **Carole Labarre**

Assi ma Mère
Abritées en ton sein dénudé
Les racines de mon Esprit
Libres puissantes divines
Les pieds nus de mes pères
Ont caressé buriné ton ventre
Tracé un seul et même portage
Mémoire de ma naissance
Corps de mes pères
Cœur de mes mères
Dans mes mains des braises bleues
Ton souffle dans une entaille d'écorce
Comme les géants contre Kashtin
La tête haute
La bouche ouverte
Je me tiendrai souveraine
Aspirant ton souffle comme une première fois
Sur ton rivage
Mon corps
Dans toutes les directions
Un cri silencieux
Je m'enfante à nouveau
Libre puissante divine

Traduction des mots en langue innue :

Assi : Terre

Kashtin : tornade

Mémoire

Par **Carole Labarre**

Déposée au fond du canot
La mémoire d'un bout d'écorce

Encordée sur son bagage
Elle demeure tranquille immobile patiente

Elle me raconte son voyage millénaire
Nomade ses racines en tous lieux

Sur le dos de la rivière bercée
En aval puis en amont
Son voyage renouvelé
Brodé aux couleurs d'une fin d'été

Elle conserve dans ses fibres
Le souffle du littoral océanique
Le cri des goélands argentés

À la rencontre du Nord
Elle offre à Tshiuétin
Des effluves parfumés de l'Austral

Ensemble à la tombée du jour
Ils font danser les aurores boréales
Sur les monts de l'arrière-pays

Elle porte en elle le labeur de la volonté
Les souvenirs des makushan le rire des femmes

La survivance exaltée de l'humain

Dans les pores de cette peau de papier
Les rêves de mon aïeul
Se déposent

Une empreinte imperceptible
Un simple bout d'écorce
Porté sur un front ridé

En portage la mémoire ancestrale

Traduction des mots en langue innue :

Tshiuetin : vent du nord, le Nord

Makushan : un festin, un banquet rituel

Carole Labarre est originaire de la communauté innue de Pessamit au Québec. Son roman inédit « Pishimuss » illustre un humour débridé et ludique tandis que sa prose s'enracine en terre nomade. Ses écrits se veulent ainsi un rappel au battement du tambour et honorent la culture et les valeurs de son peuple. Elle a été publiée en 2014, dans l'anthologie « Langues de notre Terre » par les Éditions du Banff Centre Press.

Confessions

Par **Melania Rusu Caragioiu**

Quand j'étais une petite fille sans soucis
Les fleurs m'attiraient par leurs paroles colorées.
Si les papillons survolaient leur parfum indécis.
Les chansons du coucou me rappelaient
Pas un chant mais un salut murmurant.
Mes yeux et mon âme ne pouvaient pas les embrasser tous,
Ma vie se déroulait comme une dentelle
Écumeuse, ravie, zigzagante.
Les sapins, les odeurs, le bleu et le vert
Formaient mes contes sensitifs,
Et comme un lièvre dans sa corvée
Je guettais autour de moi le mouvement tressaillant de l'herbe,
Le clic d'une aile,
La naissance d'un bourgeon.
Il me ravissait au comble, l'évolution d'une couleur sur un pétale,
Le ric-rac d'un vers qui perçait sa chrysalide;
Mon univers était grand comme la nature.

*Melania Rusu Caragioiu, 24 mai 1931, ILTEU-Arad, Roumanie.
Ingénieur et avec des études en bibliothéconomie. Membre de
l'Association des écrivains roumains et de l'Association canadienne
des écrivains roumains. Trois prix internationaux et des prix nationaux.
J'écris pour adultes et enfants en français et en roumain. Parutions : 10
livres de poésie, dont un en ligne.*

On ne te reconnaît plus

Par **Andrea Moorhead**

l'ombre des papillons
sur la page blanchie
par une neige sans fin
née dans le gaz bleu
du soleil agonisant
et la silhouette des ailes
sur tes paupières
plus lourde que la pierre
plus fidèle que la promesse des hommes

Reconstruction en Faillite

Par **Andrea Moorhead**

la captivité des oiseaux
rend la neige invisible
retire les buissons de leurs racines
ouvrant la blessure déguisée en sillon
la fissure bleu-mauve
des derniers-nés.

Andrea Moorhead est directrice de la revue internationale Osiris. Elle a publié plusieurs recueils de poèmes dont Géocide aux Éditions du Noroît et Terres de mémoire aux Éditions de l'Atlantique. Photographe amatrice et naturaliste passionnée, ses photographies ont paru dans de nombreux livres à Anterem Edizioni en Italie.

Une corde de lumière

Par **Anatoly Orlovsky**

une corde de lumière
tu respires encore
cette muraille de feu noir
dans tes yeux

- silence -

mille outardes
traversent la montagne
sur ma langue
blanc
silence
dans les cités oubliées
de jeunes caribous
qui ne nageront plus en moi,
car tu me livres
à l'artillerie des soleils
corps-silence,
on tatoue le vent
que tu es,
l'air
de mes magnétiques ravins
ce soir

- silence -

la lune brûlait
dans ma gorge

Compositeur, poète et photographe, Anatoly Orlovsky cultive les hybrides (é)mouvants entre les mots, sons et images, leur poésie fermentée – révélatrice de l’inextinguible en nous. Anatoly, qui se produit régulièrement à Montréal, a aussi enregistré quatre CDs, dont le plus récent avec la poète Ève Marie Langevin, tout en exposant depuis 2002 ses photographies remarquées par La Presse, la revue Vie des Arts et Ici Radio-Canada.

#Cacouna

Par Clodius

Tête au soleil
Flancs au vent
Pieds et magma
Nos mains en un réseau d'énergie partagée
Se nourrir de l'infini

Alors les villes

Il pleut à New York
Je n'y ai pas mis les pieds
Le jour flamboyant à Montréal
se zappe dans le voisinage
La tempête de Québec,
dans l'anticyclone de Trois-Rivières

J'habiterai

Déjà

Une planète
Après le carbone

#20140819

Par Clodius

Paroxysme exacerbé d'artifices galère
Au sommet des sommets
de l'avoir franchi
L'interdit affranchi
recueilli se recueille
retombant retombées en éclats lumineux
Liberté convoitée
d'en finir avec l'usine
D'où sortent les ouvriers formatés?

Aux abords du gouffre
où se rencontre mon Amérique
le mur est passé

Je perfore mon coeur
de l'attente d'une volte-face

Migrer pour l'eau
pour le climat

facepalm double tour double-face

Duck-tape ma planète
Derniers jours

Clodius est un québécois d'adoption. Il est un amoureux de la langue, de ses mécanismes et de ses possibilités. Il a fait quelques apparitions sur les scènes ouvertes de Montréal. En février, il a remporté le deuxième prix du concours Belle-Gueule des Dix Heures de Poésie lors de la Nuit Blanche à Montréal.

Ville Minière

Par Angèle Germain

Ville minière un jour,
Ville minière tu seras toujours,
Le cœur ouvert à tout vent,
Trouée jusqu'à moelle,
Entraîles perforées par les foreuses,

Ton bonheur ou ton malheur,

D'être assise sur de l'or.

La compagnie est le deuxième,

Maître en ces lieux,
Après Dieu,
Droits acquis, Droits conquis,

Progrès, développement, regain, boom,

Haute technologie, nouvel essor,
Les paris sont lancés.
Nous, on ne récolte que des soucis.

Le peuple est écartelé, partagé,
Divisé devant les mots progrès, développement.

Quinze ans d'exploitation et
Un gros trou géant en héritage.
Déchets, montagne de déchets,
Résidus, «slam», qui monte jusqu'au ciel,

Poussière sur la ville minière,
Environnement détérioré.

Un quartier qui va disparaître,
Un quartier qui m'a vu naître.
La maison familiale «relocalisée »,

Un coin de terre qui était et qui n'est plus, Où vais-je retrouvé mes
origines? Chercher mes racines sous terre,
Dans la pierre.

Ici gît l'or des autres.

Bureau audience
Publique sur l'environnement
Projet minier aurifère Canadian Malartic



